



état de la population mondiale 2008

Lieux de convergence :
culture, genre et droits de la personne



état de la population mondiale 2008

Lieux de convergence :
culture, genre et droits de la personne

Copyright © UNFPA 2008

Fonds des Nations Unies pour la population
Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive

Vue d'ensemble	1
Droits de la personne	2
Autonomisation des femmes et égalité des sexes	3
Santé et droits en matière de reproduction	3
Pauvreté, inégalité et population	5
Guerre, égalité des sexes et autonomisation des femmes	6
Conclusions	7

1	Action interculturelle – Introduction	9
	Pourquoi la culture ?	9
	Contexte	10
	La culture : ce qu'elle est	12
	La culture : ce qu'elle n'est pas	13
	Pourquoi les approches sensibles à la culture sont-elles essentielles ?	14
	Résumé des chapitres	15

2	Action interculturelle – Appui des droits de la personne	19
	Le débat des droits de la personne	20
	La nature mouvante des droits de la personne	21
	Établissement de la légitimité culturelle des droits de la personne	22

3	Action interculturelle – Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme	27
	Égalité des sexes, autonomisation des femmes et culture	29
	Les multiples visages du pouvoir : exemples africains	30
	Luttes culturelles contre la violence intrafamiliale en Amérique latine	31
	Culture, genre et droits de la personne	33
	Action interculturelle : sept leçons de l'expérience	34

FIGURE

Figure 1	Comprendre la culture, le genre et les droits de la personne	33
----------	--	----



En couverture :
Danseurs dans les rues
de Salvador (Brésil)

© Peter Adams/Getty Images

Lieux de convergence : culture, genre et droits de la personne

4

Action interculturelle - Santé et droits en matière de reproduction	43
Mutilation/coupage génitale féminine : valeur des connaissances culturelles	44
Investigations intraculturelles	46
Culture, masculinité et santé sexuelle et reproductive	50

5

Action interculturelle - pauvreté, inégalité et population	55
Contexte culturel des questions de population, de la pauvreté et de l'inégalité	56
Questions relatives à la culture et à la fécondité	56
Pauvreté et prestations de services de santé	58
Culture et questions liées à la santé reproductive	59
Migration, immigrants et diversité culturelle	61

FIGURES

Figure 2	Différences de fécondité entre riches et pauvres	56
Figure 3	Niveaux moyens des besoins non satisfaits et de la demande totale de planification familiale, par région et par quintile de richesse des ménages	57
Figure 4	Disponibilité de soins prénatals	59
Figure 5	Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	59

TABLEAU

Tableau 1	Estimations du RMM, du nombre de décès maternels, du risque sur la durée de vie et marges d'incertitude, par régions, en 2005	58
-----------	---	----

6

Action interculturelle - Genre et santé reproductive dans les situations de conflit	65
Cultures, relations de genre et conflits armés	65
La question des relations de genre dans les conflits armés : la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies	66
Approches sensibles à la culture, relations de genre et conflits armés	68
Impact, analyse, riposte	71
L'action interculturelle au sein des organisations de développement	74

7

Action interculturelle - Quelques conclusions	77
---	----

Notes et indicateurs	81
----------------------	----

Notes	82
-------	----

Indicateurs	86
-------------	----

Suivi des objectifs de la CIPD : Indicateurs retenus	86
--	----

Indicateurs démographiques, sociaux et économiques	90
--	----

Indicateurs retenus pour les pays/territoires les moins peuplés	94
---	----

Notes relatives aux indicateurs	96
---------------------------------	----

Notes techniques	97
------------------	----

Équipe de rédaction	100
---------------------	-----

Photo de fond :
Cubaine, son bébé dans les bras

© J. Royan/Still Pictures



Vue d'ensemble

La culture occupe et a toujours occupé une place centrale dans le développement. Dimension naturelle et fondamentale de l'existence, elle doit être intégrée dans les politiques et les programmes de développement. Le présent rapport explicite les modalités pratiques de ce processus d'intégration.

Le rapport s'est fixé pour point de départ la validité universelle du cadre international des droits de la personne et, dans ses analyses et dans les exemples qu'il propose, met l'accent sur l'importance vitale des approches sensibles à la culture pour la réalisation des droits de la personne en général et des droits de femmes en particulier.

Il donne un aperçu global des cadres conceptuels ainsi que de la pratique du développement, en examinant les événements que vivent les gens au quotidien et qui constituent leur expérience du développement. Les approches sensibles à la culture exigent une grande maîtrise de la culture et une grande familiarité avec elle, avec ses mécanismes de fonctionnement et avec les façons de les intégrer dans les interventions. Le rapport présente certains des défis et des dilemmes qui se posent dans la mise en œuvre de stratégies sensibles à la culture et propose divers moyens à appliquer dans le cadre de partenariats pour les relever et les résoudre.

La culture, les modèles hérités de significations partagées et de compréhensions communes, influent sur les façons dont les gens gèrent leur vie dans le contexte social qu'ils observent à travers leurs « lunettes culturelles ». Elle affecte les modes de pensée et d'action des gens, mais sans produire pour autant des pensées ou des comportements uniformes.

Les cultures doivent être perçues dans le contexte général de l'organisation sociale : elles influent sur les circonstances extérieures, sont à leur tour influencées par elles et évoluent en conséquence. Les cultures ne sont pas statiques : les gens les redéfinissent constamment, bien que certains aspects des cultures influent sur les choix et les styles de vie sur de très longues périodes.

Les coutumes, normes, attitudes et comportements culturels sont aussi variés que fluides et dynamiques. Il faut se garder de généraliser et il est particulièrement dangereux de juger une culture selon les normes et les valeurs d'une autre. On risque ainsi d'aboutir à des simplifications excessives et de supposer que tous les membres de la culture considérée pensent de la même façon. Outre l'erreur de perception que l'on commet ainsi, on ignore également ce faisant l'un des moteurs du changement culturel qui est la multiplicité des expressions de résistance intérieure, d'où émergent les transitions. L'évolution vers l'égalité des sexes est un bon exemple de ce processus en marche.

◀ *Famille népalaise.*

© Peter Bruyneel

Les appels en faveur de la sensibilité à la culture et de la prise en compte de la culture sont parfois interprétés à tort comme une invitation à l'acceptation de pratiques traditionnelles néfastes ou comme une façon d'excuser le non respect des droits universels de la personne. Il n'en est rien, tant s'en faut. Un tel relativisme n'offre aucune base sur laquelle on peut agir et il n'aboutit qu'à des impasses et à des frustrations. Il existe dans toutes les cultures des valeurs et des pratiques qui portent atteinte aux droits de la personne. Les approches sensibles à la culture déterminent d'abord ce que les gens perçoivent comme logique et sensé, avant de structurer les interventions en conséquence. La prise en compte des réalités culturelles peut révéler les moyens les plus efficaces de remettre en question les pratiques culturelles néfastes et de renforcer les pratiques positives.

Les approches sensibles à la culture :

- Vont au-delà du « quoi » pour examiner le « comment » et le « pourquoi » des réalités;
- Recherchent les connaissances et les relations locales qui peuvent fournir une base de dialogue et de changement positif;
- Évitent les généralisations et reconnaissent les différences de valeurs et d'objectifs, y inclus au sein d'une même culture;
- Encouragent ceux qui œuvrent avec les communautés à faire preuve d'humilité; et
- Font en sorte que les politiques soient fondées sur une compréhension profonde des réalités humaines, y inclus de la culture, et non pas sur des théories et des hypothèses.

Les approches sensibles à la culture sont à la fois logiques et pratiques et reconnaissent que le développement culturel est un droit au même titre que le développement économique ou social. Il existe au sein des cultures des solutions créatives en abondance, solutions que de telles approches mettent en évidence et utilisent. Ces approches sont d'une importance cruciale pour comprendre les contextes locaux, notamment les rapports de puissance juridiques, politiques, économiques et sociaux, et leurs implications pour le développement.

Droits de la personne

Outre la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les États Membres des Nations Unies ont adopté toute une gamme d'instruments qui énoncent en détail les principes de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits, de l'égalité des êtres humains et de la non discrimination. Une fois que ces instruments sont entrés en vigueur, les pays conviennent d'être liés par eux, leurs dispositions fondamentales étant contraignantes pour toutes les nations. À ces instruments viennent s'ajouter des documents de consensus

tels que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994) et la Plateforme d'action de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995).

L'universalité des droits de la personne a fait l'objet de débats considérables, mais qui ont souvent négligé d'examiner les relations réciproques essentielles qui existent entre les droits de la personne et les cultures. Le cadre général des droits de la personne comprend des protections pour les droits collectifs ainsi que pour les droits des individus quel que soit leur sexe; parmi ceux-ci figurent le droit à la santé, notamment à la santé reproductive. La langue des droits est la langue de la résistance au manque et à l'oppression, qui est commune à toutes les cultures : les gens ont commencé à employer la langue des droits pour présenter leurs propres revendications.

Les droits universels sont réalisés par des individus et des groupes spécifiques au sein de leur contexte culturel et ils doivent être compris dans cette optique. C'est à une telle réalisation des droits universels que visent les approches sensibles à la culture.

Les approches sensibles à la culture reconnaissent que :

- Les gens de différentes cultures comprennent les droits différemment;
- Les gens de la même culture ont eux aussi différents points de vue sur les droits et différentes expériences en la matière;
- Les gens plaident en faveur des droits selon des manières adaptées à leur contexte culturel;
- Les droits de la personne peuvent être intégrés par un processus de « légitimation culturelle »; et
- La facilitation de la légitimation culturelle exige une bonne connaissance de la culture et une prise en compte de la culture.

Les approches sensibles à la culture peuvent fournir des outils qui élucident les interactions entre les droits de la personne et les cultures. Les gens respectent les droits de la personne qu'ils perçoivent comme étant culturellement légitimes, mais l'obtention de cette légitimité doit se faire en respectant d'importantes règles de prudence :

- En évitant d'imposer des interprétations particulières des droits qui minent l'appropriation de ceux-ci par la culture;
- En ne reculant pas devant les débats sur la signification des droits et au contraire en reconnaissant leur existence;
- En contribuant à l'élaboration des politiques par une prise en compte sérieuse des normes et pratiques locales;
- En comprenant les cultures aux niveaux local, national et international et les interactions entre ces niveaux.

Les approches sensibles à la culture appellent à l'inclusion de toutes les sociétés et à l'action auprès des communautés, y inclus auprès des groupes marginalisés de celles-ci. Le processus n'est ni rapide ni prévisible. Le développement humain comportant la pleine réalisation des droits de la personne dépend d'une action sérieuse et respectueuse en association avec les cultures.

Autonomisation des femmes et égalité des sexes

Lors de diverses réunions et conférences internationales tenues depuis 1975, les gouvernements, la société civile et les organismes des Nations Unies se sont engagés à travailler avec les femmes et pour elles, et se sont fixé des objectifs et des buts spécifiques, les plus récents étant les objectifs du Millénaire pour le développement en 2000. Et cependant, les inégalités entre les sexes restent largement répandues et profondément enracinées dans de nombreuses cultures. Soixante pour cent du milliard d'habitants les plus pauvres de notre planète sont des femmes et des filles, 66 % des 960 millions d'adultes illettrés du monde sont des femmes et 70 % des 130 millions d'enfants non scolarisés sont des filles. Certaines normes et traditions sociales et culturelles perpétuent la violence sexospécifique et les femmes peuvent, comme les hommes, être amenées à l'ignorer ou à l'accepter. Les femmes défendent en effet parfois les structures qui les oppriment.

Le pouvoir s'exerce au sein des cultures par des formes de coercition qui peuvent être visibles, occultées dans les structures gouvernementales et juridiques, ou assimilées dans l'image identitaire que les gens se font d'eux-mêmes. Les rapports de puissance sont donc le ciment qui maintient et façonne la dynamique du genre et qui sous-tend à la fois la logique des cultures et la façon dont celles-ci interagissent et se manifestent. Les pratiques telles que le mariage précoce (qui est l'une des principales causes des fistules obstétricales et des décès maternels) et la mutilation/coupe génitale féminine (qui a de graves répercussions sur la santé) se maintiennent dans de nombreux pays malgré les lois qui les interdisent. Les femmes peuvent contribuer à perpétuer ces pratiques, croyant qu'elles constituent une forme de protection pour leurs enfants et pour elles-mêmes.

En matière d'égalité des sexes, il n'a jamais été fait de progrès sans lutte culturelle. Il en a été ainsi, par exemple, en Amérique latine, où les femmes sont parvenues à donner de la visibilité à la violence sexospécifique et à faire adopter des mesures législatives pour la combattre, mais l'application de la loi reste un problème.

L'approche de la programmation adoptée par l'UNFPA pour favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes rassemble les droits de la personne, la prise en compte systématique

de la problématique hommes-femmes et la sensibilité à la culture, encourageant des changements transformateurs de l'intérieur. L'UNFPA œuvre en coopération non seulement avec les instances gouvernementales mais aussi avec toute une gamme d'organisations locales et de particuliers, dont beaucoup ont été identifiés par lui comme des agents de changement.

Pour remettre en question les inégalités entre les sexes et forger des alliances, l'UNFPA chausse des « lunettes culturelles ». Cet instrument contribue à l'acquisition d'une maîtrise de la culture considérée, condition nécessaire pour négocier, persuader et cultiver l'acceptation culturelle et l'appropriation par la culture.

Les approches sensibles à la culture doivent tenir compte des variations qui existent au niveau des besoins, des expériences et des cultures, comprendre comment les gens négocient dans le contexte qui est le leur et tirer des enseignements des résistances locales. Ces approches doivent être réfléchies, critiques et exhaustives.

Santé et droits en matière de reproduction

Les gens et les communautés attribuent des significations très diverses à la santé et aux droits en matière de reproduction, et les membres d'une même communauté ne comprennent pas tous de la même façon les notions relevant de ces domaines. La sensibilité culturelle a pour objet d'explicitier et d'appréhender ces diverses significations, en étant prêt à faire face à des réalités inattendues; il s'avère, par exemple, que certains hommes œuvrent en vue de l'égalité des sexes, allant ainsi en apparence à l'encontre de leur propre intérêt, et que certaines femmes appuient des pratiques néfastes pour elles. Les approches sensibles à la culture cherchent à comprendre la position des communautés sur ce que les hommes et les femmes apportent en matière de procréation et à interagir avec les communautés; elles visent par exemple à déterminer ce que cela signifie qu'une femme ou un couple ne procréent pas, ou l'effet perçu de la contraception sur la capacité des femmes à avoir des enfants ou sur la masculinité des hommes aux yeux de ceux-ci. La compréhension de ces notions est indispensable à l'efficacité de la coopération.

La sensibilité culturelle contribue à atténuer et à surmonter la résistance à une planification familiale volontaire de la part des couples et des individus pour leur permettre de déterminer le moment de la conception, l'espacement des naissances et la taille de la famille. Elle prépare la voie à l'autonomisation des femmes et en particulier par le contrôle de leur propre fécondité. Les approches sensibles à la culture sont des instruments essentiels pour les organisations de développement qui s'emploient à promouvoir la santé sexuelle et reproductive.

Les approches sensibles à la culture sont également essentielles pour mobiliser les communautés et forger des

partenariats en vue d'agir contre certaines pratiques traditionnelles néfastes, notamment la mutilation/coupage génitale féminine. La plupart des gouvernements nationaux et des communautés locales ainsi que la communauté internationale dans son ensemble sont fermement opposés à cette pratique comme constituant une violation des droits de la personne et un danger pour la santé physique et mentale. C'est cependant une tradition largement répandue et profondément enracinée au sein de certaines communautés, parfois appuyée par des interprétations parfaitement erronées d'enseignements de la religion. Elle peut être considérée comme essentielle à la pleine entrée dans l'âge adulte et à l'appartenance à la communauté; les femmes non excisées peuvent être considérées comme laides et sales. L'élimination de cette pratique exige que l'on prenne en considération toutes ses significations culturelles et que l'on y trouve des rituels de substitution en étroite coopération et en consultation avec la communauté.

[N]ous analysons notre expérience pour nous permettre de relever le défi culturel : pour aider les pays, les communautés et les personnes à interpréter les principes universels, pour les traduire en termes sensibles à la culture et pour concevoir des programmes sur ces bases, des programmes que les gens peuvent réellement considérer comme les leurs.

Nous pouvons y parvenir si nous restons convaincus, au plus profond de nous-mêmes, que chaque vie humaine possède une valeur unique et que le droit au développement est le droit des hommes et des femmes d'exprimer la pleine mesure de leur humanité.

— Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive, UNFPA

Il est important, en reconnaissant et en appuyant les efforts locaux, de conclure des alliances avec les faiseurs d'opinion et les dirigeants ainsi qu'avec ceux et celles qui, par leurs travaux sur le terrain, possèdent un pouvoir de diffusion et une influence significatives. Certains des changements les plus radicaux se produisent lorsque les gardiens des normes et pratiques culturelles, les « contrôleurs d'accès », se font les avocats des droits des femmes. Au Cambodge, des nonnes et des moines bouddhistes participent activement à la lutte contre le VIH; au Zimbabwe, des dirigeants locaux s'emploient à relever le défi. Les alliances efficaces reposent sur de larges partenariats dans les domaines des droits de la personne et de l'égalité des sexes et fixent des normes à appliquer dans des domaines spécifiques tels que la prévention de l'infection par le VIH et le traitement et les soins du sida. La sensibilité culturelle exige également que l'on prenne en considération les multiples autres efforts locaux déployés par des organisations

telles que les associations de femmes, de jeunes et de travailleurs ainsi que les modalités selon lesquelles elles coopèrent et se renforcent mutuellement.

La religion occupe une place centrale dans la vie de beaucoup de gens et elle constitue un élément important de la culture qui influe sur leurs décisions et leurs actions les plus intimes. La religion peut être invoquée pour justifier certaines pratiques culturelles telles que les meurtres dits d'honneur ou les crimes passionnels, qui sont des violations flagrantes des droits de l'homme. La sensibilité culturelle comporte l'apport d'appuis aux nombreuses femmes, et aux quelques hommes, qui, de l'intérieur de la société, contestent ces pratiques.

Les approches sensibles à la culture sont essentielles pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment pour atteindre la cible de l'objectif 5 qui est de réduire le taux de mortalité maternelle de 75 %. Le nombre de femmes qui meurent des suites de la grossesse et de l'accouchement, environ 536 000 par an, est resté pratiquement inchangé depuis les années 80. Les femmes sont considérablement plus nombreuses encore, de 10 à 15 millions, à souffrir de lésions, blessures, maladies ou affections diverses. La réduction de la mortalité maternelle et l'élimination de problèmes tels que la fistule obstétricale dépendent de la disponibilité de meilleurs soins durant la grossesse et à l'accouchement, de services d'urgence en cas de complications et d'un accès à la planification familiale. Il est essentiel de faire preuve de sensibilité à la culture pour assurer le succès de ces initiatives d'une importance vitale.

L'implication des hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'exécution des programmes par exemple, est un moyen employé dans le cadre des approches sensibles à la culture ainsi qu'un résultat de telles approches; c'est également une condition de l'efficacité de tout processus de développement visant à modifier les attitudes et les comportements. L'inégalité des sexes et les attitudes masculines négatives sont généralement perçues comme des obstacles à la santé et aux droits en matière de reproduction. Un examen attentif de l'expérience masculine des questions liées au genre et de l'inégalité des sexes s'impose en tant qu'élément constitutif des approches sensibles à la culture.

Les construits culturels de la masculinité et de la sexualité peuvent accroître la prise de risques et réduire la demande de soins chez les hommes. En général, l'activité sexuelle commence plus tôt chez les hommes que chez les femmes et les hommes ont un plus grand nombre de partenaires que les femmes; cela peut tenir aux attentes de la société et à la définition de la masculinité, qui encourage les comportements sexuels à risque. Certains hommes sont plus préoccupés par l'affirmation et le maintien de leur masculinité que par leur santé.



▲ *L'accès universel à l'éducation et aux soins de santé aide tout le monde.*

© UNICEF/HQ06-1355/Claudio Versiani

Les construits culturels intensifient les contraintes et les pressions et amènent certains hommes à se prouver en exerçant leur autorité « masculine » sur les femmes, au point d'imposer des rapports sexuels à des femmes non consentantes. Un tel comportement est préjudiciable non seulement à la santé des femmes, mais aussi à leur personnalité sociale : certaines femmes violées sont forcées d'épouser leur violeur ou sont même accusées d'adultère.

Les hommes peuvent considérer le fait de demander de l'aide ou même de s'informer comme un signe de faiblesse. Ils recourent donc bien moins que les femmes aux services de dépistage volontaire du VIH et d'accompagnement psychologique. L'ignorance et les appréhensions masculines exposent les femmes et les hommes à des dangers, mais les hommes ne considèrent pas nécessairement leur comportement comme porteur de risques. Les facteurs sociaux et économiques ont aussi leur importance : dans les communautés où la pauvreté, la drogue et les armes à feu sont des réalités quotidiennes, le VIH et le sida viennent prendre leur place à côté d'autres risques.

Les approches sensibles à la culture vont au-delà des explications classiques des comportements masculins pour examiner les relations entre les contextes sociaux, politiques et juridiques et les normes culturelles qui en résultent, ainsi que les conditions dans lesquelles les hommes et les femmes y résistent. L'emploi

des connaissances ainsi dégagées dans le cadre d'initiatives locales permet d'apporter un appui ciblé et mesuré au développement.

Pauvreté, inégalité et population

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) est la base de la réalisation des objectifs en matière de population, dont le développement dépend. Parmi les objectifs de la CIPD, à présent intégrés dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), figurent l'accès universel aux soins de santé en matière de reproduction, l'éducation pour tous, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Ce sont les communautés marginalisées qui bénéficient le moins des politiques de développement et qui sont aussi très souvent paupérisées. Elles se caractérisent par des niveaux inférieurs d'éducation et de soins de santé et par une espérance de vie plus courte par rapport aux communautés nanties. Les femmes pauvres, en particulier, pâtissent des aspects néfastes de la tradition et de la culture et sont exposées à des risques plus grands de décès maternel, de pathologies et d'atteintes physiques diverses.

Les inégalités du développement étendent et approfondissent la pauvreté. Les bas niveaux de santé et d'éducation opposent des obstacles à l'emploi de revenus supplémentaires en faveur d'une amélioration du bien-être et empêchent les

gens de se fixer ou d'atteindre des objectifs personnels. Les relations de genre et les capacités physiques ont également des incidences sur la détermination de l'accès aux chances et aux ressources et sur la capacité des individus à exercer leurs droits fondamentaux. L'analyse des choix des gens dans leur contexte et leur situation au niveau local est donc une condition préalable de l'amélioration des politiques.

Les questions de population reposent sur les décisions prises par les gens dans des contextes culturels spécifiques, par exemple en matière de planification familiale, d'éducation, de soins de santé et de migration. Le développement a ainsi redéfini la valeur des enfants par rapport au passé rural récent. La réduction de la taille des familles et l'accroissement de l'investissement par enfant sont devenus la norme et les cultures s'y sont adaptées, aidées en cela par de meilleurs services de santé reproductive ainsi que par d'autres services. Les pauvres veulent encore avoir des familles nombreuses, car leur situation n'a pas évolué autant et beaucoup ne voient pas encore en quoi un nombre moindre d'enfants et une amélioration de la santé et de l'éducation pourraient leur bénéficier.

Certaines femmes pauvres souhaitent en fait avoir moins d'enfants, mais les contraintes culturelles s'y opposent. Compte tenu de cette réalité, les programmes de planification familiale peuvent réussir même en présence d'un développement économique limité, comme c'est le cas au Bangladesh. Par ailleurs, certaines femmes pauvres pratiquent la contraception parce qu'elles n'ont pas les moyens d'avoir des enfants et pas pour protéger leur propre santé reproductive.

La clé de la santé reproductive consiste à réduire les risques de la maternité au moyen : 1) de l'accès à la planification familiale pour réduire le nombre de grossesses non voulues et pour espacer les grossesses voulues; 2) de l'aide de personnel formé pour toutes les grossesses et tous les accouchements; 3) de la fourniture de soins d'obstétrique opportuns pour les complications survenant à l'accouchement, et 4) de la fourniture de soins professionnels aux femmes et aux bébés après la naissance.

Plus le taux des accouchements assistés par du personnel qualifié est élevé, moins il y a de problèmes et de complications. Les pays pauvres où le taux des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est bas ont des taux de mortalité et de morbidité maternelles élevés. Les femmes peuvent préférer les accoucheuses traditionnelles aux infirmières sages-femmes parce que celles-là fournissent tout un éventail de services avant et après l'accouchement et parce qu'elles connaissent mieux les femmes et leur culture. Les services de santé reproductive doivent, malgré les difficultés que cela présente, assurer la disponibilité de sages-femmes formées ayant des connexions culturelles avec les femmes qu'elles desservent ainsi que de services d'urgence et de soins obstétricaux efficaces qui soient aussi acceptables culturellement.

La migration a produit des résultats mitigés pour toutes les parties concernées. Les migrants internationaux, quelque 191 millions en 2005, envoient au moins 251 milliards de dollars par an dans leur pays d'origine, ce qui a des effets appréciables sur l'économie des ménages et du pays. Leurs apports sont culturels autant qu'économiques; les migrants véhiculent des messages culturels tant dans les communautés d'accueil que dans les communautés d'origine, et notamment des attitudes en matière de droits de la personne et d'égalité des sexes.

Les pays d'accueil doivent souvent, dans leurs politiques en matière de migration, prendre des dispositions pour lutter contre l'incompréhension, la discrimination et l'hostilité envers les migrants; les pays d'origine subissent des pertes de travailleurs spécialisés et qualifiés ainsi que de membres de familles et de communautés. Par ailleurs, les communautés et les particuliers souffrent aussi du trafic des personnes, face sombre de la migration. Ce trafic croît en importance à mesure que les politiques de migration se font plus restrictives, ce qui expose les migrants à l'exploitation économique, aux mauvais traitements physiques et à la violence. Ces conditions offrent un terrain fertile d'où émergent des discours culturels contradictoires. On constate notamment une réinvention de la tradition (qui comporte en partie la perpétuation de pratiques néfastes telles que la mutilation/coupeure génitale féminine) au sein de certains groupes de migrants, qui se sentent aliénés du fait de la distance géographique par rapport à leur culture d'origine et simultanément marginalisés par leur culture d'accueil.

Les migrations intérieures s'accompagnent de toute une gamme de risques et de possibilités, mais surtout de risques pour les pauvres des populations autochtones et migrantes. Les avantages de l'amélioration des services urbains, notamment des services de santé reproductive, ont pour contrepartie leur coût et l'absence de réseaux sociaux pour les migrants. Nombreuses sont les migrantes qui rentrent chez elles pour accoucher, bien que les soins de santé dont elles disposent dans leur communauté d'origine soient apparemment de qualité inférieure.

L'impact cumulatif du changement économique et social force les cultures à changer aussi, mais le processus n'est pas toujours rapide et l'adaptation à ce processus dépend d'une bonne compréhension de l'évolution en cours. Le changement culturel peut à son tour modifier le contexte social, politique et économique dont il provient, mais les traditions et les systèmes de signification peuvent survivre à de nombreux changements.

Guerre, égalité des sexes et autonomisation des femmes

Les femmes sont prises pour cibles en temps de guerre car elles sont perçues comme étant les gardiennes de la culture. Le viol est un acte de violence qui vise non seulement la

femme mais la composante culturelle de son identité nationale ou communautaire. Les communautés peuvent considérer les femmes violées comme souillées ou dévalorisées et celles-ci peuvent alors subir d'autres violences en conséquence. Rares sont les communautés qui abordent ouvertement les questions relatives à la violence sexospécifique et les femmes s'abstiennent souvent d'en parler.

La militarisation de la culture fait obstacle à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, en partie du fait de l'augmentation de l'incidence, et de l'acceptabilité, de la violence. Les conflits imposent des responsabilités et des coûts supplémentaires aux femmes qui peuvent se retrouver chefs de famille en l'absence des hommes. Les hommes, quant à eux, peuvent se sentir impuissants et incapables de s'acquitter de leur obligation de protéger leur famille, ce qui peut susciter chez eux ressentiment et violence.

Les droits des femmes figurent au nombre des grandes questions relevant de la sécurité internationale, ainsi que l'énonce la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui reconnaît également la nécessité d'une prise en compte de la culture pour faire en sorte que les femmes participent aux processus de paix. La résolution 1325, malgré l'absence préoccupante d'un certain nombre d'éléments, reconnaît l'existence d'importantes lacunes en matière de politiques et appelle à des changements.

Les personnes qui interviennent dans le cadre des activités de développement et d'aide humanitaire doivent faire preuve de sensibilité à la culture lorsqu'elles interagissent avec les femmes qui ont été exposées au stress causé par les conflits armés. Les approches sensibles à la culture ciblent la détérioration potentielle et effective des relations entre les sexes et visent à préserver les progrès que les femmes ont pu accomplir dans le domaine de l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne leur santé et leurs droits en matière de reproduction. Les approches sensibles à la culture sont particulièrement nécessaires dans le contexte des conflits armés qui remettent en question les attentes culturelles liées à la masculinité telle que la responsabilité qu'ont les hommes de protéger leur famille.

La frustration des hommes et leur impuissance face aux difficultés des temps de guerre se retournent souvent contre les femmes, mais la perception commune des hommes en tant qu'agresseurs et des femmes en tant que victimes ne rend pas compte des diverses responsabilités assumées par celles-ci en tant que chefs de famille, soutiens de famille, pourvoyeuses de soins et combattantes. Les politiques et les approches doivent tenir compte de cette complexité. On risque, en ne reconnaissant pas la capacité de résistance et l'ingéniosité des gens ni les changements issus du conflit, d'exclure les femmes et les minorités, notamment les personnes handicapées, et de les empêcher

de participer à la définition des priorités et à l'élaboration des stratégies de développement en phase de post-conflit.

Les approches sensibles à la culture sont également nécessaires pour prendre en charge les gens traumatisés, répondre aux besoins de santé sexuelle et de santé reproductive des réfugiés, forger des partenariats avec les organisations locales et aider les gens à conserver ou à retrouver leur identité culturelle au milieu des ravages de la guerre.

Les partenariats stratégiques inclusifs sont une pierre corner des approches sensibles à la culture. Ils reposent sur la prise de conscience de cette réalité que les interventions créatives relatives aux droits fondamentaux exigent souvent une authentique participation des communautés reposant sur une appréciation des symboles et des formes et sur l'aide de puissants agents de communication.

Conclusions

- *Les organismes de développement internationaux ignorent la culture, ou la marginalisent, à leurs propres risques et périls. L'obtention de progrès dans le domaine des droits de la personne exige une appréciation de la complexité, de la fluidité et de la place centrale de la culture, qui passe par l'identification intentionnelle des agents de changement locaux et la formation de partenariats avec eux.*
- *Les approches fondées sur la connaissance de la culture confèrent de la viabilité à l'élaboration des politiques et autorisent la pratique d'une « politique culturelle » nécessaire à la réalisation des droits de la personne.*
- *La maîtrise de la culture permet de déterminer comment les systèmes de significations, l'opposition économique et politique ou les politiques porteuses se développent et peuvent être développés.*
- *Pour acquérir une maîtrise de la culture, l'UNFPA propose l'emploi de « lunettes culturelles » en tant qu'instrument de programmation.*
- *Les approches sensibles à la culture permettent d'analyser les modalités selon lesquelles des variables telles que le statut économique, la politique, la législation, la classe sociale, l'âge, le sexe, la religion et l'ethnicité se recourent et aboutissent à des compréhensions et à des manifestations divergentes du pouvoir.*
- *Les approches sensibles à la culture exigent l'application de nouveaux cadres analytiques et opérationnels ainsi qu'un examen introspectif de la part de la communauté du développement.*



1

Action interculturelle — Introduction

La mise en œuvre des recommandations figurant dans le programme d'action est un droit souverain que chaque pays exerce de manière compatible avec ses lois nationales et ses priorités en matière de développement, en respectant pleinement les diverses religions, les valeurs éthiques et les origines culturelles de son peuple, et en se conformant aux principes des droits de l'homme universellement reconnus.

— Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Principes¹

Pourquoi la culture ?

Les précédents *Rapports sur l'état de la population mondiale* ont été consacrés à des thèmes politiques tels que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la santé reproductive, la migration, l'urbanisation et la pauvreté². Le présent rapport rassemble ces thèmes et attire l'attention sur un point essentiel mais négligé, à savoir sur les façons de procéder pour que le développement bénéficie aux groupes et minorités culturels, tout particulièrement dans l'optique de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes.

Les cultures façonnent les interactions des gens entre eux et influent sur leur compréhension et leurs approches du développement. L'expérience de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) démontre que la programmation sensible à la culture est indispensable pour assurer la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir pour instaurer un développement conforme aux droits de la personne. Les approches sensibles à la culture constituent des instruments qui favorisent l'appropriation de ces droits au sein des communautés.

Le présent rapport prend pour point de départ la validité et l'application universelles du cadre international des droits de l'homme. Les valeurs culturelles doivent s'harmoniser avec les attentes en matière de droits fondamentaux, ceux-ci pouvant en fait être décrits comme des valeurs universelles, communes, présentes dans tous les contextes culturels. Les droits individuels de la personne ne vont pas à l'encontre des intérêts de l'ensemble de la

◀ Une jeune femme aux premiers stades du travail et son compagnon attendent à l'extérieur d'une maternité dans la banlieue de Portoviejo (Équateur). L'une des fonctions de la culture est de prendre soin des générations présentes et futures et de les protéger.

société, mais viennent au contraire renforcer les droits collectifs. En revanche, certaines pratiques validées par la tradition portent atteinte aux droits de la personne; la résolution des tensions qui en résultent renforce la culture et enrichit la vie personnelle.

En conséquence, les droits de la personne ne doivent pas être interprétés selon une optique culturelle particulière, mais doivent l'être au contraire par toutes les cultures.

Les cultures évoluent et s'adaptent, compte tenu du contexte extérieur ainsi que sous l'effet de facteurs intérieurs, selon une dynamique propre à chacune d'elles. La coopération avec les organismes de développement tels que l'UNFPA extérieurs peut contribuer à faciliter le processus d'adaptation culturelle et le guider dans le sens de la conformité aux droits fondamentaux. Leur assistance est particulièrement utile dans une conjoncture marquée par des modifications rapides du contexte extérieur, dues par exemple aux changements climatiques ou à la mondialisation de l'économie.

Le changement doit toutefois respecter l'intégrité de la culture. Il arrive parfois que la culture ait à se défendre des

Les êtres humains sont des créatures sociales, or les approches du développement mettent souvent l'accent sur la façon dont les gens agissent en tant qu'individus et non pas dans leur contexte social. Le développement humain dépend de l'accès des individus aux avoirs et aux opportunités mais il dépend aussi de la qualité des relations sociales, qui sont enracinées dans la culture³.

impacts du contexte extérieur et les organismes de coopération peuvent, ici aussi, apporter leur aide.

L'égalité des sexes est l'un des droits de la personne⁴. Dans toutes les cultures, il s'exerce des pressions favorables et des pressions contraires à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. La conclusion la plus importante que tire le présent rapport est que les approches sensibles à la culture sont essentielles à la réalisation des droits de la personne et au développement.

Contexte

Le *Rapport sur l'état de la population mondiale 2008* de l'UNFPA partage

les principes des rapports antérieurs de l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (voir encadré 1). Les différents rôles de la culture dans les relations sociales et la façon dont la culture influe sur les choix individuels et sociaux doivent faire l'objet d'une analyse et les concepts en jeu doivent être élucidés. Toutefois, le présent rapport est axé sur l'application pratique d'approches sensibles à la culture. Il examine certaines des circonstances

1 L'UNESCO ET LE PNUD SUR LA CULTURE

En 1995, dans son rapport intitulé *Our Creative Diversity*⁵, l'UNESCO notait qu'une approche économique linéaire s'était opposée à l'application de solutions culturelles créatives et qu'il en était résulté des tensions culturelles et des frustrations. Le développement exige l'accroissement des capacités et l'enrichissement de la vie au moyen de l'expression et de la pratique culturelles : « La culture est un élément constitutif du développement humain ». Le rapport de l'UNESCO lance un appel en faveur d'une nouvelle éthique mondiale, d'un attachement au pluralisme et d'une facilitation de la créativité artistique, de l'exercice d'une responsabilité culturelle de la part des médias, d'une attention accrue aux droits des femmes, notamment en matière de reproduction et de participation à la politique, d'un respect des droits des enfants et

des jeunes, de la conservation du patrimoine culturel et de l'application de solutions à fondement culturel pour la protection de l'environnement. Il vise à étendre la notion de l'élaboration des politiques culturelles au-delà des secteurs strictement artistiques et culturels de manière à ce que les individus et les collectivités jouissent de la liberté de renforcer leurs capacités et d'exprimer et de pratiquer leur culture.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 2004* du PNUD, ayant pour thème « la liberté culturelle dans un monde diversifié », célèbre lui aussi la diversité culturelle et souligne l'importance de l'inclusion culturelle. Il réitère le fait que le développement humain exige le respect des droits de la personne et l'approfondissement de la démocratie, ainsi que l'application de politiques multiculturelles

permettant aux gens d'assumer leur identité et de devenir ce qu'ils veulent être. Ce rapport s'inscrit en faux contre l'idée que la pluralité culturelle mène inévitablement au conflit et que les droits culturels sont intrinsèquement supérieurs aux droits politiques et économiques. Il émet des recommandations sur les mesures que les États peuvent prendre pour s'adapter à la diversité culturelle, par exemple en s'inspirant des nouveaux modèles de démocratie pluriculturelle, qui se sont avérés utiles pour remédier aux injustices profondément ancrées, et en mettant en œuvre des arrangements de partage du pouvoir afin de réduire les tensions.

Source : UNFPA. 2008. *Integrating Culture, Gender and Human Rights in Programming : A Training Manual*. New York : UNFPA.

quotidiennes dans lesquelles la culture se répercute non seulement sur les relations sociales mais aussi sur les questions de développement, telles que les inégalités entre les sexes, la santé maternelle, la fécondité, le vieillissement et la pauvreté.

En Indonésie, par exemple, l'UNFPA coopère avec le ministère de la Promotion de la femme et divers partenaires de la société civile pour réduire la violence envers les femmes. Durant les manifestations contre le régime Suharto en 1988, il a été relevé de nombreux cas d'agressions sexuelles, viols inclus, en particulier contre les femmes des minorités. Toutefois, les actes de violence envers les femmes n'étaient pas nouveaux et ils se sont poursuivis après la fin des troubles politiques. Ils reposaient sur des normes et des pratiques culturelles qui dévalorisent les femmes. Nombreuses étaient celles-ci qui s'étaient résignées à leur condition : « Le concept de violence sexiste, en particulier intrafamiliale, suscite rarement des préoccupations au sein de la société indonésienne et est rarement identifié en tant que tel même chez un grand nombre de victimes. Les femmes qui se perçoivent comme survivantes de la violence se taisent souvent en raison de l'opprobre attaché à ce sujet tabou⁷. »

La sensibilité à la culture et la prise en compte des valeurs culturelles étaient d'une importance vitale pour induire des changements. L'UNFPA a forgé des partenariats avec des institutions religieuses axées sur les droits et d'autres entités qui s'employaient déjà à instaurer des changements, et, au moyen de médias culturels familiers et respectés, s'est attaché à atteindre les gens dans une langue qu'ils comprenaient.

Face à la crise, il s'est formé un groupe de féministes et d'intellectuels musulmans, dénommé *Puan Amal Hayati*, qui se sert des enseignements et des valeurs de l'Islam pour autonomiser les femmes, prévenir la violence à leur égard et fournir des services aux survivantes. Les membres du groupe œuvrent avec des pensionnats musulmans, les *pesantrens*, ce qui leur assure un vaste auditoire. Les cadres des pensionnats, hommes et femmes, jouissent d'un grand renom dans les communautés et sont bien placés pour donner l'exemple de relations hommes-femmes plus équitables⁸.

Cette approche va droit à l'origine des perceptions culturelles qui légitiment le pouvoir des hommes sur les femmes et qui amènent certaines femmes à accepter des rapports de puissance qui leur nuisent. Elle se caractérise par une parfaite maîtrise de la culture, à savoir une connaissance de la nature de celle-ci, de ses mécanismes et de ses interactions en temps de conflit comme d'harmonie. La maîtrise de la culture passe par la conscience des multiples

La culture est une matrice de possibilités et de choix infinis. Nous pouvons, de la même matrice culturelle, extraire des arguments et des stratégies pour dégrader et pour ennoblir notre espèce, pour la réduire en esclavage et pour la libérer, pour détruire son potentiel de production ou pour le renforcer¹⁰.

2 CONSEILS DE L'UNFPA POUR UNE PROGRAMMATION SENSIBLE À LA CULTURE

- Prenez le temps de connaître la culture dans laquelle vous agissez.
- Écoutez ce que la communauté a à dire.
- Soyez respectueux envers vos interlocuteurs.
- Faites preuve de patience.
- Obtenez l'appui des pouvoirs locaux.
- Pratiquez l'inclusion.
- Fondez-vous sur l'objectivité scientifique.
- Évitez les jugements de valeur.
- Faites preuve de tact dans votre langage.
- Intervenez par l'entremise d'alliés locaux.
- Jouez un rôle de facilitation.
- Respectez vos engagements.
- Connaissez vos adversaires.
- Trouvez un terrain d'entente.
- Accentuez les éléments positifs.
- Menez des activités de plaidoyer en faveur du changement.
- Créez des opportunités pour les femmes.
- Renforcez les capacités communautaires.
- Intervenez par la culture populaire.
- Laissez les gens faire ce qu'ils savent faire.
- Entretenez les partenariats.
- Célébrez les réalisations.
- N'abandonnez jamais.

Source: UNFPA. 2004. *Guide to Working from Within: 24 Tips for Culturally Sensitive Programming*. New York : UNFPA. <http://www.unfpa.org/culture/24tips/cover.htm>.

dimensions de celle-ci, et notamment des communications; des façons de nommer, d'appréhender et de réduire les conflits, des façons de donner un sens aux réalités, et des identités et des rôles⁹.

Le présent rapport montre que les approches sensibles à la culture doivent être intégrées dans les considérations économiques, politiques, sociales et autres pour broser un tableau complet des comportements des gens dans leur contexte social et des raisons qui expliquent les choix qu'ils opèrent. Ainsi qu'il ressort de l'exemple de l'Indonésie, l'acquisition de connaissances culturelles repose sur un engagement patient et résolu et se double de la mise en place

de partenariats et de politiques susceptibles d'encourager le changement de l'intérieur. Il existe, au sein de toute les cultures, des personnes qui contestent la validité de pratiques néfastes, qui élaborent des solutions du crû et que le dialogue et les idées nouvelles peuvent aider et renforcer. L'apport d'appuis aux personnes qui partagent les priorités et les objectifs du développement, et en particulier qui manifestent un attachement aux droits fondamentaux, est souvent le moyen le plus efficace de s'assurer de changements significatifs et durables dans les relations sociales.

Le rapport souligne le fait que les approches sensibles à la culture jouent un rôle essentiel dans « les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement internationaux et la promotion des droits de la personne »¹¹. Il recommande une analyse soignée des approches sensibles à la culture et en donne des exemples. Il présente certaines des difficultés et des dilemmes pratiques des stratégies sensibles à la culture et, au moyen d'études de cas, illustre les façons dont les organismes de développement ont forgé des partenariats pour les résoudre.

La culture : ce qu'elle est

La culture est composée de modèles de signification hérités et appliqués par un groupe dans un contexte social donné¹². Les membres du groupe acquièrent, par la socialisation, une compréhension commune de ce qui est significatif et de ce qui ne l'est pas; cette compréhension se reflète dans les symboles, les valeurs, les normes, les croyances, les relations et diverses formes d'expression créative¹³ et sur la façon dont les gens « gèrent leurs mondes quotidiens, grands et petits¹⁴ »; elle « détermine le choix des façons de faire les choses et la compréhension des motifs de ce choix¹⁵ »; elle constitue les lunettes par lesquelles les gens voient leur société et l'interprètent¹⁶.

La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), adoptée par 190 États Membres, réaffirme que la culture doit être considérée comme « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »²⁰.



▲ Femme et ses enfants dans leur village, près de Quito (Équateur).

© Ed Darack/Getty Images

Cela ne signifie toutefois pas que les gens d'une même culture gèrent leurs mondes quotidiens de manière identique; car si la culture « influe sur la façon dont les gens s'alignent et agissent dans un large éventail de domaines¹⁷ », elle n'impose pas des pensées ou des comportements uniformes. « Les individus qui vivent dans le même cadre culturel peuvent avoir des convictions opposées, reposant sur des valeurs différentes¹⁸. » Toutefois, ces valeurs et interactions diverses s'inscrivent dans le cadre d'un système, et la culture fournit « la langue qui rend possible la compréhension [de ses modes de vie]¹⁹ ».

Deux précautions importantes s'imposent dans l'interprétation des cultures :

- *En premier lieu, il faut situer les cultures dans leur contexte.* Les cultures sont liées à la disponibilité des ressources, aux niveaux et aux types de technologie et de connaissances, aux modes de production, aux structures du pouvoir et aux relations de puissance qui sont générées pour les gérer, aux principes et systèmes philosophiques hérités, notamment aux religions, aux perceptions des gens concernant leur place et leur espace ainsi que ceux d'autrui dans la société et le monde, et aux mécanismes et aux types de socialisation. La culture est un élément d'un vaste tableau; elle influe sur son contexte et est influencée par ce même contexte et par les changements intervenant dans le contexte général. Cette dimension « dynamique et interactive²¹ »

est importante pour bien comprendre les rôles de la culture dans le développement.

- *En second lieu, il faut se rappeler que les cultures ne sont pas statiques*; elles sont continuellement modelées par les gens, du fait des interactions de ceux-ci. Mais il faut aussi se garder de surestimer la vitesse à laquelle les cultures changent. Certains aspects des cultures influent sur les choix et les modes de vie pendant très longtemps²² : les gens peuvent rester attachés aux façons communes de vivre, en particulier s'ils pensent que leur identité culturelle et leurs cadres de référence sont menacés. Les normes, croyances, valeurs et comportement acquis, notamment durant l'enfance, peuvent exercer une influence durable, encore que leur importance soit variable. Certains facteurs plus généraux peuvent réduire la fluidité de la culture et inhiber l'adoption de compréhensions, d'attentes et de normes partagées; il en est ainsi, par exemple, lorsqu'il est difficile pour les gens d'étendre leur champ de socialisation au-delà du contexte immédiat, lorsqu'ils manquent d'accès à l'information ou de capacités d'exploiter l'information, ou lorsqu'ils se voient refuser l'exercice des droits économiques, sociaux, politiques et culturels qui leur permettraient d'élargir la gamme des choix qui s'offrent à eux.

La culture : ce qu'elle n'est pas

La diversité des définitions de la culture et des usages faits de la culture présente de graves problèmes au niveau de l'analyse, des communications et de l'action. Par exemple, la culture est souvent définie par les coutumes, les normes, les tenues vestimentaires, les goûts en matière d'alimentation et les formes d'expression artistique. Ces manifestations de la culture sont importantes, mais on risque, en concentrant sur elles une attention exclusive, de ne pas en appréhender la substance.

Les distinctions fondées sur des jugements de valeur, « tradition et modernité », « premier monde et tiers monde », « nous et eux », sont dangereuses²⁴. Ce type de généralisations simplistes occulte les complexités du développement et ignore les faits, à savoir, par exemple, que la tradition et la modernité coexistent dans la plupart des sociétés, souvent sans que leurs limites soient bien claires, qu'il existe différentes conceptions de ce qui constitue le développement et que les valeurs

*C'est une chose de croire et de pratiquer notre religion; c'est en une autre de se rendre sur le terrain et de voir comment notre religion peut être utile pour les gens qui demandent de l'aide*²³.

dissemblables de différentes sociétés peuvent se compléter les unes les autres.

On tombe dans le piège, en opérant de telles distinctions, de l'application de son propre système de valeurs et de normes dans l'interprétation des modes de vie d'autres sociétés, ce qui peut amener à ignorer globalement certaines cultures, en particulier celles qui sont considérées comme inférieures ou primitives. On peut se retrouver alors à appliquer des étiquettes très générales sans accorder grande attention à la diversité culturelle. Ainsi, par exemple, la supposition selon laquelle les femmes de toutes les sociétés non occidentales sont opprimées par les hommes²⁵ est-elle davantage qu'une grave erreur théorique car, en termes pratiques, elle ignore le pouvoir et le rôle que peuvent exercer les hommes ainsi que les femmes en tant que gardiens de valeurs culturelles.

Ce type de catégorisation grossière débouche sur la supposition erronée et dangereuse que les valeurs culturelles d'une société sont acceptées par tous les membres de celle-ci. Les gens d'une même culture peuvent fort bien ne pas être d'accord sur les valeurs, les coutumes, les normes, les objectifs et les mesures à appliquer. Ces divergences d'opinion peuvent se traduire par diverses formes de résistance interne qui peuvent alors encourager une évolution de l'intérieur. C'est ainsi que les mouvements

de lutte contre l'inégalité des sexes au sein de groupes confessionnels ont émané de ces groupes mêmes, et aussi bien de femmes que d'hommes²⁶. Le plaidoyer masculin contre les inégalités entre les sexes est un mécanisme efficace de changement culturel.

Le débat qui est fondé au départ sur des jugements a priori sur les valeurs peut déboucher sur un relativisme moral dans lequel les appels à la sensibilité à la culture et à la prise en compte de la culture sont interprétés comme l'acceptation d'une égale validité de toutes les valeurs et pratiques culturelles. Le relati-

Le défi pour l'UNFPA est d'aider les pays comme il l'a toujours fait, sans viser ses intérêts particuliers, en se montrant sensible aux valeurs et aux spécificités culturelles, avec une volonté sans limite de travailler avec tous les éléments positifs et déterminé à aider les pays et les gens à appliquer les principes universels pour les traduire en actions concrètes.

—Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive, UNFPA

visme moral n'apporte pas de bases sur lesquelles on peut agir, dès lors que toutes les valeurs et pratiques locales sont considérées comme valables. Il aboutit, sur le plan du développement, à une impasse, à l'inaction et aux frustrations que cela comporte.

La sensibilisation et la sensibilité à la culture ne mènent pas automatiquement à un relativisme moral. Il n'est pas nécessaire d'accepter comme égales toutes les valeurs et les pratiques pour déterminer ce que les gens croient et pensent, ce qu'ils considèrent comme logique, et pour agir sur la base de ces connaissances. On trouve dans toutes les cultures des valeurs et des pratiques qui portent atteinte aux droits de la personne. La façon pragmatique de procéder ne consiste pas à faire l'économie de la culture, mais à l'embrasser : les approches sensibles à la culture peuvent mettre en évidence les moyens les plus efficaces de lutter contre les pratiques culturelles néfastes et de renforcer les pratiques positives.

Pourquoi les approches sensibles à la culture sont-elles essentielles ?

Les approches sensibles à la culture constituent pour les organismes et les gens qui s'intéressent au développement humain une obligation, ainsi qu'un « impératif logique et pratique²⁷ ».

En premier lieu, l'inclusion des connaissances et des intérêts culturels des gens dans les politiques et programmes de développement qui les concernent est un droit fondamental. Elle s'inscrit dans le droit fil de la Déclaration sur le droit au développement adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution 41/128 le 4 décembre 1986²⁸. Dans le préambule, l'Assemblée générale se déclare préoccupée

... par l'existence de graves obstacles au développement, ainsi qu'à l'épanouissement complet de l'être humain et des peuples, obstacles qui sont dus notamment au déni des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et considérant que tous les droits de l'homme et libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants et que, pour promouvoir le développement, il faudrait accorder une attention égale et s'intéresser d'urgence à la

mise en œuvre, à la promotion et à la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et qu'en conséquence, la promotion, le respect et la jouissance de certains droits de l'homme et libertés fondamentales ne sauraient justifier le déni d'autres droits de l'homme et libertés fondamentales...

L'ARTICLE PREMIER DE LA DÉCLARATION CONTIENT LA CLAUSE SUIVANTE :

Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer au un développement économique, social, culturel et politique, dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement.

ET L'ARTICLE 2 PRÉCISE :

L'être humain est le sujet central du développement et doit donc être le participant actif et le bénéficiaire du droit au développement... Tous les êtres humains ont la responsabilité du développement, individuellement et collectivement et eu égard à leurs devoirs envers la communauté, qui seule peut assurer l'entier et libre épanouissement de l'être humain et qui doit donc promouvoir et protéger un ordre politique, social et économique propre à favoriser le développement.

En second lieu, les approches sensibles à la culture mettent au jour les solutions créatives abondantes au sein des cultures. Inversement, le rejet pur et simple des cultures et le manque de considération sérieuse envers elles occulte les « coutumes autochtones et

les pratiques traditionnelles susceptibles d'apporter des contributions positives à la planification du développement³⁰ ».

En troisième lieu, les approches sensibles à la culture sont essentielles à la compréhension des contextes locaux. Ceci est important, étant donné que les programmes de développement ne peuvent réussir qu'à condition d'être pertinents dans l'environnement culturel dans lequel ils sont mis en œuvre³¹.

En quatrième lieu, la connaissance de la culture est indispensable pour comprendre les rapports de pouvoir dans les groupes culturels et leurs implications pour les politiques de développe-

Le désir bien intentionné d'un intervenant extérieur d'apporter de l'aide restera vain si aucune de ses priorités ne correspond à celles de la personne qu'il aide ou ne tient compte de la culture et des institutions politiques ou économiques. Il est trop facile et très humain d'oublier qu'il y a aussi les bonnes intentions d'un mécanisme de bien-être social qui existait bien avant l'invention de ... l'aide, et un système de valeurs humanitaires qui n'attend pas que des étrangers viennent dire aux gens de se préoccuper du sort des membres les plus faibles de leur société.²⁹

ment. La sensibilité culturelle de ce genre exclut les généralisations. Elle reconnaît que les femmes et les hommes, les garçons et les filles ne sont pas des groupes homogènes, qu'il existe une stratification selon la race, la classe sociale, l'âge, la langue et l'ethnicité, entre autres variables, qui peut mener à des processus et à des effets distincts en matière de développement.

En cinquième lieu, ce n'est que par une approche sensible à la culture que l'on peut entreprendre d'éliminer du développement les ethnocentrismes rigides et néfastes qui s'y trouvent. Il est inévitable que les gens étiquettent les autres, en grande partie sur la base de leur propre référentiel culturel. Si les organismes de développement et les acteurs du développement ne sont pas explicitement conscients des processus selon lesquels ils comprennent la culture, ils sont appelés dans leurs interventions à faire sur la culture des suppositions implicites, peut-être contre-productives.

Il peut être révélateur de nous voir tels que les autres nous voient. Voir les autres comme partageant avec nous une même nature est un acte de décence des plus élémentaires. Mais c'est de cet accomplissement bien plus difficile qui consiste à nous

*voir nous-mêmes parmi les autres en tant qu'exemple local des formes qu'a prises la vie humaine sur le plan local, cas parmi d'autres cas, monde parmi d'autres mondes, que découle la largeur d'esprit sans laquelle l'objectivité est une autocongratulation et la tolérance une posture factice*³².

Résumé des chapitres

Le présent rapport démontre pourquoi et en quoi les approches sensibles à la culture ont leur importance pour les processus de développement et les résultats du développement. Chacun de ses chapitres porte sur un domaine prioritaire de la CIPD et des OMD : droits fondamentaux et relations hommes-femmes, égalité des sexes, droits et santé en matière de reproduction, dynamique démographique et conflit.

CHAPITRE 2 : Action interculturelle - Élaboration d'appuis des droits fondamentaux

Ce chapitre reprend le débat sur l'universalité du cadre des droits fondamentaux et réexamine l'opposition intrinsèque qui existe entre ces droits et la culture. Il note « les difficultés que

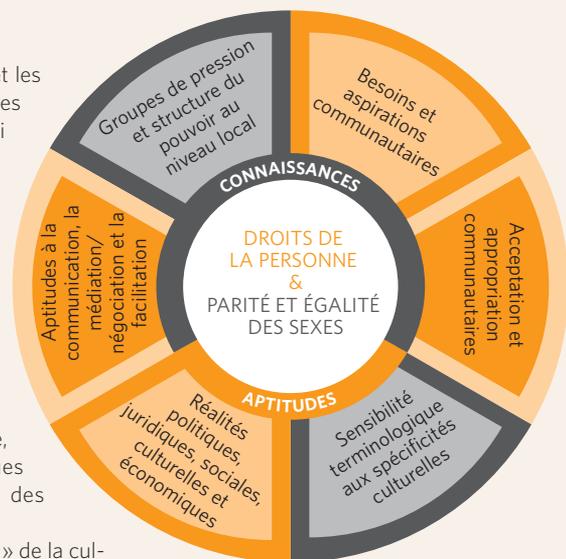
3 LES LUNETTES CULTURELLES

Les lunettes culturelles sont un instrument conçu par l'UNFPA pour faciliter le processus de la contestation et de la modification des pratiques qui sous-tendent l'inégalité des femmes et des hommes et pour forger des alliances favorables à l'efficacité et à l'appropriation des programmes. Elles contribuent également à l'acquisition des aptitudes, de la « maîtrise culturelle », qui sont nécessaires pour négocier au niveau des individus, des groupes et des collectivités, afin de persuader les parties prenantes et les partenaires et de cultiver l'acceptation culturelle et l'appropriation de la parité des sexes, de l'égalité des sexes et des droits de la personne.

Les lunettes culturelles aident :

- À comprendre les besoins et les aspirations de différents groupes, notamment des membres les plus marginalisés de la communauté;
- À mener des recherches pour élucider les réalités politiques, sociales, juridiques et économiques, ainsi que pour déceler les possibilités de changement;

- À étudier les croyances et les pratiques communautaires et à déterminer celles qui appuient le mieux les droits de la personne, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes;
- À comprendre le jeu des politiques entre les partenaires potentiels tels que les groupes de pression et les entités de la société civile, ainsi que les politiques requises pour forger des alliances efficaces;
- À apprendre le « langage » de la culture, à acquérir la maîtrise culturelle, qui sera nécessaire pour apprendre, négocier et persuader;
- À établir des connexions entre les valeurs culturelles locales et les droits fondamentaux universellement reconnus;
- À acquérir les aptitudes à la communication, à la médiation, à la négociation et à la facilitation qui sont nécessaires



pour gagner la confiance, résoudre les conflits et encourager l'appropriation des droits de la personne et de l'égalité des sexes.

Source : UNFPA, *Integrating Human Rights, Culture and Gender in Programming. A Training Manual*. New York : UNFPA.



▲ Dans la campagne népalaise, paysanne portant sur son dos une lourde charge.
© Peter Bruyneel

comporte l'établissement de distinctions précises entre la culture et les droits de la personne ou la perception du relativisme et de l'universalisme comme étant diamétralement opposés et incompatibles³³ ». Il souligne le fait que la conscience de la culture et la sensibilité à la culture ne débouchent pas sur un relativisme moral. En réalité, les approches sensibles à la culture ont pour avantage de révéler comme l'on peut aligner de manière plus efficace les pratiques culturelles et le respect des droits de la personne. Elles sont indispensables pour mettre la culture au service de ces droits : « La culture est le contexte dans lequel les droits de la personne doivent être définis et réalisés³⁴ ». Ce chapitre présente les modalités selon lesquelles les approches sensibles à la culture peuvent contribuer à la légitimation culturelle des droits de la personne.

CHAPITRE 3 : Action interculturelle – Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme

L'argument présenté dans le chapitre 3 est que les approches sensibles à la culture sont importantes pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Au moyen d'études de cas, ce chapitre décrit les approches analytiques et les stratégies de programmation qui se sont avérées

opérantes dans différents contextes. Il souligne l'importance d'une approche genrée qui étudie l'expérience des hommes, des femmes, des garçons et des filles dans différents contextes sociaux et qui s'attache à comprendre comment les variables telles que la classe sociale, la race, l'ethnicité, la religion et l'âge dépassent les distinctions de genre et affectent chez les gens l'expérience des droits et de la culture. Ce chapitre souligne le fait que les approches sensibles à la culture ne se limitent pas à déterminer quelles sont les significations qui sont importantes et qu'elles doivent également, pour comprendre les diversités, déterminer les multiples raisons de l'importance de ces significations. Les approches culturelles sensibles au pouvoir doivent s'intéresser à ceux et à celles qui détiennent en commun ces significations, et déterminer par quels processus ils les détiennent et avec quels effets. Ce niveau de connaissance approfondi est important pour forger des partenariats et pour faire fond sur les actions locales existantes.

CHAPITRE 4 : Action interculturelle – Santé et droits en matière de reproduction

Ce chapitre approfondit les thèmes abordés au chapitre 3. Il montre que les approches politiques désagrégées et sensibles à la culture sont essentielles pour assurer le respect des droits en

matière de santé et de santé reproductive. Au moyen de rapports de cas, il souligne l'importance d'une compréhension des contextes. Les considérations culturelles mettent en évidence les modalités selon lesquelles le contexte influe sur les choix individuels en matière de reproduction. Ceci, à son tour, structure les types d'interventions nécessaires pour prendre en considération les attitudes mentales et les modèles comportementaux. C'est cela qui, en partie, fait la valeur des approches sensibles à la culture. De même que le chapitre 3, ce chapitre démontre en quoi une approche genrée sensible aux « intersectionnalités », aux catégories telles que la classe sociale, la race, l'ethnicité, la religion et l'âge, est indispensable à l'action interculturelle et à la réalisation des droits en matière de reproduction et de santé reproductive.

CHAPITRE 5 : Action interculturelle - Pauvreté, inégalité et population

Ce chapitre examine les questions culturelles dans le contexte de la pauvreté et de l'inégalité. Il signale qu'environ 750 millions de personnes appartenant à des minorités culturelles sont exclues des stratégies de développement, analyse les conséquences de ce fait pour la santé, le bien-être, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, et donne quelques exemples d'approches efficaces.

CHAPITRE 6 : Action interculturelle - Genre et santé reproductive dans les situations de conflit

Ce chapitre présente des exemples de cas pour montrer en quoi et pourquoi les approches sensibles à la culture sont essentielles pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans les situations de conflit. Ici encore, les exemples viennent renforcer les thèmes abordés dans les chapitres précédents, notamment l'importance d'une approche genrée et la nécessité d'une conscience des intersectionnalités. Ce chapitre décrit certaines approches analytiques et propose des stratégies pratiques de mise en œuvre des approches sensibles à la culture.

CHAPITRE 7 : Action interculturelle - Quelques conclusions

Ce chapitre propose une synthèse des questions abordées dans le rapport et émet certaines orientations en vue d'activités futures.



2

Action interculturelle — Appui des droits de la personne

La légitimation des droits de l'homme dans les cultures locales et les traditions religieuses est d'une importance cruciale pour la survie et le développement futur du paradigme même des droits de la personne¹.

La Charte des Nations Unies (1945) inscrit le respect des droits de l'homme parmi les buts essentiels de l'Organisation :

Les buts des Nations Unies sont les suivants : ... Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion².

Il s'est dégagé au cours des premiers temps de l'existence des Nations Unies un large consensus selon lequel, à la suite « [d'] actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité³ », une déclaration supplémentaire était nécessaire pour énoncer les droits fondamentaux partagés par tous les êtres humains, sans distinction. Ces droits ne devaient pas se cantonner dans la théorie, le but visé étant de mettre un terme à la brutalité et aux souffrances dont avaient été témoins les années 1930 et 1940.

La Déclaration universelle des droits de l'homme issue de ce consensus en 1948 définit le paradigme des droits de l'homme :

La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce les droits de tous les êtres humains à la vie, à la liberté et à la sûreté de leur personne (article 3); à la liberté de l'esclavage ou de la servitude (article 4); de la torture et des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (article 5); à la reconnaissance de leur personnalité juridique et à l'égalité devant la loi (articles 6 et 7); à un recours effectif et équitable devant la loi (articles 8 à 12); à la liberté de circulation (article 13) et à la liberté de chercher asile pour échapper à la persécution, mais pas aux poursuites pour crimes non politiques (article 14); à une nationalité et à en changer (article 15); de se marier et de fonder une famille, avec le libre et plein consentement des époux (article 17); à la propriété à titre individuel (article 18); à la liberté de

◀ Une femme âgée parle de son traitement à un agent de santé. Les droits de la personne, notamment le droit à la santé, sont universels et indivisibles, sans distinction d'âge, de sexe ou de culture.

© Peter Bruyneel

pensée, de conscience et de religion, à changer de religion ou de croyance et à pratiquer leur religion (article 19); à la liberté de réunion et d'association pacifique (article 20) et de participation au gouvernement (article 21); à la sécurité sociale et à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à leur dignité (article 22); au travail et au libre choix de leur travail, sans crainte de discrimination et dans des conditions d'égalité (article 23); au repos et à des congés payés périodiques (article 24); à un niveau de vie suffisant pour assurer leur santé et leur bien-être (article 25); à l'éducation qui doit être gratuite en ce qui concerne le stade fondamental (article 26); à la participation à la vie culturelle (article 27) et « à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet » (article 28)⁴.

La Déclaration est une « norme commune de réalisation pour tous les peuples et toutes les nations⁵ ». Elle a force morale ainsi que juridique. Les États Membres des Nations Unies ont ratifié par ailleurs une large gamme d'instruments relatifs à divers droits de l'homme spécifiques qui, une fois entrés en vigueur, ont valeur obligatoire en droit international. Certaines normes s'appliquent à tous les États, qu'ils soient ou non signataires, telles que celles concernant la prohibition des crimes contre l'humanité, du génocide et des crimes de guerre.

Divers instruments relatifs aux droits de l'homme ont établi des normes juridiques internationales. Parmi ceux-ci figurent les conventions sur le génocide (1948), l'esclavage (1956), les droits du travail (1966), les droits de l'enfant (Convention relative aux droits de l'enfant, 1989), sur l'élimination de la discrimination fondée sur la race (1965) et sur le sexe (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [CEDAW] 1979). Les Conventions de Genève (1949) et la Convention sur les réfugiés (1951) énoncent les principes humanitaires applicables dans les situations de conflit.

Ces traités et conventions développent les principes de base des droits de la personne : universalité, indivisibilité, interdépendance, égalité et non discrimination. En outre, le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966) et les documents de consensus issus des grandes conférences telles que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (1994) et la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) énoncent eux aussi clairement des principes des droits de la personne.

La ratification d'un instrument par un État souverain n'indique pas nécessairement que celui-ci en applique pleinement les dispositions, ni que tous ses ressortissants soient

convaincus que les principes convenus peuvent être appliqués dans leur contexte culturel particulier. Toutefois, l'État convient d'être lié par les instruments des droits fondamentaux qu'il ratifie. L'instrument entre en vigueur une fois qu'un nombre convenu d'États Membres l'ont ratifié.

Le débat des droits de la personne

L'une des controverses persistantes relatives à la Déclaration universelle des droits de l'homme porte sur la mesure dans laquelle les droits en question sont effectivement universels. Certains font valoir l'argument que cet instrument ne peut pas présenter une position universelle, pour de multiples raisons. En premier lieu, la Déclaration initiale a été ratifiée par un groupe restreint de pays, principalement européens, représentés aux Nations Unies en 1948; certains de ces mêmes pays qui proclamaient l'universalité de la Déclaration possédaient encore des colonies à l'époque. En second lieu, ces pays ont rédigé la Déclaration en s'inspirant de leurs propres postulats culturels, expériences constitutionnelles et luttes politiques, par exemple pour séparer la religion et l'État. Selon ce point de vue, le cadre des droits de l'homme reflète les cultures et les valeurs occidentales et ne laisse guère de place aux présupposés et aux expériences des autres cultures; c'est ainsi, par exemple, que l'accent mis sur les droits de propriété reflète une notion qui était loin d'être universelle avant la période coloniale. Selon cette opinion, le cadre des droits de l'homme « réduit l'importance de la communauté ... [et] cherche à imposer un modèle individuel de droits en discordance avec les modes de vie non occidentaux⁶ ». De même, nombre de pays en développement n'ont pas connu les affrontements politiques sur les questions de l'Église et de l'État qui ont eu lieu en Europe et aux États-Unis, et il se manifeste parfois une résistance considérable à situer la religion exclusivement dans le domaine privé⁷.

De tels arguments ont été avancés dans les pays développés comme dans les pays en développement : en 1947, avant même que la Déclaration ne puisse être adoptée, l'American Anthropological Association a mis en question son universalité :

Comment la Déclaration proposée peut-elle être applicable à tous les êtres humains et ne pas être un énoncé de droits conçus seulement selon les valeurs courantes des pays d'Europe de l'Ouest et de l'Amérique ? ... Les normes et les valeurs sont relatives par rapport à la culture dont elles émanent, de sorte que tout essai de formulation de postulats issus des croyances et des codes moraux d'une culture donnée ne peut que s'opposer à l'applicabilité de toute déclaration des droits de l'homme à l'ensemble de l'humanité⁸.

Eu égard à ces préoccupations, certains adversaires de la position universaliste demandent que l'on applique une démarche pluriculturelle pour élaborer le cadre des droits de la personne et pour l'adapter, en y incluant éventuellement les processus nécessaires pour statuer sur ces droits; alors que la Déclaration prévoit le recours aux mécanismes juridiques officiels de l'État, à l'instar des modèles européens, certains pays du Sud font valoir l'efficacité et l'efficacé de leurs règles et procédures coutumières ainsi que religieuses. (Certains juristes reconnaissent l'aspect pratique de cette approche, en notant que les coûts de l'accès au système juridique sont souvent prohibitifs pour les gens du commun, hommes et femmes, et que les procédures coutumières alignées comme il convient sur les droits de la personne offriraient à ceux-ci un accès plus immédiat.) D'autres rejettent certaines dispositions des droits de la personne pour des raisons culturelles. Certaines des contestations les plus acrimonieuses relatives à l'universalité du cadre des droits de la personne concernent les conventions perçues comme portant atteinte aux normes culturelles et religieuses dans le domaine des relations familiales et entre les sexes. D'autres réserves sont fondées sur des motifs politiques, juridiques ou constitutionnels.

La nature mouvante des droits de la personne

Les analystes ont décrit l'évolution des droits de la personne au cours des soixante ans écoulés et le rôle des cultures dans leur promotion. L'Organisation des Nations Unies s'est élargie pour inclure parmi ses membres en tant qu'États souverains la

Où commencent, après tout, les droits de l'homme universels ? Dans de petites localités, proches de chez nous, si proches et si petites qu'elles ne figurent sur aucune des cartes du monde, mais qui sont néanmoins le monde des gens au niveau individuel, le quartier où ils habitent, l'école qu'ils fréquentent, l'usine, la ferme ou le bureau où ils travaillent. Tels sont les lieux où tous les hommes, femmes et enfants recherchent une justice égale, des chances égales et une dignité égale sans discrimination. Si ces droits n'ont pas de sens en ces lieux, ils n'ont guère de sens où que ce soit.

—Eleanor Roosevelt

quasi-totalité des anciennes colonies. Depuis 1948, les droits de l'homme se désindividualisent. Ils se sont étendus au-delà de la protection des individus au sein des États pour inclure la protection des collectivités, telles que les populations autochtones, les minorités et les nations émergentes. Le cadre des droits de la personne englobe aujourd'hui les droits économiques, sociaux et culturels. D'autres droits, tels que le droit à la santé reproductive et à la liberté de la violence sexiste, ont été formulés. En 1993, 45 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et 12 ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 171 nations représentées à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne ont confirmé que les droits fondamentaux des femmes font partie des droits de la personne. En 1994, 179 pays participant au Caire à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ont reconnu le droit à la santé reproductive en tant que composante du droit à la santé. Les Nations Unies ont adopté en 1994 la Déclaration sur l'élimination de la violence, qui a mené à l'inclusion d'une section sur la violence sexiste dans le consensus du Caire et à la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995. Ce processus démontre la possibilité d'intégrer le changement culturel, à mesure qu'il se produit, dans le cadre international des droits de la personne :

C'est ignorer les impacts de la mondialisation dans le présent et les transferts historiques de croyances et de pratiques culturelles dans le passé que de considérer la culture comme statique, uniforme et immuable. La situation contemporaine est mieux décrite en considérant les cultures comme changeantes et interreliées, et les droits comme créés dans un contexte historique et redéfinis selon des modalités transnationales par des acteurs nationaux et locaux. Cela décrit aussi l'impossibilité d'établir des distinctions nettes entre culture et droits ou de percevoir le relativisme et l'universalisme comme diamétralement opposés et incompatibles⁹.

Au fur et à mesure de l'évolution de ce cadre, le langage et la politique des droits de la personne ont ouvert un espace au changement culturel. Les gens emploient le langage des droits pour exprimer leurs propres revendications. Il en est ainsi parce que le langage des droits est le langage de la résistance au manque et à l'oppression, qu'ont en commun toutes les cultures : « De ce point de vue, les droits de la personne sont à la fois universels et particuliers; universels, parce que l'expérience de la résistance à l'oppression est partagée par les groupes subjugués du monde entier, mais aussi particuliers parce que la résistance est façonnée pour riposter aux particularités

du contexte social.¹⁰ » Ceci réaffirme l'importance d'une compréhension des droits situés dans leur contexte ou, en d'autres termes, la nécessité d'approches sensibles à la culture de la promotion des droits de l'homme.

Les approches sensibles à la culture reconnaissent que :

- Les gens de différentes cultures comprennent les droits différemment;
- Au sein d'une même culture, les gens ont aussi différents points de vue sur les droits et différentes expériences en la matière;
- Au sein d'une même culture et dans différentes cultures, les gens plaident en faveur des droits selon des modalités adaptées à leur contexte;
- Les droits de la personne peuvent être intégrés par le biais de la « légitimité culturelle »;
- La facilitation de la légitimité culturelle exige une connaissance de la culture et une implication de la culture.

La culture n'est absolument pas statique. Toute supposition de stationnarité explicite ou implicite, est trompeuse et peut être catastrophique. Parler, par exemple, de la culture indoue, ou a fortiori de la culture indienne, comme étant bien définie de manière temporellement stationnaire omet non seulement les amples variations présentes dans chacune de ces catégories, mais aussi leur évolution et leurs amples variations dans le temps¹¹.

Établissement de la légitimité culturelle des droits de la personne

Les approches sensibles à la culture sont axées sur l'action. Elles peuvent offrir des outils efficaces pour appréhender les relations

Comment peut-on aspirer au progrès et à la prospérité alors que les femmes, qui constituent la moitié de la société, connaissent une longue négligence de leurs intérêts et des droits qui leur sont conférés par notre religion qui les place sur un pied d'égalité avec les hommes ? Ces droits expriment la noble mission des femmes et leur accorde le recours à la justice devant le traitement inéquitable et la violence dont elles peuvent être l'objet en dépit du fait que leurs accomplissements ont été égaux à ceux des hommes, tant dans les domaines de l'éducation que de l'emploi¹².

Va au peuple, Vis avec lui. Apprends de lui. Aime-le. Commence par ce qu'il sait. Bâtit avec ce qu'il aime. Sous les meilleurs dirigeants, une fois le travail fait et la tâche accomplie, les gens disent : « Nous avons fait cela nous-mêmes !¹² »

réciproques entre les droits de la personne et les cultures, ainsi que pour lutter contre l'oppression au sein des cultures. Ces approches reconnaissent le fait que « les gens sont plus disposés à accepter les propositions normatives lorsqu'ils croient qu'elles sont avalisées par leurs propres traditions culturelles » et que « l'observance des normes des droits de l'homme [repose] sur la légitimité culturelle »¹⁴. Il faut toutefois, dans les processus d'encouragement de cette légitimité culturelle, respecter un certain nombre d'importantes précautions :

- *L'approche de l'interaction avec la culture doit elle-même être guidée par ces principes des droits fondamentaux que sont la non discrimination, l'égalité et la responsabilité. Dûment appliqués, ces principes peuvent contribuer à ce que les gens soient traités avec respect et dignité, étant donné qu'ils ne laissent guère de place à l'ethnocentrisme rigide qui fait que certaines personnes considèrent toutes les cultures autres que la leur comme inférieures et comme ne pouvant apporter que peu de choses, voire rien, à la pensée et aux processus du développement. Le danger que comporte l'imposition d'interprétations particulières des droits est que cette imposition s'oppose à l'appropriation culturelle et peut aboutir à la résistance et au ressentiment : « Bien que les gens de l'extérieur puissent sympathiser avec les classes ou les groupes dominés et opprimés et souhaiter les soutenir, ce soutien ne peut être efficace s'ils se présentent comme détenteurs du seul point de vue valable sur la culture de la société considérée...¹⁷ ». Cela ne signifie pas qu'il faille accepter et tolérer toutes les normes et pratiques culturelles, mais les approches sensibles à la culture encouragent « un jugement moral et une action interculturels » et mènent « aux manières optimales de formuler des jugements et d'entreprendre des actions »¹⁸.*
- *Le point de départ pratique d'une mise en place des droits et des libertés nécessaires au développement humain selon une approche sensible à la culture ne consiste pas à éviter les débats concernant la signification des droits, mais à les reconnaître, c'est-à-dire à déterminer où ils se situent et quels sont les points de vue et le rôle des divers acteurs. Il s'agit ensuite de situer*



▲ Une société civile robuste est importante pour promouvoir les droits de la personne. Jeunes femmes en cours de formation d'auxiliaires de santé avec l'aide d'une ONG.

© UNFPA

Dans les relations interculturelles, la moralité et la connaissance ne peuvent pas être le produit exclusif de certaines cultures mais pas d'autres¹⁵.

les conversations dans ce contexte. L'UNFPA a appris l'importance de l'identification des acteurs locaux déterminés à instaurer des changements et de la collaboration avec eux pour appuyer des initiatives locales, pleinement appropriées à ce niveau, visant à promouvoir les droits de l'homme. Le Fonds a forgé des partenariats avec les parlementaires, les médias et les organisations de la société civile (notamment celles qui interviennent dans les domaines des droits de l'homme et des questions féminines), les organisations confessionnelles et interconfessionnelles influentes et les entités du pouvoir local tels que les dirigeants tribaux. Mais il reconnaît aussi la nécessité d'agir avec prudence et il veille à ce que ses partenariats ne fassent pas obstacle au changement culturel ou ne s'opposent pas aux actions collectives des acteurs moins puissants et moins bien organisés. Au Bénin, par exemple, l'UNFPA appuie des institutions islamiques favorables à la promotion des droits des femmes. Dans le Territoire palestinien occupé, il œuvre avec le Département du conseil familial et de la réconciliation dans les tribunaux de la charia pour lutter contre les inégalités entre les sexes et la violence sexiste et pour favoriser le respect des droits en matière de santé reproductive.

Au Tadjikistan, avec l'Université islamique du Tadjikistan, le Comité gouvernemental sur la religion et l'ONG Safe Motherhood, l'UNFPA intervient dans les domaines de la santé reproductive, des droits en matière de reproduction et de l'égalité des sexes. Il collabore avec la United Theological School of the West Indies en Jamaïque pour traiter de diverses questions dont la violence sexiste et la prévention et le traitement de l'infection par le VIH. Le Fonds forge des partenariats avec des institutions qui exercent une influence substantielle au sein des communautés et qui sont capables d'atteindre la population et d'encourager le changement²⁰.

- *Les approches sensibles à la culture doivent contribuer aux politiques en accordant une attention sérieuse aux normes et*

Dans le monde entier, les gens pensent généralement qu'ils perçoivent la réalité et qu'ils abordent la résolution des problèmes de manière objective, exacte et exempte de jugements de valeurs ou de présupposés culturels. En réalité, notre façon d'interpréter les faits est profondément influencée par notre contexte culturel personnel¹⁶.

Dans notre travail de par le monde, nous avons constaté que l'établissement d'alliances avec les membres de traditions religieuses et l'implication de ceux-ci peut faire la différence entre le succès et l'échec d'un programme ...¹⁹

pratiques locales. Il s'agit de faire fond sur les normes et pratiques favorables à la réalisation des objectifs fondamentaux, tels que le respect des droits de l'homme, et de soumettre celles qui ne le sont pas à un examen et à un débat. « La pratique des droits de l'homme risque de perdre de sa pertinence et de sa légitimité si elle ne se soucie pas de ce qui se passe au niveau local²¹. »

Par exemple, devant ce qui peut paraître comme une légitimation culturelle des inégalités entre les sexes, certains analystes estiment que les activistes des droits de femmes devraient renoncer aux approches qui « ne font qu'appeler à mettre un terme aux pratiques culturelles contraires aux principes des droits de la personne ». L'argument avancé est que ces approches « abolitionnistes » ne tiennent pas compte des réalités contextuelles de ces attitudes culturelles et assument que les femmes n'ont pas de possibilités, moyens ou ressources pour réaliser leurs droits. Ces approches partent du point de vue que les seules solutions viables sont celles que proposent les dispositions juridiques formelles, nationales et internationales, relatives aux droits de l'homme.

Toutefois, les institutions de l'État et des administrations locales exercent bien une influence sur la culture; les institutions locales constituent parfois la voie de recours la plus accessible et la plus abordable pour les habitants des régions rurales; et les systèmes coutumiers peuvent connaître de revendications non prévues par les lois formelles. S'il est vrai que les institutions culturelles peuvent présenter des obstacles de taille, en particulier lorsque les intéressées ne connaissent pas les options, lorsque les rôles dévolus aux deux sexes sont fermement ancrés dans les structures familiales et lorsque la participation des femmes au processus décisionnel est limitée, il existe en revanche des variations au sein des cultures.

- *Les approches sensibles à la culture doivent non seulement explorer les systèmes locaux de signification et s'en servir, mais elles doivent également comprendre les cultures au niveau national et international et leurs interrelations.* Une compréhension intime des conversations qui s'échangent entre les acteurs et organismes nationaux, locaux et internationaux

4 INDE : RÉTABLISSMENT DU RAPPORT DE MASCULINITÉ

Il existe en Inde des pressions familiales et sociales intenses en faveur de la production de garçons et une discrimination généralisée à l'encontre des filles. Dans certaines régions, l'infanticide féminin continue de se pratiquer, mais les nouvelles technologies de sélection du sexe apportent sans doute à présent la plus forte contribution à la baisse du rapport de masculinité.

En 1986, après un vigoureux plaidoyer de la part d'activistes de la santé et des droits de l'homme, l'État indien du Maharashtra a adopté des lois qui interdisent l'emploi des techniques de détermination du sexe de l'enfant à naître à des fins de sélection du sexe. Ultérieurement, des campagnes menées dans toute l'Inde ont abouti à l'adoption de la Loi de 1994 sur les techniques de diagnostic prénatal (réglementation et prévention de leur mésusage). La pratique de la sélection du sexe s'est maintenue et, en 2000, des activistes de la santé ont saisi la Cour suprême pour exiger l'application effective de la loi. Par ailleurs, divers organismes des Nations Unies, notamment l'UNFPA, l'UNICEF et l'OMS, coopéraient avec des ONG internationales et le ministère de la Santé et du Bien-être familial de l'Inde pour obtenir l'engagement des médias, établir des réseaux et dispenser une formation et fournir des appuis aux groupes locaux, notamment à affiliation confessionnelle, déterminés à mettre un terme à la sélection du sexe. Sous l'effet de cette approche sur de multiples fronts, les perceptions et les attitudes ont commencé à changer et, si la pratique n'a pas entièrement disparu, on a du moins enregistré des progrès notables. La modification des pratiques néfastes exige davantage qu'une action juridique; elle dépend de la coopération et de la mise en œuvre d'actions concertées d'une large gamme d'acteurs au niveau national et local.

Source : Adapté d'après http://www.unfpa.org/culture/case_studies/india_studies.htm, Consulté en mars 2008

peut révéler à la fois les voies d'action possibles et les obstacles à surmonter, ainsi que les méthodes et stratégies d'intervention appropriées. L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont constaté que cette stratégie sur plusieurs fronts est importante pour collaborer avec les partisans internationaux, nationaux et locaux des droits de la personne en vue de résoudre le problème de la sélection du sexe en Inde (voir encadré 4).

- *Les approches sensibles à la culture doivent être genrées.* Il est important de procéder à des analyses sexospécifiques pour bien appréhender comment les membres de ces différentes catégories que sont les hommes et les femmes, les garçons et les filles vivent leurs droits.

Les approches genrées des droits modifient radicalement la façon de comprendre les droits. Elles exigent que l'on appréhende les droits pas simplement comme des effets bénéfiques prévus par la loi, mais aussi comme des outils politiques appartenant à des stratégies de changement social. La combinaison du genre et des droits permet d'analyser les valeurs, les comportements, les présupposés, les politiques et les décisions relatives aux programmes pour déterminer leur rôle dans l'exclusion de certaines personnes, ou dans la discrimination envers elles, et dans les avantages qu'ils apportent à d'autres, en examinant différentes sortes de rapports de subordination, fondés sur le genre ainsi que sur la classe, l'ethnicité, la caste, l'âge et autres facteurs. Essentiellement, l'analyse genrée des droits nous rappelle que ceux-ci ne s'appliquent pas à un individu neutre, mais que l'application et la jouissance des droits varient selon le pouvoir et la position de la personne dans la société et selon les rôles qui lui sont attribués²².

Ceci étant compris, les approches sensibles à la culture sont importantes pour apporter des appuis en faveur des droits de la personne et de l'égalité des sexes et pour bien situer ces appuis dans le contexte local et national. Les approches sensibles à la culture se concentrent sur les domaines intimes et fondamentaux dans lesquels sont ancrés les droits de la personne, en reconnaissant le fait que ces droits doivent, pour être maintenus, être internalisés.

L'objectif visé est de favoriser l'appropriation de l'ordre du jour des droits de l'homme de la part des communautés, le but étant la réalisation de ces droits et de l'égalité des sexes. La stratégie consiste à œuvrer de l'intérieur des communautés et des cultures pour établir de larges bases sur lesquelles reposent les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Pour l'UNFPA, l'approche axée sur les droits de l'homme, la prise en compte systématique du genre et les approches sensibles à la culture s'allient de manière à maximiser les chances de succès²³.

Pour établir la légitimité culturelle des droits de la personne, les approches sensibles à la culture doivent inclure toutes les sociétés et s'appliquer au cœur des communautés. Un tel processus devrait, à terme, aboutir à l'appropriation locale des droits de la personne. Les approches sensibles à la culture

Contrairement à ce que certains peuvent prétendre ou craindre, une telle intervention au cœur de la culture n'érode ou ne déforme pas la culture locale; au contraire, elle remet en cause ses aspects discriminatoires et oppressifs. Ceci peut, à l'évidence, provoquer une résistance de la part de ceux qui ont intérêt à maintenir le statu quo. L'action interculturelle dans la perspective des droits de la personne met intrinsèquement en question, [délégitime,] déstabilise, désagrège et, à terme, détruit les structures du pouvoir oppressives. Elle contribue également à réunir les éléments positifs de la culture locale et à les mettre au service des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, processus qui a également pour effet de revalider la culture...²⁴

doivent également aller plus loin et atteindre les groupes marginalisés au sein des communautés, de manière à ce que ceux-ci aient une voix déterminante dans leur propre culture et qu'ils soient en mesure d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Dans de nombreuses communautés, les groupes les plus marginalisés et les plus opprimés sont les femmes et les enfants. Les membres de certaines catégories, en particulier de certains groupes ethniques, classes, religions, cultures, peuvent être en butte aux pires formes de discrimination et d'oppression.

Les approches sensibles à la culture ne peuvent pas promettre des résultats immédiats et prévisibles. Le développement est un processus complexe et les questions culturelles figurent parmi les plus délicates. Mais les changements d'une importance fondamentale pour le développement humain, qui exigent la pleine réalisation des droits de la personne, dépendent invariablement d'une prise en compte sérieuse de la culture et d'une intervention respectueuse en association avec la culture.



3

Action interculturelle — Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme¹

Les cultures ne sont ni statiques, ni monolithiques. ... Elles s'adaptent aux nouvelles possibilités, aux nouveaux défis et aux réalités en évolution. Ce qui est perçu comme « la culture » peut en fait n'être que le point de vue d'un petit groupe d'élite soucieux de conserver son pouvoir et son statut. Les tensions et les objectifs divergents présents dans toute culture offrent à l'UNFPA des possibilités de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, en particulier lorsque le Fonds peut faire équipe avec des agents locaux de changement social et mettre en question les points de vue dominants au sein du même cadre de référence culturel.

Lors de la première Conférence internationale de la femme tenue à Mexico en 1975, les gouvernements, les entités de la société civile et les organismes des Nations Unies participants se sont engagés à œuvrer avec les femmes et pour elles. Les travaux se sont poursuivis tout au long de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985). L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 1979 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), laquelle a établi un ordre du jour des actions nationales visant à mettre un terme à la discrimination et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. La Convention définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ».

L'égalité des femmes et des hommes a été l'un des grands thèmes des Conférences mondiales sur les femmes qui ont fait suite à la Conférence de Mexico. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) établissent explicitement un lien entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

◀ À mesure que les cultures changent, les rôles, responsabilités et relations changent aussi. En Côte d'Ivoire, ce jeune homme apprend à coudre à la machine dans une classe mixte.

© Jane Hahn/Panos

Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir, sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix.

Le Programme d'action de Beijing note qu'il faut reconnaître les similitudes et les différences entre les femmes et les hommes et y accorder la même valeur. Les femmes doivent jouir du même statut, de la même reconnaissance et de la même considération que les hommes, et se voir offrir des possibilités égales de « réaliser pleinement leur potentiel au sein de la société et de régler leur vie selon leurs aspirations », de participer à l'acquisition de ressources et de bénéficier des ressources de la société, de jouir de libertés et d'une qualité de vie égales, et de prétendre à des résultats pratiques égaux dans tous les aspects de la vie³.

L'égalité entre les sexes est avant tout un droit de la personne. Les femmes ont le droit de vivre dans la dignité, libérées du besoin et de la peur.

L'autonomisation des femmes est également un instrument indispensable aux progrès du développement et à la réduction de la pauvreté⁴.

Lors de la réunion dite Beijing+5, en juin 2000, les gouvernements, avec la participation des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations régionales, ont examiné les progrès accomplis par les femmes en matière d'autonomisation et d'égalité des sexes depuis 1995. Les rapports nationaux ont constaté la survenue de changements significatifs dans la situation des femmes depuis 1976 et ont noté, par exemple, que les femmes étaient plus nombreuses au sein de la population active et qu'elles étaient des intervenantes d'une importance majeure au sein de la société civile. Les gouvernements ont reconnu aux ONG et aux organisations féminines le mérite des progrès constatés dans la situation des femmes et en matière d'égalité des sexes. Toutefois, les rapports émanant de toutes les régions du monde ont également signalé que la violence et la pauvreté faisaient obstacle à cette égalité. La mondialisation est porteuse de nouveaux défis, tels que l'accroissement « de la traite des femmes et des filles, l'évolution de la nature des conflits armés, le creusement des écarts entre les nations et les sexes, et la dissociation des politiques macroéconomiques et des questions de protection sociale ». Les femmes, ont noté les

5 FAITS ET CHIFFRES SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

- Soixante pour cent du milliard d'habitants les plus pauvres du monde sont des femmes et des filles.
- Soixante six pour cent des 960 millions d'adultes analphabètes du monde sont des femmes.
- Soixante-dix pour cent des 130 millions d'enfants non scolarisés sont des filles.
- À quelques notables exceptions près, notamment au Rwanda et dans les pays nordiques, les femmes sont remarquablement absentes des parlements : elles ne représentant que 16 % des parlementaires de par le monde.
- Dans toutes les régions du monde, les femmes gagnent moins que les hommes, étant donné qu'elles occupent généralement des emplois peu payés et qu'elles sont moins rémunérées que les hommes à travail égal.
- Bien que les femmes consacrent environ 70 % de leur travail non rémunéré à leur famille, cette contribution qu'elles apportent à l'économie mondiale reste invisible.
- Jusqu'à la moitié de toutes les femmes adultes ont subi des violences de la part de leurs partenaires intimes.
- Tous les conflits armés récents ont été caractérisés par un usage systématique de la violence sexuelle envers les femmes, celle-ci étant devenue un instrument de terreur et de nettoyage ethnique.
- En Afrique subsaharienne, 57 % des personnes vivant avec le VIH sont des femmes et les jeunes femmes (15 à 24 ans) sont au moins trois fois plus à risque d'infection par le virus que les hommes du même âge.
- Chaque année, un demi-million de femmes meurent et 18 millions souffrent de complications évitables de la grossesse et de l'accouchement.

Source : PNUD. 2006. *Taking Gender Equality Seriously: Making Progress, Meeting New Challenges*. New York. PNUD : 2006. <http://www.undp.org/pl/publicacjce/TakingGenderEqualitySeriously.pdf>, consulté en juin 2008.

rapports, n'ont toujours qu'une présence et un pouvoir limités au sein des structures politiques au niveau tant national qu'international. Il est donc important d'assurer « un suivi plus attentif des progrès de l'égalité des femmes en matière de participation à l'exercice du pouvoir économique⁵ ».

Les participants à la réunion Beijing+5 ont formulé des plans en vue d'actions futures, notamment sur les points suivants :

- La prise en considération systématique du genre dans tous les domaines et à tous les niveaux, venant compléter des activités spéciales ciblant les femmes;
- L'accent particulier à mettre sur l'éducation, les services sociaux et la santé, y inclus la santé sexuelle et reproductive;
- La pandémie de VIH/sida;

- La violence envers les femmes et les filles;
- La féminisation de la pauvreté;
- La vulnérabilité des femmes migrantes à l'exploitation et au trafic des personnes;
- La gestion des catastrophes naturelles et de l'environnement;
- L'établissement de mécanismes nationaux solides, efficaces et accessibles pour la promotion de la femme;
- La formulation de stratégies permettant aux femmes et aux hommes de concilier la vie professionnelle et la vie familiale et de partager équitablement les responsabilités dans ces deux domaines;
- L'accès des femmes aux processus décisionnels, en particulier dans le cadre du maintien de la paix.

Des cibles précises ont été fixées et d'autres confirmées, telles que :

- Le comblement de l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2005, et l'éducation primaire universelle, gratuite et obligatoire pour les filles et les garçons à l'horizon 2015;
- Une augmentation de 50 % des niveaux d'alphabétisation des adultes à l'horizon 2015, en particulier chez les femmes;
- L'instauration et le maintien d'un environnement juridique non discriminatoire ainsi que sensible au genre par la révision des textes législatifs, en vue de s'efforcer d'en éliminer les dispositions discriminatoires dès que possible et de préférence à l'horizon 2005;
- L'accès universel à des soins de santé primaire de haute qualité tout au long du cycle de vie, y inclus en matière de santé sexuelle et reproductive, au plus tard à l'horizon 2015⁶.

Dans leur examen de 2005, les participants à la réunion Beijing+10 ont noté d'importants progrès en matière de sensibilisation à l'égalité des sexes dans le secteur gouvernemental et auprès du grand public, et notamment des connaissances accrues des modalités selon lesquelles la mondialisation, l'ouverture des marchés, la privatisation, la migration et l'emploi des technologies nouvelles ont des répercussions sur les femmes. Des améliorations ont été signalées dans les domaines de la mortalité infantile et maternelle et de l'éducation et de l'alphabétisation des femmes et des filles. Les problèmes tels que les effets du VIH/sida sur les femmes et les filles, la traite des personnes et la violence sexospécifique ont également fait l'ob-

Quelle culture digne de ce nom refuserait aux femmes le droit à la maternité sans risque ? Quel système de valeurs enverrait des jeunes gens ignorants dans le monde, alors que quelques connaissances pourraient leur sauver la vie ?

— Nafis Sadik, Directrice exécutive de l'UNFPA (1987-2000)

jet d'une attention accrue. Au niveau des politiques, la prise en considération systématique du genre et de tous les liens efficaces et complémentarités entre les politiques, les lois et les programmes s'est également implantée. Il faut encore toutefois adopter des stratégies pluridimensionnelles supplémentaires qui assureraient la liaison des politiques aux pratiques. En outre, malgré les changements intervenus dans les politiques et les institutions, les stéréotypes de genre restent omniprésents et se traduisent par des pratiques discriminatoires⁷.

Le Programme d'action de Beijing et les amendements qui y ont été apportés par les réunions de Beijing+5 et Beijing+10 ont établi le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (2000), qui reconnaît que « la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la maladie et l'instauration d'un développement véritablement

durable⁸. L'objectif 3 vise spécifiquement la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a été noté que la prise en compte des questions de genre est indispensable à réalisation de tous les autres objectifs et l'intégration systématique de ces questions a été recommandée à cette fin. Le Programme d'action de Beijing établit également un cadre pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), en prévoyant des initiatives en faveur de l'égalité des hommes et des femmes dans les domaines des

soins de santé reproductive, de l'éducation et de l'alphabétisation, de la réponse aux besoins de contraception, de la réduction de la mortalité maternelle et de la lutte contre le VIH/sida.

Égalité des sexes, autonomisation des femmes et culture

« Les questions culturelles sous-tendent les différences observées entre les hommes et les femmes en termes de participation dans les divers domaines du développement », note un rapport de l'UNFPA sur la programmation sensible à la culture en Asie⁹. Les rapports des réunions Beijing+5 et Beijing+10 soulignent le fait que les stéréotypes culturels des femmes se maintiennent malgré les changements intervenus au sein des institutions et dans les politiques.

Certaines croyances culturelles profondément ancrées entretiennent l'inégalité des sexes. En Amérique latine, les

6 LE POUVOIR PEUT ÊTRE :

- **Déclaré et contraignant**
Les puissants peuvent faire usage de leur pouvoir pour obliger les autres à agir contre leur gré.
- **Caché et contraignant**
Les puissants peuvent agir de manière efficace en coulisse; par exemple, certaines institutions juridiques peuvent appliquer des normes sociales discriminatoires envers les femmes et obliger celles-ci à s'y conformer.
- **Déclaré et non contraignant**
Les gens peuvent faire usage de leur pouvoir de manière non conflictuelle et non contraignante, en concluant des accords pour obtenir les résultats souhaités.
- **Caché et non contraignant**
En présence d'un consensus tacite, les rapports de puissance sont maintenus non intentionnellement et même inconsciemment. Il existe, par exemple, des groupes qui en viennent non seulement à accepter des structures hiérarchiques qui les défavorisent, mais même à la défendre activement et à les préserver.

Source : Moncrieffe, J. 2005. « Beyond Categories: Power, Recognition and the Conditions for Equity. » Document de travail pour le *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Équité et développement*. New York : Banque mondiale

mouvements féministes de lutte contre la violence intrafamiliale ont constaté que les traditions culturelles qui approuvent la violence patriarcale figurent parmi les grands obstacles au changement. Par exemple, les colonies françaises, espagnoles et portugaises appliquaient le Code Napoléon en vertu duquel le père ou le mari disposait d'un pouvoir total sur les membres de la famille et pouvait les traiter comme bon lui semblait¹⁰. La tradition s'est maintenue essentiellement sans opposition après l'indépendance et jusqu'à une époque récente, comme l'illustre les efforts d'application de la loi Maria da Penha au Brésil (voir page 32).

La violence sexospécifique « se perpétue du fait des normes et traditions sociales et culturelles, qui renforcent les structures du pouvoir dominées par les hommes¹¹ ». Dès leur petite enfance, on apprend aux femmes « qu'elles sont inférieures aux hommes et qu'elles portent souvent la responsabilité des violences qui leur sont infligées. En tant que femmes ou partenaires, elles doivent, coûte que coûte, assurer la cohésion de la famille. Les femmes ainsi que les hommes apprennent ignorer ou à accepter la violence sexospécifique. » Dans de telles conditions, la violence intrafamiliale en vient à être considérée comme « naturalisée » et reste invisible.

Des rapports provenant de l'Ouganda mettent en évidence les façons dont les cultures entretiennent l'inégalité des relations entre les sexes. Nombreux étaient les hommes qui ne démordaient pas du fait que leurs femmes ne sont pas censées posséder de l'argent : « Après avoir vendu le maïs, le mari peut acheter à sa femme une robe ou un *lesu*. Si les femmes sont autorisées à posséder des biens, elles deviennent supérieures aux hommes. » Les femmes elles-mêmes ont donné plusieurs exemples de problèmes qui surgissent lorsqu'elles sont autorisées à avoir des biens et citent notamment la difficulté de « garder un mari et de préserver leur indépendance économique; il faut sacrifier l'un des deux ».¹²

Alors que les croyances peuvent évoluer chez les jeunes femmes, certaines vieilles femmes s'en font les gardiennes et s'efforcent de les appliquer. À Kasensero, il est interdit aux femmes de pénétrer dans le lac. Des jeunes femmes ayant affirmé qu'il n'y avait rien de mal à nager dans le lac se sont vu faire remarquer par les anciennes que les femmes « ne doivent pas entrer dans le lac parce qu'elles sont toujours sales ». Telle était la volonté du dieu responsable des lieux; et comme les jeunes femmes n'avaient pas respecté cette volonté, ce dieu cesserait de bénir le site.

La violence intrafamiliale est largement répandue. « Les maris battent leurs femmes pour des peccadilles, par exemple si elles ne travaillent pas assez dur dans le jardin ou si elles n'ont pas lavé les vêtements de leur époux (même lorsqu'il n'y avait pas de savon). » Dans le village de Kamama Central, il a été indiqué que les hommes frustrés « battent leur femme presque au point de les tuer », traitement qui est, lui aussi, accepté et même justifié par certaines femmes : *Ce sont nous, les femmes, qui amenons les hommes à nous battre. Lorsqu'un homme va au lac, la femme prend un autre partenaire parce qu'elle veut de l'argent. Les femmes, les jeunes en particulier, refusent de rester fidèles à un seul partenaire. Quand il y a une danse, tous les hommes avec lesquels une femme a couché se réunissent en bande et la battent*¹³.

Les multiples visages du pouvoir : exemples africains

Le pouvoir se manifeste de nombreuses manières au sein des cultures : selon des formes coercitives visibles, dissimulé par des normes juridiques, des politiques et des structures de gouvernance¹⁴ et intégré dans l'image que les gens se font d'eux-mêmes. Les gens peuvent internaliser et projeter des perceptions d'eux-mêmes positives ainsi que négatives. Par l'internalisation d'images négatives, les femmes peuvent étayer sans le vouloir, et même sans le savoir, des rapports de puissance néfastes. Elles peuvent en venir non seulement à accepter des structures hiérarchiques qui les défavorisent, mais même à

La catégorie de pouvoir sans doute la plus insidieuse des trois, celle du pouvoir invisible, définit les limites psychologiques et idéologiques de la participation. Non seulement les questions et les problèmes importants sont-ils maintenus à distance de la table des décideurs mais ils sont également exclus de la pensée et de la conscience des divers acteurs impliqués, même de ceux directement touchés par le problème. En influant sur la façon dont les individus appréhendent leur place dans le monde, ce type de pouvoir façonne les croyances des gens, leur conscience d'eux-mêmes et leur acceptation du statut quo, jusques et y compris leur propre supériorité et infériorité¹⁶.

les défendre activement et à les préserver. C'est au sein des cultures que ces perceptions, croyances et systèmes de signification se développent, sont internalisés et sont entretenus. C'est également au sein des cultures que les rapports de puissance se transforment, sous l'effet de la contestation et de l'élaboration de consensus visant à l'obtention des résultats souhaités.

Les problèmes culturels décrits ci-dessus existent dans les pays occidentaux et non occidentaux, développés et en développement. C'est ainsi, par exemple, qu'à Messobo, en Éthiopie, la pratique traditionnelle du mariage précoce est source de multiples problèmes en matière de santé reproductive, y inclus

les fistules et les décès maternels. « La pratique ne changera que lorsque la société éthiopienne commencera à reconnaître les femmes en tant qu'agents d'importance égale dans le développement social et économique du pays¹⁵. »

Dans de nombreuses sociétés, la culture et les médias populaires traitent les femmes comme des objets sexuels et présentent comme normale la violence envers elles. Dans certains pays, les images de la « femme exotique » ont des conséquences gravissimes pour certaines races. L'inégalité des sexes, en particulier pour certaines catégories de femmes et d'hommes, existe toujours dans les sociétés occidentales ainsi que non occidentales.

7 HISTOIRE DE MAYMANA ET DE MOZIFUL

Maymana et Moziful vivent dans un village du centre du Bangladesh. Ainsi que le raconte Maymana, jusqu'au début des années 1990, elle, son mari Hafeez et leurs trois enfants n'avaient connu que rarement la pauvreté, disposant d'un revenu modeste et de quelques biens de production, notamment trois rickshaws et un peu moins d'un demi-hectare de rizière. Mais Hafeez est tombé malade. Le pharmacien local, consulté, lui a donné des médicaments, mais il n'était pas équipé pour poser un diagnostic solide. Au dispensaire de l'État, le personnel de santé a demandé des pots-de-vin mais ne l'a pas soigné. Un médecin local lui a dit qu'il avait besoin de médicaments spéciaux et la famille a dû vendre les rickshaws, réduire sa consommation et se priver de toute fantaisie pour faire face aux dépenses de santé.

La santé de Hafeez a continué de se détériorer et il a fini par mourir, laissant derrière lui Maymana et son fils Moziful,

alors âgé de 12 ans (leurs deux filles étaient déjà mariées à l'époque). Selon la coutume locale, Maymana a été contrainte de laisser le contrôle de la rizière à son beau-père, ce qui l'a obligée à emprunter et à mendier pour se procurer de quoi manger. Moziful a réussi à trouver un petit emploi, mais il est infirme, chose considérée comme honteuse par la communauté.

En dépit des avertissements et des menaces, Maymana a décidé de se pourvoir en justice contre son beau-père et a présenté son cas au tribunal du village. Bien que les lois du Bangladesh reconnaissent son droit à la terre, ses revendications ont été rejetées, ainsi qu'il fallait s'y attendre : le tribunal a suivi la règle coutumière, discriminatoire envers les femmes, et a permis à son beau-père de conserver la propriété de la rizière. En conséquence, Maymana and Moziful (tous deux illettrés et malades) s'en remettent aux réseaux sociaux pour survivre.

La communauté considère Maymana comme une « pauvre méritante » qui, bien qu'elle ait besoin de charité, n'a pas le droit d'être membre à part entière du groupe des femmes. L'aide sociale, les prêts et le maigre revenu de Moziful leur ont permis d'échapper au dénuement, mais ils subsistent dans une pauvreté chronique. Les identités attribuées par la société, et reflétées dans les attitudes à l'égard des handicaps, de la vieillesse, de la maladie et des revers de fortune, ont ouvert des droits à une certaine aide à Maymana et à Moziful, mais elles leur ont également fermé les possibilités d'échapper un jour à leur sort.

Source : D'après Hulme, D. 2003. « Thinking 'Small' and the Understanding of Poverty: Maymana And Moziful's Story ». Document de travail 22. Manchester : Institute for Development Policy and Management.

Luttes culturelles contre la violence intrafamiliale en Amérique latine

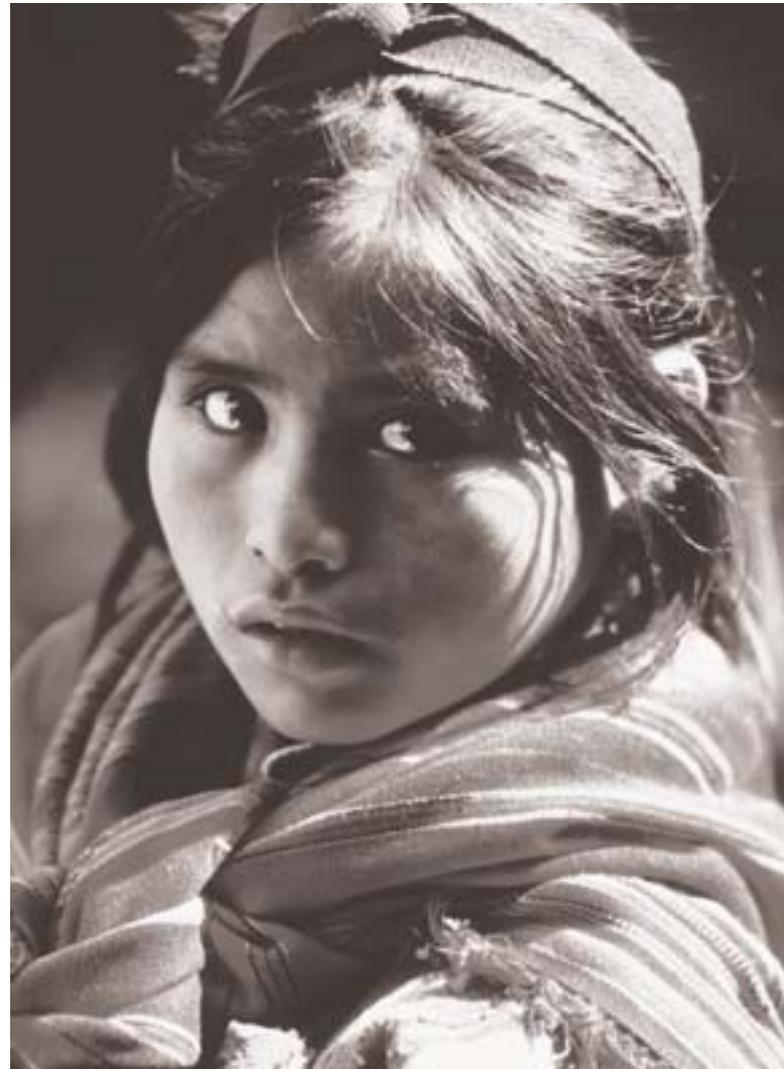
Les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes ne l'ont jamais été sans luttes culturelles contre le pouvoir visible et invisible et contre les pratiques qui étayent les inégalités entre hommes et femmes et oppriment les femmes.

Dans toute l'Amérique latine, il se livre des combats pour l'élimination de la violence intrafamiliale. Les avocates et avocats des droits de femmes s'emploient résolument et avec persévérance en faveur de l'adoption de textes législatifs et de politiques publiques efficaces. Ils sont également déterminés à expulser des contextes culturels les valeurs patriarcales qui sous-tendent la violence sexospécifique, de manière à attirer l'attention du public sur la violence privée et à ôter à celle-ci son aspect « naturel ». En 1994, l'Organisation des États américains (OEA) a adopté la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme. Le Chili et l'Argentine ont adopté des conventions analogues en 1994, la Bolivie, l'Équateur et le Panama en

L'instauration de l'égalité des sexes dans le monde occidental a exigé et exige toujours une transformation culturelle de nombreuses institutions, lieux de travail, syndicats du travail, Églises, professions, famille, partis politiques, établissements d'enseignement, etc., à une cadence différente et de différentes manières dans chaque cas. On aurait très bien pu décrire l'égalité des sexes comme une notion aussi étrangère à la culture occidentale qu'aux cultures non occidentales. Elle était (et par certains côtés importants est toujours), par exemple, rejetée par les grandes Églises chrétiennes. C'est non pas une immanence mais le produit d'une lutte politique et d'un travail culturel intenses. ... Ce n'est qu'au cours des dernières décennies qu'un fossé s'est creusé entre « l'Ouest » et « le non-Ouest » dans le domaine de l'égalité des sexes¹⁷.

1995, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et le Pérou en 1996; et la République dominicaine a amendé son Code pénal pour y inclure des lois réprimant la violence intrafamiliale en 1997¹⁸.

Au Brésil, le processus du changement a commencé par la création de postes de police spéciaux pour femmes maltraitées (dits *delegacias especiais de atendimento às mulheres*, ou *DEAM*), dotés, dans l'idéal, de personnel féminin. Le premier de ces postes de police a été créé à São Paulo en 1985 et il y en a aujourd'hui plus de 300 dans tout le pays. De nombreux États brésiliens ont construit des centres d'accueil et des abris pour femmes maltraitées et ont mis en place un réseau de services pour aider les femmes victimes d'actes de violence. Toutefois, le principal instrument de lutte contre la violence intrafamiliale a été élaboré plus récemment. La loi 11.340,



▲ Jeune fille guatémaltèque. Coutumes et traditions peuvent être rassurantes en période de changement.

© James Nelson/Getty Images

promulguée le 7 août 2006, et dite *loi Maria da Penha* (en l'honneur d'une femme blessée par balle et rendue infirme à vie par son ancien compagnon il y a 20 ans), a accru d'une part la durée de l'incarcération dont sont passibles les auteurs d'actes de violence (de un à trois ans) mais elle prévoit d'autre part des arrestations préventives et des arrestations en cas de flagrant délit. En outre, elle a augmenté le nombre de mesures de protection des femmes. Au fil des deux dernières décennies, les slogans visant à donner de la publicité à la violence intra-familiale et à lutter contre son image « naturelle » ont été des instruments importants des politiques culturelles des mouvements féministes d'Amérique latine.

La criminalisation de la violence intrafamiliale n'apporte toutefois pas une réponse définitive au problème. Au Brésil, plusieurs juges ont émis l'opinion que la loi Maria da Penha est inconstitutionnelle, au motif qu'elle est discriminatoire envers les hommes. Certains ont demandé la soumission des femmes, comme dans le passé. Les féministes savent que l'action culturelle est essentielle pour éliminer la violence envers les femmes et que l'on peut « faire jouer les facteurs culturels pour améliorer la situation »^{19, 20}.

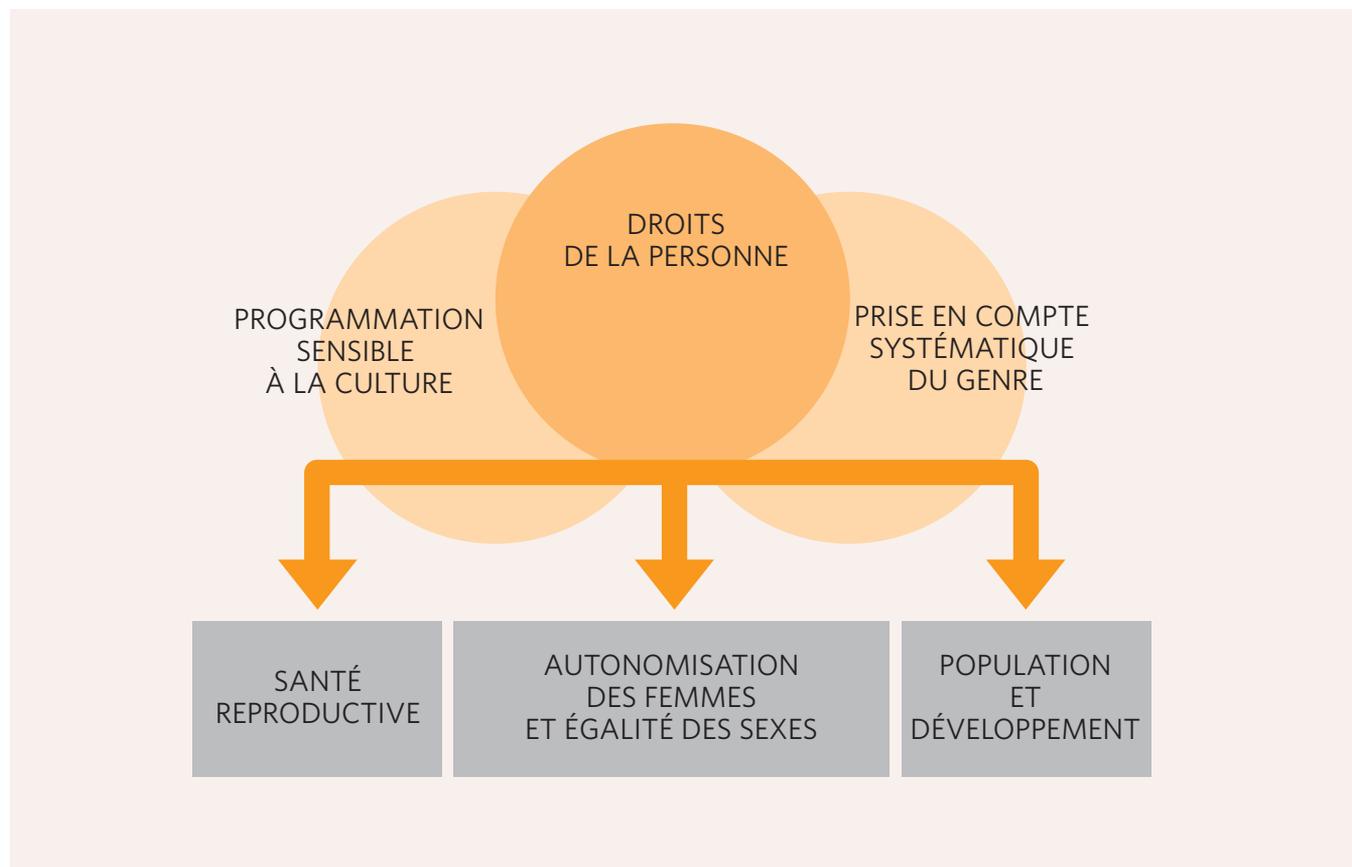
8 PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DE LA FEMME : VALEUR DES LUNETTES CULTURELLES

L'approche coopérative de la programmation qui est celle de l'UNFPA rassemble trois éléments : les droits de la personne, la prise en considération systématique des questions de genre et la sensibilité culturelle. Elle est fondée sur les prémisses suivantes :

- Tous les êtres humains doivent jouir de droits égaux et de protections égales;
- La prise en considération systématique des questions de genre est une riposte stratégique au déni des droits fondamentaux des femmes;
- Les approches sensibles à la culture font intervenir les communautés pour appuyer le respect des droits fondamentaux dans de multiples contextes culturels.

Source : UNFPA. « Understanding Culture, Gender and Human Rights. » http://unfpa.org/rights/main_presentation_3.swf, consulté en juin 2008. New York : UNFPA

Figure 1 : Comprendre la culture, le genre et les droits de la personne



La prise en compte systématique d'une perspective axée sur le genre est le processus selon lequel on évalue les implications de toute action envisagée pour les femmes et les hommes, notamment des lois, politiques ou programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie visant à faire des préoccupations et des expériences des femmes ainsi que des hommes une dimension intégrale de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, de manière à ce que les femmes et les hommes en bénéficient sur un pied d'égalité et à ce que l'inégalité ne se perpétue pas²⁴.

Culture, genre et droits de la personne

En coopération avec les pouvoirs publics²¹ et les organisations de la société civile, l'UNFPA applique les principes énoncés dans les instruments des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, celle-ci étant considérée comme un droit de la personne et celle-ci comme revêtant une importance vitale pour l'instauration du développement humain.

La démarche du Fonds en matière de programmation est résolument fondée sur le Programme d'action de la CIPD, qui exige que soient définies « les bases d'action communes, en respectant pleinement les différentes valeurs religieuses et éthiques et les diverses traditions culturelles »²². La programmation sensible à la culture est indispensable pour établir ces bases d'action communes. Elle constitue une riposte pragmatique et stratégique reposant sur le fait maintes fois observé que dans de nombreuses sociétés les inégalités liées au genre sont ancrées dans les croyances et perceptions culturelles, et que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne peuvent s'instaurer qu'à condition d'être, elles aussi, ancrées dans la culture.

Les 24 conseils pour la programmation sensible à la culture (voir l'encadré 2, chapitre 1) contiennent des directives utiles pour agir au sein des cultures selon des modalités qui facilitent un changement transformationnel de l'intérieur. Le changement transformationnel relève souvent du domaine de la politique culturelle.

9 LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT PEUVENT-ELLES ÊTRE NON SEXISTES ?

Les décisions prises à l'étape de la planification d'un projet déterminent l'impact que ce dernier aura sur la culture. Par exemple :

- Un projet communautaire d'approvisionnement en eau en milieu rural **peut faire appel** tant à la participation des femmes qu'à celle des hommes pour dégager les problèmes et assurer la gestion, ou **peut ne pas faire appel** à la participation des femmes. Cette stratégie ne fait alors que valoriser l'idée selon laquelle le processus décisionnel concerne uniquement les hommes, et les décisions qui en découlent ne tiennent compte que des priorités et des perceptions des hommes.
- Un projet axé visant à la réforme de la fonction publique **peut faire appel** à la recherche et à des consultations publiques pour connaître les répercussions qu'auraient sur l'égalité entre les sexes les dispositions relatives au mariage, au divorce, à la propriété dans le cadre du mariage, à l'héritage, etc., ou **peut ne pas y faire appel**. Dans ce cas, nous laissons échapper l'occasion d'examiner les aspects du droit civil qui, dans de nombreux pays, institutionnalisent la discrimination à l'égard des femmes.
- Un projet d'infrastructure axé sur la réorganisation des centraux, de l'équipement et de la main-d'œuvre d'une compagnie de téléphone nationale **peut tenir compte** des aspects touchant l'égalité entre les sexes dans le cadre de la restructuration de l'emploi et de la formation exigée par le nouveau système, **ou peut ne pas en tenir compte**. Nous laissons alors passer l'occasion de contribuer à la réalisation d'une plus grande égalité au sein de la main-d'œuvre future d'un employeur important.

Les décisions prises au stade de la planification ont des incidences sur l'égalité des sexes, même lorsqu'elles n'intègrent pas la problématique du genre.

Source: Schalkwyk, J. 2001. « Culture, égalité entre les sexes et coopération au développement », pp 5-6. Commandité et produit par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Québec (Québec).

La politique culturelle est « ... le processus engagé lorsque des ensembles d'acteurs façonnés par des significations et des pratiques culturelles différentes et incarnant celles-ci s'affrontent ... Lorsque les mouvements proposent des conceptions alternatives de la femme, de la nature, de la race, de l'économie, de la démocratie ou de la citoyenneté qui remettent en question la signification culturelle dominante, ils promulguent une politique culturelle²³. »

La politique culturelle repose sur l'hypothèse que les systèmes de signification ne sont pas fermés et qu'ils peuvent faire l'ob-

jet de débats, être remis en question et même être modifiés. Toutefois, les modalités de l'ouverture des débats ont leur importance. L'instauration de changements exige :

- La volonté de se familiariser avec les cadres culturels des gens et de les comprendre;
- Une réflexion sur les cadres de l'organisation intervenante;
- L'élaboration de méthodologies efficaces pour comprendre les besoins, expériences, perceptions et comportements des femmes et des hommes, des garçons et des filles, dans toute leur spécificité et pour en tenir compte;
- Une coopération avec les hommes et les femmes qui ont élaboré leurs propres stratégies de promotion des droits de la personne, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes;
- La remise en question des systèmes de signification par le biais de diverses stratégies, du niveau local au niveau international;

Se laver les mains du conflit entre les puissants et les opprimés équivaut, non pas à rester neutre, mais à prendre parti pour les puissants.

- Paulo Freire, éducateur brésilien

10 STATUT SOCIAL ET DISCRIMINATION SEXUELLE

Cinq hommes ont violé Devi, femme dalit [de la caste des intouchables] et agent de développement villageois en Inde. La police a commencé par refuser d'enregistrer sa plainte, mais les protestations du public ont forcé les autorités à mener une enquête et des poursuites en justice ont été engagées. Le tribunal de première instance a jugé que les retards intervenus dans le dépôt de la plainte et dans l'obtention des preuves médicales montraient que la plaignante mentait. Le tribunal a considéré par ailleurs comme peu plausible qu'un homme d'une caste supérieure viole une Dalit.

Tous les Dalits, hommes et femmes, sont en butte à la discrimination. Les femmes hésitent déjà à se plaindre officiellement des actes de violence dont elles sont victimes et le traitement de l'affaire de Devi ne fera sans doute que renforcer leurs hésitations. Le jugement du tribunal pourra même encourager les agressions sexuelles, dès lors que les agresseurs auront réalisé qu'ils ne risquent guère d'avoir à répondre de leurs actes. Les femmes dalits seront encore plus marginalisées qu'elles ne le sont actuellement et plus vulnérables aux abus en raison de leur sexe et du fait qu'elles ont été jugées moins dignes de protection de par leur appartenance à leur caste.

Source : Banda, F. and C. Chinkin. 2004 « Gender, Minorities and Indigenous Peoples », p. 15. Londres : Minority Rights Groups International.

- Une cartographie des contextes juridiques, politiques et économiques aux niveaux communautaire, national et international.

1. Les approches sensibles à la culture sont essentielles pour défaire les relations de puissance qui sous-tendent les inégalités entre les sexes.

Le pouvoir est pluridimensionnel. En appuyant les efforts nationaux visant à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, les approches sensibles à la culture vont au-delà de la dynamique visible du pouvoir et s'attachent à comprendre les mécanismes selon lesquels le pouvoir se manifeste à trois niveaux interreliés de la vie des femmes, à savoir dans les domaines public, privé et intime.

- Le **domaine public** du pouvoir fait référence à la face visible du pouvoir qui a des incidences sur les femmes et les hommes dans les domaines du travail, de l'emploi, de la vie publique, des droits, etc.
- Le **domaine privé** du pouvoir fait référence aux relations et aux rôles au sein de la famille, entre amis, dans les partenariats sexuels et dans le mariage.
- Le **domaine intime** du pouvoir fait référence à la conscience et à la perception de soi, à la confiance en soi, à la psychologie et aux relations avec le corps et la santé.

Pour une femme, l'expérience du pouvoir et de l'impuissance varie selon la race, la classe sociale et l'âge, et peut même présenter des contradictions selon le domaine de la vie considéré. C'est ainsi, par exemple, qu'une politicienne qui semble avoir confiance en elle en public peut accepter un rôle subordonné au sein de sa famille ou même subir des mauvais traitements dans ses relations privées tout en continuant d'exercer comme il convient ses fonctions professionnelles²⁵.

2. Les approches sensibles à la culture doivent être adaptées aux variations des besoins, des expériences et des cultures selon le contexte et au sein des contextes culturels.

Certains groupes peuvent être en butte à des formes de discrimination plus intenses que d'autres et leur expérience de l'inégalité s'aggrave du fait de « l'intersection et du chevauchement de différents types de discrimination ». Dans un grand nombre de conflits, la violence sexuelle envers les femmes des minorités est devenue partie intégrante du rituel du nettoyage ethnique²⁶, comme en

L'application de connaissances théoriques dans différents contextes culturels présente de sérieuses difficultés. Les gens, y inclus certains praticiens du développement, interprètent souvent le contexte culturel à la lumière de leurs propres expériences, cadres culturels hérités, objectifs et attentes²⁹.

ex-Yougoslavie dans les années 1990. Tout au long du génocide rwandais de 1994, les femmes tutsis ont été visées et ont subi des abus sexuels avant d'être tuées. Au Gujarat, en Inde, les femmes musulmanes ont subi des violences sexuelles puis ont été présentées comme des exemples de la subjugation et de l'humiliation de la communauté²⁷. Les femmes des groupes minoritaires, les femmes autochtones, les femmes d'autres castes, races, cultures et religions peuvent faire l'objet de multiples formes de discrimination, qui contribuent de diverses manières à l'inégalité des sexes. Les approches sensibles à la culture doivent tenir compte de ces « intersectionnalités ».

La notion d'intersectionnalité est empruntée par métaphore au domaine de la circulation routière. « La race, le sexe, la classe et les autres motifs de discrimination ou de subordination sont les routes qui structurent le terrain social, économique ou politique. C'est par ces voies que circulent les processus de la désautonomisation. » Ces routes sont perçues comme distinctes et indépendantes, alors qu'en fait, elles se rencontrent, se croisent et se chevauchent, formant ainsi des intersections complexes. Les femmes qui sont marginalisées en raison de leur sexe, de leur race, de leur ethnicité ou d'autres facteurs [et il est important ici d'inclure la culture et la religion/les croyances, qui sont souvent négligées] se trouvent à ces intersections. Celles-ci sont des lieux dangereux pour les femmes qui doivent constamment négocier la circulation pour éviter les accidents et pour se procurer les ressources nécessaires aux activités

Le manque de bon sens contextualisé ... est endémique chez les décideurs des instances gouvernementales et des institutions de développement. ... En ignorant [ce bon sens], les décideurs imposent à la société un train d'interventions structurées selon des formules toutes faites qui ne contribue guère au bien-être des populations. Le bon sens, compris en tant que composante d'un système culturel, ... offre un moyen d'établir une base de connaissances qui définit la façon qu'ont les gens de se comprendre eux-mêmes et apporte de la stabilité aux interactions humaines³⁰.

11 COMPRENDRE LES NORMES CULTURELLES LORS DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DU DÉVELOPPEMENT

On me demande souvent – question posée généralement par des travailleurs du développement expatriés – si, en intervenant au nom des femmes, nous ne portons pas atteinte aux rôles dévolus aux deux sexes et aux relations caractéristiques de la culture. En d'autres termes, ne craignons-nous pas d'imposer notre propre culture à celle dans laquelle nous œuvrons, en lançant des projets qui se répercutent sur les relations entre hommes et femmes ? Ne laissons-nous pas les femmes plus vulnérables qu'auparavant en leur demandant de sortir du cadre assigné par la culture qui définit leurs rôles et leurs relations ?

Les postulats sur lesquels reposent ces questions méritent que l'on s'y arrête. En premier lieu, il est présumé que la culture des communautés au sein desquelles nous œuvrons en tant que praticiens du développement est un tout homogène et sans failles; il est présumé en second lieu que l'inégalité entre les sexes est caractéristique de ces cultures et qu'elle n'est pas remise en question de l'intérieur. On suppose en fait, en posant ces questions, qu'être une femme dans ces cultures, c'est être passive, soumise et servile. La femme passive et soumise, qui est aussi victime, devient ainsi le stéréotype de ces cultures.

La crainte d'imposer nos propres valeurs culturelles en insistant sur la promotion de l'égalité et de la parité des sexes dans notre travail de développement est bien réelle. Elle l'est cependant, non pas parce que nous souhaitons éviter un impérialisme culturel, mais parce que nous laissons nos propres postulats à fondement culturel sur les femmes colorer les perceptions alternatives que nous avons de l'égalité des sexes. Nous assumons que les femmes des pays en développement sont passives et dociles, et que notre propre conception des rôles, des normes et des pratiques en matière de genre est vraie pour tout le monde. Nous ne percevons pas non plus les formes de la résistance quotidienne opposée par les groupes subordonnés, parce que ces formes de résistance ne correspondent pas nécessairement à notre expérience.

Source : Mukhopadhyay, M. 1995. « Gender Relations, Development Practice and 'Culture'. » *Gender and Development* 3 (1):13-18. Oxford : Routledge, part of the Taylor & Francis Group.

quotidiennes de la vie. Lorsque les systèmes de domination fondée sur la race, le genre et la classe convergent... les stratégies d'intervention tenant compte exclusivement de l'expérience de femmes n'appartenant pas à la même classe ou à la même race sont d'une utilité limitée pour les femmes qui, en raison de leur race et de leur classe, se heurtent à différents obstacles²⁸.

3. Sans une connaissance et une prise en compte de la façon dont les gens négocient leur contexte culturel, les changements de politiques bien intentionnés peuvent faire plus de mal que de bien.

Les approches sensibles à la culture reconnaissent que les constructions sociales telles que le genre, la liberté et l'égalité ont une signification différente selon la culture considérée. Ces significations sous-tendent les relations des gens entre eux, ce qu'ils considèrent comme important et comment ils y attachent de l'importance. Dans certaines cultures, la partici-

pation distincte des femmes et des hommes à différents aspects de la vie communautaire n'est pas considérée comme une inégalité mais comme une différence de responsabilité et de rôle. Il existe une certaine tendance à l'application mondiale des significations courantes, en particulier de celles des cultures occidentales, mais cette approche ne permet pas de saisir les subtilités des différents contextes culturels.

Les interventions de type taille unique peuvent provoquer des conflits non productifs, par exemple lorsque tous les hommes sont présentés comme des agresseurs et des tyrans et toutes les femmes comme passives, ignorantes et sans pouvoir qui leur permettrait de modifier des relations de puissance défavorables. De telles simplifications grossières peuvent porter atteinte à la structure familiale et communautaire et produire des retours de flamme qui font le jeu des adversaires de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. L'action interculturelle exige que l'on reconnaisse les interprétations culturelles dans leur contexte et que l'on intervienne en en tenant compte.

12 ON N'EST JAMAIS MIEUX DÉFENDUE QUE PAR SOI-MÊME

Extraits d'une interview de Marie Josée Lokongo Bosiko, vice-présidente de l'Union nationale des travailleurs du Congo, qui montre comment les gens puisent de manière stratégique dans leurs normes culturelles et leurs droits formels pour faire face aux réalités de la vie.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par une femme congolaise qui veut être militante syndicale? Il y a d'abord le problème de l'acceptation par les hommes. Pour eux, notre place n'est pas au syndicat mais au foyer. J'ai commencé très jeune à militer dans les syndicats et on avait peur des hommes à cette époque. Mais nous devons travailler ensemble pour que la promotion de la femme trouve sa place au sein des syndicats. Chacun doit comprendre qu'un syndicat qui compte beaucoup de travailleuses est un syndicat fort : quand les femmes participent aux activités syndicales, quand elles s'occupent du recrutement des femmes, elles apportent un grand « plus ». L'accès aux formations syndicales est un problème pour les travailleuses. Beaucoup de ces formations ne sont données qu'aux hommes sans respecter le quota de 30% réservé

aux femmes. En outre, la femme mariée doit avoir au préalable l'autorisation de mari lorsqu'il s'agit d'une formation à l'extérieur du pays. C'est le code de la famille de la RDC qui le dit en son article 448. Nous devons apprendre aux femmes à contourner ces problèmes. Il faut s'organiser car si vous rentrez après une réunion syndicale et que votre mari vous dit que vous avez laissé les enfants sans surveillance, il ne voudra plus que vous participiez à la prochaine réunion. On demande donc aux femmes de concilier leurs rôles d'épouse, de mère et de travailleuse. En tant que syndicaliste qui a évolué du bas de l'échelle jusqu'au niveau de vice-présidente, je peux témoigner que c'est possible à condition de bien concilier ces rôles. Nous luttons bien sûr pour faire amender toutes les dispositions qui sont contraires aux droits de la femme.

Avez-vous personnellement obtenu le soutien de votre mari et de votre famille en faveur de votre action syndicale ? Oui. Quand on accepte que la femme est fidèle, qu'elle fait très bien son travail, on ne voit pas pourquoi on va l'empêcher d'être militante, d'autant que les

fruits qu'elle récolte à travers le syndicat sont partagés avec son mari, sa famille et sa communauté...

Qu'en est-il du harcèlement sexuel ? C'est un gros problème. Nous demandons aux femmes de dénoncer tout cas de ce genre, c'était d'ailleurs le thème de la Journée du 8 mars [Journée internationale de la femme] cette année : « Non à la violence sexuelle faite à la femme ». Si un homme découvre que dès qu'il commence à harceler telle ou telle femme, celle-ci le dénonce, il va hésiter, comprendre que ce n'est pas bien. Il faut punir les auteurs des harcèlements et dès ce moment, ça va peut-être diminuer. Mais les femmes peuvent être des harceleuses également. Nous les conseillons au mieux sur la manière de réagir face au harcèlement sexuel.

Source : Interview réalisée par Samuel Grumiau le 28 août 2007 pour le Resisting Women Network, Bruxelles. <http://www.resistingwomen.net/spip.php?article130&lang=fr>, consulté en septembre 2008.

4. Les approches sensibles à la culture doivent reconnaître la résistance locale et en tirer des enseignements.

Les détenteurs du pouvoir qui cherchent à imposer les significations dans leur propre intérêt peuvent s'opposer à l'égalité des sexes. Ils décrivent les politiques et les programmes visant à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes comme des « attaques contre la culture » ou des tentatives d'imposer les valeurs « occidentales » et de refuser de reconnaître le droit des gens à leur propre culture. Les hypothèses qui sous-tendent ces arguments sont d'une part que les cultures sont statiques et d'autre part qu'il n'y a pas de résistance intérieure aux inégalités. Ces hypothèses constituent une distorsion de l'histoire des femmes, de leurs opinions et de leurs actions. Elles ne font pas de place non plus au rôle joué par les hommes qui mettent en question le régime patriarcal.

On peut citer à titre d'exemple le cas des Mères de la Plaza de Mayo, en Argentine, qui ont récemment franchi le cap des 30 ans d'activisme. Ce groupe a été formé en 1977 par les mères et les parentes des *desaparecidos*, personnes arrêtées arbitrairement et ayant disparu à l'époque de la dictature militaire (1976-1983). Ces femmes se sont organisées pour demander que justice soit faite pour leurs enfants; elles manifestent toutes les semaines sur la Plaza de Mayo à Buenos Aires, siège du gouvernement, coiffées d'un foulard blanc qui symbolise les langes de leurs enfants et leur condition de mère. « La dénonciation de la torture et du meurtre pas des femmes du commun, jusqu'alors apolitiques, a eu un effet profond car l'opinion culturelle reçue était que des mères altruistes ne prendraient pas part à des mouvements politiques³¹. »

Avant la disparition de leurs enfants, ces femmes étaient des ménagères et des mères traditionnelles qui veillaient au bien-être de leur famille en toute sécurité au sein de leur foyer. En se montrant en public pour protester et manifester leurs revendications de justice, elles ont franchi un autre seuil, invisible, politisant la vie privée et révolutionnant la maternité en étendant les devoirs et les préoccupations des mères dans la sphère nationale et même internationale³². Pour elles, « être mère signifie aussi lutter pour les droits de leurs enfants privés de voix par le gouvernement, poursuivre le travail de leurs enfants et entretenir leur mémoire en leur absence³³ ». Elles se sont, ce faisant, exposées à des dangers et ont affronté les autorités pour faire valoir la signification de leurs activités.

Les femmes ont noté que leur participation au mouvement était pour elles un facteur d'autonomisation. María del Rosario de Cerruti a ainsi expliqué : « *S'il est une chose que je me refuse à faire à présent, c'est de me taire. En Amérique latine, on a appris*

Nous parlerons de la culture et du développement, mais nous devons nous rendre compte qu'il y a aussi, parmi nous, ... une culture qui détermine notre façon d'effectuer notre travail de développement. Les auteurs des décisions définissent souvent le type de décision qui est prise. Par ailleurs, dans toute organisation, la structure même du processus décisionnel détermine aussi les contraintes. Si, par exemple, les décideurs sont toujours des hommes, cela garantit-il que les voix des femmes seront entendues³⁶ ?

aux femmes de ma génération que c'est toujours l'homme qui dirige et que la femme se tait, même devant l'injustice. ... Je sais aujourd'hui que nous devons dénoncer les injustices publiquement. Sinon nous en sommes complices. Je vais pour cela parler haut et fort, publiquement et sans crainte. Voilà ce que j'ai appris. »

5. Les approches sensibles à la culture sont nécessaires pour repérer les alliances et les possibilités d'alliances.

« L'égalité des droits et la dignité inhérente de tous les membres de la famille humaine sont affirmées par les traditions religieuses du monde et énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement, dans lesquels gouvernements et donateurs ont réaffirmé leur engagement de défendre les droits des femmes et où ils ont aussi donné leur aval à l'autonomisation des femmes en tant que mesure indispensable à l'élimination de la pauvreté et à l'instauration d'un développement durable³⁴. » Toutefois, certains aspects du discours religieux et certaines pratiques traditionnelles peuvent être néfastes pour les femmes et les hommes et perpétuer l'inégalité des sexes et les violations des droits de la personne. D'où l'importance de conclure des alliances et d'œuvrer en coopération avec ceux et celles qui peuvent influencer sur les comportements afin de modifier ces réalités. Les alliances qui situent leur action simultanément dans les domaines de la foi, des droits de la personne et de l'égalité des sexes sont le fer de lance des transformations mondiales, régionales et locales. La conclusion de ces alliances pluridimensionnelles d'une importance vitale exige une bonne appréciation des divers points de vue, mandats et communications ainsi que de la vitesse d'évolution

13 HOMMES ET FEMMES UNIS DANS LA LUTTE POUR LA PARITÉ ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

« Ce serait une bonne chose que l'opinion publique admette clairement que tous les hommes ne sont pas des agresseurs et que beaucoup d'entre eux sont opposés à l'agression et à la violence. Je crois que l'on ne peut, dans les luttes les plus importantes au monde, pour les droits de la personne, contre la violence et la torture ... s'en remettre à un seul groupe social ... Les luttes des femmes ne peuvent pas être livrées exclusivement par les femmes. Les hommes doivent manifester leur solidarité, car ils sont la preuve vivante qu'il y a des hommes qui rejettent cette forme d'agression et qui feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que le nombre d'auteurs d'actes de violence, hélas si grand dans toutes les classes sociales et dans toutes les régions du monde, continue de diminuer sous l'effet d'une opposition démocratique de la part des hommes comme des femmes. »

Source : Boaventura de Souza Santos. 2002. Cité par Medrado, B. and J. Lyra. dans « Men, Masculinities and Gender Violence » à la réunion du Groupe d'experts sur le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité des sexes, Institut Papai, Brasília, 21-24 octobre 2003.

de chaque groupe d'acteurs, à savoir une approche sensible à la culture. C'est ainsi, par exemple, que la *Women, Faith and Development Alliance* [Alliance Femmes, Foi et Développement] rassemble des groupes confessionnels et interconfessionnels, des organisations de jeunes et de femmes, des entreprises privées et des organismes de développement international, en un effort concerté visant à promouvoir l'égalité des sexes. C'est une vision partagée de ce qui constitue la dignité humaine qui unit ces divers groupes, mais c'est une perspective pragmatique sur le contexte dont chacun provient et auquel ils doivent rendre compte qui leur permettra d'œuvrer de concert. En apportant son soutien à l'Alliance, l'UNFPA adapte son approche sensible à la culture pour faciliter l'instauration d'un dialogue constructif et d'une coopération opérante entre gens visant des objectifs divers et provenant d'horizons organisationnels variés.

6. Les cultures font l'objet de contestations; les valeurs et les normes culturelles ne sont pas nécessairement favorables à l'égalité des sexes.

Certaines de ces contestations internes proviennent d'hommes, par le biais de projets tels que *Men for Gender Equality Now* [Les hommes pour l'égalité des sexes maintenant]. Cette initiative, qui relève du Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET), a été lancée par une consultation auprès des hommes sur la violence

sexospécifique au Kenya. Depuis 2001, ce réseau d'hommes s'est étendu pour s'implanter dans différents pays. Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Promouvoir la compréhension des concepts liés au genre et pratiquer et promouvoir l'égalité des sexes;
- Sensibiliser au VIH/sida et à ses relations avec les droits de la personne et partager les informations et les expériences dans ce domaine;
- Appuyer les survivantes de la violence sexospécifique en fournissant des services de prise en charge d'urgence et de suivi;
- Entreprendre des activités de réseau et coopérer avec d'autres acteurs dans le cadre d'initiatives axées sur la violence sexospécifique et le VIH/sida;
- Mener des recherches sur la prévalence de la violence sexospécifique;
- Renforcer les capacités de ses membres à comprendre, promouvoir et appliquer les principes et les approches de l'égalité des sexes dans leurs relations et leurs communautés;
- Mobiliser les ressources requises pour appuyer les activités notamment par des actions de plaidoyer en vue de l'obtention de l'appui des instances gouvernementales et des donateurs³⁵.

On considère très généralement aujourd'hui que les hommes doivent impérativement être associés aux efforts visant à assurer l'égalité des sexes.

Les approches sensibles à la culture reconnaissent le fait que les hommes sont un groupe hétérogène, au sein duquel

14 ENCOURAGER LES HOMMES À CONTRIBUER À L'ÉGALITÉ DES SEXES Y INCLUS EN MATIÈRE DE SANTÉ REPRODUCTIVE

Pour que les hommes et les femmes parviennent à vivre en harmonie, il est indispensable de modifier les connaissances, les attitudes et les comportements de l'un et l'autre sexe. Les hommes ont un rôle décisif à jouer dans le processus d'instauration de l'égalité entre les sexes car, dans la plupart des sociétés, ce sont eux qui exercent l'essentiel du pouvoir dans presque tous les domaines, des décisions personnelles ayant trait à la taille de la famille, à l'élaboration des politiques et programmes à tous les niveaux de gouvernement. Il est impératif d'améliorer la communication entre les hommes et les femmes sur les questions concernant la sexualité et la santé de la reproduction, et de leur faire mieux comprendre leurs responsabilités communes, pour qu'ils soient associés sur un pied d'égalité dans la vie publique et dans la vie privée.

Source : Programme d'action de la CIPD, paragraphe 4.24



▲ Les traditions peuvent se maintenir dans la modernité, mais des rappels sont parfois nécessaires.

© Sven Torfinn

l'égalité des sexes a diverses significations. Par ailleurs, ces approches préconisent d'associer les hommes aux débats et aux actions visant à transformer les relations entre les deux sexes ainsi qu'aux initiatives à objectifs plus spécifiques, tels que la réduction des taux de mortalité maternelle et l'élimination de la violence sexospécifiques; elles explicitent également les façons de procéder pour ce faire.

La réalisation de ces objectifs spécifiques, qui se situent également au cœur des OMD, dépend fondamentalement d'actions portant sur les rapports de puissance au sein des familles, des communautés et des États qui aboutissent aux violations des droits des femmes et des petites filles. De telles actions exigent que l'on travaille avec les hommes, les femmes et les jeunes, garçons et filles, entre lesquels se sont tissées ou se tissent ces relations inégales, ainsi qu'avec ceux et celles qui influent sur leurs attitudes et leurs comportements. Il convient de noter par ailleurs que certains des changements les plus durables s'instaurent lorsque les hommes agissent auprès d'autres hommes et de garçons pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Depuis 1995, les institutions de développement nationales et internationales sont passées du paradigme des « femmes dans le développement » à celui du « genre et développement » (GED). Cette transition reflète la prise de conscience du fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ne pourront se réaliser que si les hommes participent activement à la remise en question des structures patriarcales et, plus personnellement, si leurs propres relations de pouvoir avec les femmes font l'objet de changements³⁷. Le cadre du GED a révélé que les approches et l'expérience des hommes en matière d'égalité des sexes diffèrent de celles des femmes et qu'il y a des groupes d'hommes qui souhaitent transformer les relations hommes-femmes pas seulement dans l'intérêt de celles-ci mais aussi dans le leur. Le cadre du GED a également contribué à une élucidation des relations de pouvoir entre hommes : bien que les hommes ne subissent pas la domination que connaissent certaines femmes, l'ordre masculin peut avoir des conséquences adverses pour ceux qui ne se conforment pas aux stéréotypes.

En octobre 2007, les enseignants, décideurs politiques et praticiens du développement qui participaient à la conférence intitulée « *Politicising Masculinities: Beyond the Personal* » [La politisation des masculinités : au-delà du niveau personnel] ont confirmé que, malgré le cadre du GED, les hommes et les femmes sont toujours répartis en catégories de manière peu utile « Le discours selon lequel les hommes sont les problèmes et les femmes les victimes a toujours droit de cité. ... Ces deux points de vue reposent sur des essentialismes qui sont rarement mis en question. En outre, les travaux en cours sur les hommes et les masculinités doivent aller au-delà de l'examen des modes d'action des hommes dans les domaines personnels pour porter sur les questions plus générales des relations de pouvoir et de l'équité fondamentale, tels que celles de l'égalité de la rémunération et des droits, de la représentation en politique et des modifications des institutions qui entretiennent l'ordre genré actuel; les hommes peuvent être disposés à changer au niveau individuel, mais le cadre institutionnel ou la culture collective de leurs pairs exerce des poussées en sens inverse³⁸. »

Les praticiens ont parlé de leur travail de remise en question des institutions :

Efforts de diffusion pour favoriser une pensée critique chez les hommes des milieux pauvres (Afrique du Sud)

Mbuyiselo Botha : « Nous appliquons une démarche novatrice et créative pour atteindre les hommes ... Nous nous rendons dans les *shebeens* [bars locaux], qui sont des lieux très importants car c'est là que sont ancrées les notions de masculinité. Nous obtenons d'abord l'adhésion du propriétaire de l'établissement ... puis nous demandons aux

hommes si nous pouvons leur parler ce que cela signifie d'être un homme. On recueille ainsi diverses réponses. Dans un cas, un homme jeune a déclaré : toutes les femmes sont des sorcières. Je lui ai alors demandé : tu veux dire que ta mère est, elle aussi, une de ces sorcières ? Et il a répondu par l'affirmative. Mais la télévision nationale était présente et quand il est rentré chez lui, sa mère l'a jeté à la rue ! »

Promotion de la conscience politique du genre et des masculinités (Nicaragua)

Patrick Walsh : « Nous avons formulé une stratégie d'intervention communautaire qui est efficace auprès des hommes dans le contexte de leur communauté. Les hommes vivent dans les communautés; ils vivent avec les femmes, ils vivent en famille; ils ne vivent pas en individus isolés. Selon notre stratégie, donc, nous dispensons un cours de formation à 20 ou 25 hommes de la communauté, qui se réunissent dix fois par an pour assister à un atelier d'une journée où ils disposent d'un espace pour réfléchir et pour analyser leurs points de vue et leurs expériences. Les ateliers sont structurés selon une logique thématique, qui part de ce que cela signifie d'être des hommes et des femmes, qui examine les caractéristiques de la masculinité et de la féminité dans la société nicaraguayenne, pour passer à toute la question du travail que nous faisons, du travail que font les femmes, de la valeur qui y est accordée, pour passer ensuite au pouvoir et à la violence, et pour passe enfin à la sexualité ... Ce que nous faisons en définitive, c'est promouvoir des processus de développement et de croissance personnels pour les hommes, à partir d'une analyse du genre ... ce qui permet d'attirer l'attention des hommes sur ce que l'on appelle des attributs féminins et de leur montrer que ce sont des caractéristiques humaines, des valeurs humaines et des possibilités humaines que nous pouvons, nous, en tant qu'hommes, adopter également en tant que composantes de notre masculinité³⁹. »

7. L'action interculturelle en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des droits de la personne exige des approches réfléchies, critiques et globales.

Conformément au consensus mondial dégagé lors de la CIPD, l'UNFPA est déterminé à attaquer à leur source certaines des formes les plus répandues de la discrimination sexuelle dans les domaines public, privé et intime : inégalités en matière de santé reproductive, violence sexospécifique, discrimination économique et pratiques traditionnelles néfastes. Il est important pour sa stratégie de programmation que l'UNFPA

coopère non seulement avec les instances gouvernementales mais aussi avec les organisations locales et les particuliers qui militent en faveur du changement. En Mauritanie, par exemple, les sages-femmes locales ont abattu le mur culturel du silence qui, de longue date, entourait le viol et qui avait souvent pour conséquence l'emprisonnement des victimes alors que les agresseurs restaient en liberté. L'UNFPA a appuyé le recueil de statistiques sur la violence sexuelle et l'établissement d'un centre pour répondre aux besoins des survivantes. Il a aidé à faire porter ces questions de l'espace privé à l'espace public et à élaborer un consensus entre les imams locaux, les juges, les forces de police, les responsables gouvernementaux et les membres du public sur la nécessité de protéger les femmes de la violence sexuelle. Ces interventions ont abouti à une réduction notable de l'incidence du viol et à des changements visibles de l'attitude à l'égard du viol ainsi qu'au recueil de données de qualité sur le viol⁴⁰.

En Éthiopie, l'UNFPA soutient le projet Berhane Hewan, qui dispense une éducation aux adolescentes, pour les aider à éviter le mariage précoce. Bien que la législation éthiopienne fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans, le mariage précoce est une pratique culturelle fermement établie qui se traduit souvent par des problèmes de santé reproductive, tels que les fistules, ou par des décès maternels. L'éducation est importante car elle apporte aux filles de nouvelles manières de s'appréhender et de percevoir leur potentiel. Elle mène aussi à des changements des perceptions communautaires, les familles étant associées à la planification et à la mise en œuvre du projet d'éducation⁴¹.

La politique culturelle est sujette aux controverses et l'élaboration de consensus peut être difficile. C'est pourquoi, dans ses actions à l'appui de l'autonomisation des femmes dans des pays aussi divers que le Nicaragua, le Tchad, le Viet Nam et la République populaire démocratique lao, l'UNFPA œuvre avec différents acteurs culturels. Depuis les organisations à base confessionnelle (telles que le Collectif des associations islamiques pour les questions de population et de développement au Niger), jusqu'aux associations traditionnelles (telles que l'Association des chefs africains traditionnels) et aux réseaux de populations autochtones (tels que l'*Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas, Region Sur*, coordonné par une autre organisation autochtone, Chirapaq, au Pérou), l'UNFPA fait usage de « lunettes culturelles » pour s'assurer de l'acceptation des entités locales et de leur implication dans la résolution de problèmes tels que ceux de l'égalité des sexes et de la santé reproductive. Ces types d'interventions produisent des résultats durables.



4

Action interculturelle — Santé et droits en matière de reproduction

Les droits en matière de procréation ... découlent de la reconnaissance du droit fondamental de tous les individus et couples à prendre des décisions en matière de procréation à l'abri de la discrimination, de la coercition ou de la violence. Il s'agit notamment du droit au meilleur état de santé possible et du droit à déterminer le nombre de ses enfants, le moment et l'espacement de leurs naissances. Il s'agit aussi du droit à une grossesse et un accouchement sans danger, et du droit de tous les individus à se protéger du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles¹.

L'objectif, en appliquant des approches sensibles à la culture, est de comprendre les diverses significations que les personnes attachent aux droits, à la reproduction et à la santé ainsi que les différentes façons selon lesquelles les groupes sociaux imposent des obligations aux personnes en matière de reproduction et de sexualité. Ces questions font l'objet de vastes débats, marqués par des différends importants. C'est une erreur de croire que tous les membres d'une culture donnée agissent pour les mêmes motifs ou que des normes et pratiques culturelles apparemment semblables ont les mêmes significations pour tous.

Il faut par ailleurs, ayant adopté une approche sensible à la culture, être prêt à accepter l'inattendu. Les hommes comme les femmes participent à la définition de l'ordre des genres et des attentes sociales concernant le corps masculin et féminin, de manières variées et imprévisibles. C'est ainsi, par exemple, que certains hommes se font les avocats du changement en faveur des femmes : au Kenya, *Men for Gender Equality Now* [Les hommes pour l'égalité des sexes dès mainte-

Comprendre ce qui se passe dans d'autres cultures exige que l'on reconnaisse le poids et l'influence de son propre cadre de référence ainsi que le fait que d'autres puissent regarder la même situation avec des lunettes autres que les siennes. Comprendre la langue des différentes cultures ne signifie pas que l'on accepte les significations attribuées, mais cela peut offrir une base utile de dialogue et d'action².

◀ *Tout le monde a le droit à l'information et aux services pour la protection de la santé. Ce que ces jeunes du Belize apprennent sur le VIH et le sida peut leur sauver la vie.*

© Carina Wint

nant] est « un réseau d'hommes s'employant à mettre fin à la violence sexospécifique et à la propagation du VIH et du sida par la prévention, la fourniture de services aux victimes et la sensibilisation axée sur le rôle des hommes en tant qu'agents de changement³ ».

On notera, par exemple, que les femmes peuvent partager certaines opinions masculines favorables à des pratiques néfastes pour elles : « À Gaza, la violence faite aux femmes est, fondamentalement, synonyme de violence au foyer », affirme Aitemad Muhanna, conseillère en recherche. « Les femmes sont battues par leur mari, battues par leur père et même battues par leurs frères... Cette forme de violence reste cachée. On ne rapporte pas les incidents et on n'en parle pas. » La majorité des femmes ne s'estiment pas victimes de violence même si elles sont maltraitées par leur mari parce qu'elles considèrent que « c'est son droit ». Les hommes partagent cette opinion.⁴

Il est essentiel de comprendre les significations culturelles dans toute leur diversité pour concevoir et mettre en œuvre des activités efficaces de coopération en faveur du changement dans un contexte culturel donné. Toutes les sociétés, par exemple, accordent de la valeur aux enfants et le fait de ne pas en avoir est souvent stigmatisé dans une mesure variable. La réprobation sociale touche les femmes dans leur identité de mères plus que les hommes en tant que pères, en particulier dans les cultures où le fait de mettre au monde des enfants et

de les élever confère aux femmes leur identité première et leur ouvre l'accès aux ressources économiques. Le contenu culturel de la contribution apportée par les hommes et par les femmes à la procréation peut également stigmatiser les femmes. Dans certaines régions de l'Égypte et de l'Inde, on croit que l'homme apporte un fœtus pleinement constitué, dont le développement est déterminé par la qualité de la matrice et du sang menstruel de la femme⁵. Certaines cultures asiatiques et africaines définissent l'infertilité comme l'incapacité de la femme de produire des garçons. Certaines sociétés considèrent que les femmes sont infertiles parce qu'elles ont fait l'objet d'une malédiction. D'autres perçoivent les femmes « stériles » sous un jour négatif. Ces notions renforcent le patriarcat et perpétuent l'application du critère de la fertilité en tant que déterminant de la valeur des femmes. Les femmes elles-mêmes peuvent juger de leur valeur et de celle d'autres femmes d'après leur aptitude en matière de reproduction.

La contraception est largement utilisée dans les pays en développement pour promouvoir la santé reproductive, mais les femmes qui craignent l'infertilité ne sont guère enclines à la pratiquer. Les études qualitatives et démographiques du comportement en matière de conception en Inde révèlent que les femmes ont tendance à accepter les méthodes contraceptives (notamment les méthodes irréversibles telles que la stérilisation) *après* qu'elles ont eu le nombre d'enfants qu'elles voulaient, plutôt que de pratiquer ces méthodes en tant que moyen d'espacement des grossesses⁶. Les femmes croient que la contraception préserve leur potentiel de reproduction, qu'elles « dépensent » en ayant des enfants⁷. La connaissance de ce type de fait sur la culture est importante pour déterminer les moyens d'intervention optimaux dans le contexte considéré.

15 LE STIGMATE SOCIAL LIÉ À L'INFERTILITÉ

L'infertilité primaire se définit médicalement comme l'incapacité d'avoir des enfants après un an de rapports sexuels. Les infections survenant chez la femme après la naissance d'un enfant peuvent donner lieu à une infertilité secondaire. Bien que l'infertilité puisse affecter les femmes et les hommes, ce sont celles-là qui la craignent le plus et qui subissent le plus les coûts sociaux de l'infertilité secondaire. L'infertilité reste, dans le domaine de la reproduction, une question négligée. Malgré sa forte prévalence dans de nombreuses régions pauvres du monde, en particulier en Afrique subsaharienne*, l'infertilité n'est pas considérée comme relevant de la politique de la santé publique. Les planificateurs préoccupés par les forts taux de fécondité ignorent l'infertilité, bien que ces deux phénomènes soient reliés**. L'infertilité s'accompagne d'un coût social élevé pour les individus, en particulier les femmes, et les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfants.

*Source : Feldman-Savelsburg, P. 2002. « Is Infertility an Unrecognised Public Health Problem: The View from the Cameroon Grassfields », in *Infertility Around the Globe: New Thinking on Childlessness, Gender, and Reproductive Technologies*, édité par M. Inhorn et F. Van Balen. Berkeley : University of California Press.

**Source : Inhorn, M. and Van Balen, F. 2002. *Infertility Around the Globe: New Thinking on Childlessness, Gender, and Reproductive Technologies*. Berkeley : University of California Press.

Mutilation/coupeure génitale féminine : valeur des connaissances culturelles

Les connaissances culturelles sont indispensables pour aider les hommes et les femmes à opérer des choix pratiques, par exemple en matière de contraception. Elles donnent également des orientations stratégiques utiles dans les situations particulièrement difficiles. Tirant parti de ces connaissances, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) œuvre avec ses partenaires pour s'attaquer aux pratiques néfastes telles que la mutilation/coupeure génitale féminine.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), publié en 1994, place la mutilation/coupeure génitale féminine parmi les « pratiques nocives visant à réprimer la sexualité féminine » et la décrit comme étant « une violation des droits fondamentaux des femmes » et constituant « un risque majeur et permanent pour leur santé » (§ 7.35). Le consensus en la

16 LA MUTILATION/COUPURE GÉNITALE FÉMININE DANS SON CONTEXTE CULTUREL

Le terme local désignant « l'excision » féminine dans de nombreuses sociétés africaines où elle est pratiquée est synonyme de propreté ou de purification (par exemple, *tahara* en Égypte, *tahur* au Soudan et *sili-ji* chez les Bambaras du Mali). Dans ces sociétés, les femmes non excisées sont considérées comme impures. Ces femmes, dans les rares cas où il y en a, ne sont pas autorisées à toucher les aliments et l'eau. Par ailleurs, dans les sociétés qui pratiquent l'excision féminine, les organes génitaux des femmes non excisées sont considérés comme de dimensions excessives et laids. ... Les membres de ces sociétés croient généralement que si les organes génitaux féminins ne sont pas excisés, ils se développent au point de pendre entre les jambes, ce qui devient très disgracieux.

Source : Njoh, A. 2006. *Tradition, Culture and Development in Africa*, p. 97. Hampshire : Burlington. Ashgate Publishing Company.

matière est que « les gouvernements et les communautés devront prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme à la pratique » (§ 7.40).

Les études historiques et culturelles révèlent l'importance de la mutilation/coupeure génitale féminine. Ainsi, certaines

Les perspectives culturelles révèlent l'influence du contexte sur les choix individuels en matière de reproduction. Ceci, à son tour, structure le type d'interventions nécessaires pour tenir compte des attitudes mentales et des modèles de comportement. C'est en cela que réside en partie la valeur des approches sensibles à la culture⁴.

sociétés africaines la considèrent-elle comme essentielle pour l'appartenance au groupe et relevant de l'initiation et du passage à l'âge adulte. Certaines sociétés considèrent les femmes non excisées comme anormales. Le clitoris et les lèvres sont perçus comme des organes masculins et la femme ne devient féminine que par l'ablation de ces organes⁵. La pratique est également considérée comme importante pour l'hygiène, la propreté et la beauté. Dans certaines cultures, on croit que sans coupeure génitale féminine, les bébés peuvent subir des lésions à la naissance et, de même, le pénis de l'homme durant les rapports sexuels. Certains croient que la mutilation/coupeure génitale féminine favorise la fécondité.

17 AIDER LES FILLES À ÉCHAPPER À LA MUTILATION/COUPURE GÉNITALE FÉMININE ET AU MARIAGE PRÉCOCE AU KENYA

Certains groupes au Kenya, tels que les Somali, les Kisii et les Massaï, pratiquent la mutilation/coupeure génitale féminine en tant que processus ordinaire de préparation des filles en vue du mariage (Sondage sur la population et la santé au Kenya 2003). La « circoncision » féminine, qui a lieu avant que les filles n'atteignent l'âge de 14 ans, est perçue par le groupe comme permettant à celles-ci de devenir « propres » avant d'entrer dans l'âge adulte. Dans sa forme la plus radicale, tous les organes génitaux extérieurs sont excisés, sans anesthésie. Parmi les risques physiques de l'opération pour la santé figurent dans l'immédiat le traumatisme et l'hémorragie et, plus tard dans la vie, des difficultés à l'accouchement et un risque accru de contracter des infections sexuellement transmises, notamment par le VIH. Les séquelles psychologiques sont gravissimes.

Mis en œuvre en partenariat avec l'UNFPA, le projet à base communautaire

dénommé *Tasaru Ntomonok Initiative* (TNI) est parvenu à remplacer la valeur culturelle représentée par la mutilation/coupeure génitale féminine, tout en reconnaissant son importance en tant que rite de passage. L'une des forces de l'approche retenue tient à ce qu'elle offre des alternatives culturellement appropriées à la pratique, en tant qu'élément du passage des filles à l'âge adulte. Les femmes âgées continuent de faire fonction de marraines des jeunes filles qui atteignent l'âge fixé par la coutume. Celles-ci sont gardées en réclusion pendant la période prescrite durant laquelle elles sont informées comme de coutume des questions relatives à la sexualité, à la reproduction et, aujourd'hui, de l'importance de la santé reproductive et sexuelle. Des cérémonies alternatives ont lieu à présent au moment où l'excision était pratiquée traditionnellement, et les anciennes exciseuses ont ainsi d'autres sources de revenus.

L'implication des hommes est essentielle. Il faut rassurer les pères et les convaincre que leurs filles sont toujours mariables, ce qui est une source potentielle de revenus pour eux, et faire comprendre aux jeunes hommes qu'ils auront une épouse possédant toutes les qualités requises.

Si pour une raison quelconque la communauté n'accepte pas le rite de substitution, TNI accueille et héberge les filles qui en font la demande. Le projet a bénéficié au niveau national de l'adoption de la Loi sur les enfants de 2001, qui interdit la mutilation/coupeure génitale féminine et le mariage précoce, les contrevenants s'exposant à des peines d'emprisonnement pouvant atteindre un an et à des amendes d'un maximum de 735 dollars.

Source : UNFPA. 2007. « Kenya: Creating a Safe Haven, and a Better Future, for Maasai Girls Escaping Violence. » Chapitre 6 de *Programming to Address Violence Against Women: Ten Case Studies*. New York : UNFPA.

Il est important de connaître ces multiples significations, non pas pour avaliser la pratique, mais pour en reconnaître les sources et pour établir des bases de dialogue et d'action. L'UNFPA a constaté que ces connaissances culturelles sont essentielles à la mise en œuvre de sa stratégie coopérative axée sur la détermination d'alternatives culturellement acceptables.

En Guinée-Bissau, par exemple, de récents indicateurs (2006) montrent que la mutilation/coupure génitale féminine est encore largement pratiquée, puisqu'elle touche 44,5 % des filles et des femmes de 15 à 49 ans. Après plusieurs initiatives inefficaces visant à mettre fin, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'UNFPA ont fait équipe avec Tostan, une organisation non gouvernementale (NGO) ayant fait ses preuves au Sénégal, en Guinée, en Gambie, au Burkina Faso et en Mauritanie. L'approche de Tostan consiste à entamer avec les communautés des débats respectueux sur les droits de la personne. Les gens sont également encouragés à

Si la culture est un facteur qui influe sur la transmission et l'impact [du VIH], il s'ensuit que la prévention et les soins exigent l'application d'une approche culturelle¹³.

parler de leurs préoccupations dans le domaine et à examiner des approches permettant de résoudre les problèmes. Ce processus d'interaction avec les communautés aboutit souvent à une décision collective de renoncer à la mutilation/coupure génitale féminine. L'acceptation de la communauté permet d'éviter les pressions sociales qui pèseraient au niveau individuel sur les familles et les filles⁹.

Investigations intraculturelles

« Si les cultures sont, en partie, des conversations et des contestations – notamment sur des questions telles que la

18 CONTESTATION DES CULTURES AU SEIN DES COMMUNAUTÉS CONFESIONNELLES

Annie Kaseketi Mwaba a enterré, l'un après l'autre, son mari et quatre de ses enfants, avant de tomber malade elle-même en 2003. Au bout de quelques mois, elle a demandé au médecin de la tester pour le VIH. Il a commencé par refuser. La plupart des Zambiens, après tout, considèrent le sida comme la conséquence d'un comportement immoral, et Annie était une prédicatrice chrétienne. Il a fini par se laisser convaincre et Annie a pu s'engager sur la longue route du retour à la vie. « Je pensais que le VIH ne touchait que les gens qui ne vont pas à l'église, dit-elle. Je crois que je niais tout simplement la réalité. Je me refusais à faire face à cette histoire de VIH. Jusqu'à un soir, où je lisais la Bible. La lumière s'est faite brusquement : si vous découvrez que vous êtes séropositif, votre vie n'est pas dans le virus; votre vie est dans le Christ. »

L'année suivante, le dernier fils d'Annie, alors âgé de neuf ans, s'est fait soigner pour la tuberculose. Elle a décidé de le faire tester pour le VIH et a découvert qu'il était séropositif lui aussi. En fait, son système immunitaire était plus gravement touché que le sien à elle. Aujourd'hui, mère et fils sont sur la voie du rétablissement et Annie est devenue une force dans la lutte contre le sida en Zambie. Dans un pays où le nom même de la maladie était tabou, elle a parlé et a fait de sa doulou-

reuse histoire le centre de ses efforts visant à changer les cœurs et les esprits. Femme élégante de 43 ans, elle a confronté les dirigeants religieux qui déclaraient que le sida avait pour origine une conduite immorale et que l'on pouvait laisser mourir les victimes. « Il est prodigieux de voir comment Dieu peut se servir de mon triste sort et en faire un message », déclare-t-elle.

Annie parle d'un atelier à l'intention de dirigeants religieux auquel elle a assisté et où elle a parlé de son amie Grace, ministre du culte, qui avait découvert sa séropositivité après avoir perdu son mari et ses enfants, morts du sida. La réaction avait été dure et inflexible. « Elle a tué ses enfants ! Elle s'est prostituée ! Qu'elle meure ! » avait vociféré l'un des dirigeants. À la place du gouvernement, a poursuivi l'homme, il empoisonnerait les médicaments antirétroviraux pour que tous les malades du sida meurent. « Je lui ai dit alors que l'histoire de Grace était en fait mon histoire, dit Annie d'une voix calme. Je suis allée à lui et je lui ai demandé : Dois-je mourir ? Et il a dit : Non, vous ne devez pas mourir. »

Elle a également agi au sein des fidèles. Peu après qu'Annie eut découvert qu'elle vivait avec le VIH, une paroissienne de son église lui a confié qu'elle était séropositive. « J'ai pensé à mon mari, qui était

peut-être séropositif, et qui est mort parce que nous nous sommes tus. Combien de pasteurs avons-nous enterrés ? » dit Annie. « J'ai pensé : le VIH est effectivement ici, dans l'église, dans l'assemblée des fidèles, et nous devons rompre le silence. J'ai décidé que le dimanche suivant, je ferai connaître mon statut en chaire. » Elle le fit, et cela eut pour effet d'ouvrir les vannes : elle vit venir à elle une foule de fidèle qui lui dirent qu'ils vivaient, eux aussi, avec le VIH. « J'ai eu le sentiment que le fait d'avoir révélé publiquement mon statut avait donné la permission à d'autres d'en faire autant », dit-elle. Aujourd'hui, Annie consacre tout son temps à mobiliser les communautés chrétiennes et musulmanes pour lutter contre le sida et pour prévenir l'infection par le VIH chez les enfants. Elle facilite des initiatives communautaires visant à combattre la maladie et à identifier et à aider les ménages et les enfants vulnérables, dont beaucoup sont orphelins. La communauté des fidèles, dit Annie, perçoit à présent le VIH et le sida non plus comme des questions « qui concernent les autres, mais qui nous concernent tous ».

Source : The Centre for Development and Population Activities (CEDPA). 2007. « Changing Hearts and Minds From the Pulpit in Zambia: Annie Kaseketi Mwaba. » Washington, DC : CEDPA. <http://www.cedpa.org/content/news/detail/1713>, consulté en juin 2008.

santé et les droits en matière de reproduction ... – certaines voix ... sont plus privilégiées que d'autres¹⁰. » Les gens acceptent très généralement les normes culturelles et se conforment bon gré mal gré aux comportements attendus d'eux.

Certains des changements les plus radicaux se produisent lorsqu'ils sont appuyés par les gardiens des normes et des pratiques culturelles. Au Cambodge, les religieuses et les moines bouddhistes jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le VIH¹¹. Au Zimbabwe, des dirigeants autochtones locaux, dont certains encourageaient précédemment des pratiques telles que la polygamie et le mariage précoce et interdisaient l'usage des contraceptifs, sont également sur la brèche. Aujourd'hui, comme l'un d'eux l'a noté, « nous devons prêcher l'évangile de l'anti-sida si nous voulons conserver notre pertinence auprès de nos membres ». La nouvelle doctrine de ces dirigeants pèse son poids dans les communautés et induit des changements d'attitudes et de pratiques¹².

Il est important de forger des alliances avec des dirigeants bien placés et influents qui sont attachés à la lutte en faveur des droits de la personne, de l'égalité des sexes et de la prévention de l'infection par le VIH. Mais les dirigeants peuvent également faire usage des alliances pour conforter leur pouvoir et leur autorité; tout en œuvrant en vue de la réalisation d'un objectif, ils peuvent aussi s'opposer aux changements dans d'autres domaines. Il convient donc dans les alliances de viser des objectifs généraux tels que le respect des droits de la personne et l'égalité des sexes. Ces grands principes sont essentiels pour définir les normes de l'engagement culturel.

Les normes doivent également ménager des espaces de dialogue avec les membres des communautés, de manière à ce que les efforts en faveur du changement ne soient pas négligés. En China, l'UNFPA fournit un appui aux travailleurs du secteur des transports en dispensant une éducation sur le VIH et le sida aux migrants. Au Belize, l'UNFPA œuvre avec des organisations communautaires locales, telles que 4H, la Fondation Cornerstone, le Cadet Corps, le United Belize Advocacy Movement et la Young Women's Christian Organization pour atteindre les membres des communautés, en particulier les enfants scolarisés, et pour leur transmettre d'importants messages sur la

prévention de l'infection par le VIH. Dans ce pays, le Fonds s'intéresse aux activités quotidiennes des barbiers, qui informent leurs clients sur le VIH¹⁴.

Des approches sensibles à la culture et globales sont nécessaires pour assurer la prévention de l'infection par le VIH. Healthlink Worldwide, une ONG active dans le domaine de la santé et du développement œuvrant avec les communautés vulnérables de pays en développement, a retenu quatre raisons pour lesquelles de telles approches doivent faire partie d'une stratégie mondiale de lutte contre le VIH et le sida :

- Les approches du VIH et du sida sensibles à la culture renforcent la confiance et l'engagement au niveau communautaire, ce qui accroît la probabilité de l'application de mesures de prévention.
- Les approches du VIH et du sida sensibles à la culture gagnent du terrain du fait de l'interaction avec les valeurs, croyances, traditions et structures sociales, soit les « réseaux de signification » dans lesquels les gens vivent.
- L'application d'approches sensibles à la culture dans les communications sur le VIH et le sida, se traduit par un impact accru sur la sensibilisation et le changement d'attitudes, une réduction de la stigmatisation et une inclusion accrue des

personnes vivant avec le VIH et le sida.

- L'approche culturelle peut apporter un réel avantage à la stratégie mondiale de lutte contre le VIH et le sida, si elle est conçue comme offrant des possibilités d'action et d'association avec les communautés, et non pas comme opposant un obstacle à la prévention et aux approches biomédicales.

La religion occupe une place privilégiée dans une multitude de cultures et les

gens acceptent de plein gré les systèmes de croyances religieuses, ou du moins s'y conforment. Ces croyances sont d'une importance centrale dans la vie de beaucoup de gens et elles influent sur leurs décisions et leurs actions les plus intimes.

La signification de la reproduction et de la santé en matière de reproduction du point de vue religieux varie, y inclus dans la même religion, selon la personne qui propose les interprétations. Certaines cultures, par exemple, interprètent l'encouragement biblique à croître et multiplier comme signifiant que les femmes

L'honneur consiste à vivre comme l'ordonne notre religion. Les frontières de l'honneur ne sauraient être outrepassées. Je veux dire que l'honneur consiste à se tenir à l'écart des lieux interdits par Dieu, à ne pas essayer d'aller au-delà des frontières. Ainsi, l'honneur d'un homme réside non seulement dans son épouse, mais aussi dans sa mère, sa sœur et sa voisine. Les hommes doivent prendre soin de protéger l'honneur d'autrui tout comme il protège le sien.

—Adana, homme, 30 ans, imam¹⁵



▲
Mère et enfant dans un hôpital à El Alto (Bolivie). De nombreuses femmes préfèrent accoucher chez elles, mais elles doivent disposer de soins professionnels et d'un hôpital spécialisé en cas de besoin.

© Tim Weller

19 COÛTS SOCIAUX ET PERSONNELS DE LA FISTULE OBSTÉTRICALE

La majorité des membres des familles ont confirmé que les femmes porteuses d'une fistule se retrouvent isolées, principalement sous l'effet de la honte, mais aussi en raison de craintes de harcèlement ou du ridicule, ou de faiblesse musculaire qui rend la marche difficile. Une minorité de membres des familles a fait mention expressément de la tristesse de la situation des femmes atteintes d'une fistule. Un couple a ainsi signalé que leur fille était triste et se sentait seule et un autre que leur fille était toujours malheureuse, parce qu'elle ne pouvait plus marcher normalement et qu'elle éprouvait une trop grande honte pour rendre visite à des parents ou amis.

Source : Women's Dignity Project and EngenderHealth. 2006. « Living With Obstetric Fistula: The Devastating Impacts of the Condition and Ways of Coping. » New York : EngenderHealth. http://www.engenderhealth.org/files/pubs/maternal-health/Obstetric_Fistula_Brief_3_Impacts_and_Coping.pdf, consulté en juin 2008.

devraient avoir autant d'enfants que leur organisme le leur permet. Selon d'autres cultures, cette injonction n'empêche pas les individus ou les couples de choisir le nombre d'enfants et d'espacer les naissances. Il est difficile de travailler avec une culture sans comprendre ses débats dans le domaine de la religion.

Étant donné que les gens considèrent souvent les principes religieux comme faisant autorité, certains peuvent invoquer ces principes en justification fallacieuse de pratiques néfastes, voire de crimes. Dans certaines sociétés, les crimes dits « d'honneur » et les crimes passionnels sont considérés comme légitimés par des préceptes religieux.

Dans son rapport intitulé *Étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, le Secrétaire général des Nations Unies note que « les crimes d'honneur commis contre les femmes peuvent se produire au sein de la famille ou de la communauté ¹⁶ ». Dans certaines communautés kurdes, par exemple, « les crimes d'honneur prennent de multiples formes, telles que le meurtre d'honneur, le mariage forcé, le mariage obligatoire à l'auteur d'un viol allégué, la réclusion illicite et les strictes restrictions à la liberté de déplacement des femmes ¹⁷ ».

Il peut y avoir des désaccords dans les sociétés où de telles pratiques sont courantes, sur les implications de « l'honneur », mais de l'opinion de certains, à savoir les acteurs les plus puissants car ils sont disposés à recourir à la violence pour appuyer leurs arguments, l'honneur des hommes repose sur le contrôle des femmes, en particulier de leur sexualité, par les hommes. La femme peut être déshonorée dans diverses situations, par

exemple si elle a des relations extra-maritales, si elle fait une demande de séparation ou de divorce, si, dans le cas des filles non mariées, elle entretient des relations sans permission, ou si elle est victime d'un viol ou d'un enlèvement. Tous ces actes peuvent donner lieu à de violentes mesures de rétorsion infligées à la femme par les hommes de sa famille, souvent avec l'appui des femmes de la famille.

Conformément aux dispositions de la CEDAW et au consensus mondial de la CIPD, les Nations Unies considèrent les meurtres dits d'honneur comme des violations flagrantes des droits de l'homme, sans justification culturelle. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 4 décembre 2000 la résolution A/RES/55/66 intitulée « Mesures à prendre en vue d'éliminer les crimes d'honneur commis contre les femmes ». Dans sa résolution, l'Assemblée générale exprime son inquiétude de constater que les femmes continuent, dans toutes les régions du monde, de faire l'objet de violences, « y compris les crimes d'honneur contre les femmes, qui prennent bien des formes différentes », et note également avec inquiétude que « certains de leurs auteurs se croient en quelque sorte fondés à commettre de tels crimes ».

Il est fait implicitement référence ici aux justifications culturelles. La résolution reconnaît l'importance de la culture et des acteurs culturels très spécifiquement, en demandant à tous les États « de redoubler d'efforts pour prévenir et éliminer les crimes d'honneur commis contre les femmes, qui prennent bien des formes différentes, en recourant à des mesures législatives, éducatives, sociales et autres, y compris la diffusion d'informations, et pour associer, entre autres, les personnalités influentes, les éducateurs, les responsables religieux, les chefs, les dirigeants traditionnels et les médias à des campagnes de sensibilisation ». Le passage en italique désigne les acteurs auxquels l'UNFPA, en particulier, fait référence en tant qu'« agents culturels de changement ».

La résolution 55/68 de l'Assemblée générale, adoptée le 31 janvier 2001, situe les crimes d'honneur dans un contexte plus large :

Réaffirmant en outre les appels en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier de toutes les formes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de toutes les formes d'exploitation économique, en particulier la traite des femmes et des enfants, l'infanticide des filles, les crimes d'honneur, les crimes passionnels, les crimes racistes, l'enlèvement et la vente d'enfants, les actes de violence et les meurtres liés à la dot et les attaques à l'acide, et des pratiques traditionnelles ou coutumières néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés, ...

20 MATERNITÉ SANS RISQUES ET STATUT SOCIAL DES FEMMES

- Dans les sociétés où les hommes ont traditionnellement le contrôle des finances du ménage, les dépenses de santé des femmes sont rarement prioritaires.
- Les femmes ne sont souvent pas en mesure de décider si elles auront des enfants, quand, combien et avec qui, ni de déterminer l'espacement des naissances.
- Dans les pays à niveau de développement économique comparable, la mortalité maternelle est inversement proportionnelle au statut de la femme.
- Plus le ménage est pauvre, plus le risque de mortalité maternelle est grand.
- Les mariages précoces, les mutilations/coupures génitales féminines, le nombre excessif d'accouchements et la violence signalent des violations du droit de la femme à prendre des décisions concernant son propre corps.

Source : UNFPA, s.d. « Facts About Safe Motherhood. » New York : UNFPA. <http://www.unfpa.org/mothers/facts.htm>, consulté en mars 2008.

Nombre d'interventions de l'UNFPA au niveau des pays sont conçues pour mobiliser les communautés et appuyer leurs efforts visant à s'opposer aux diverses affirmations selon lesquelles la religion, ou plus généralement la culture, légitiment de telles pratiques.

Les approches sensibles à la culture sont importantes pour atteindre d'autres objectifs d'une importance vitale tels que l'OMD 5 qui vise à une réduction de 75 % de la mortalité maternelle de 1995 à 2015. Malgré de longs efforts déployés à cette fin dans les pays en développement, les chiffres sont restés essentiellement stationnaires à 536 000 décès par an. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des décès maternels surviennent dans les pays en développement, la majorité en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Des interventions efficaces par rapport au coût dans le domaine de la santé pourraient prévenir un grand nombre de décès maternels, mais la plupart des femmes pauvres ne peuvent pas en tirer parti. Il est douteux que l'OMD 5 puisse être atteint dans les délais prévus :

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'environ 2 millions de femmes et d'adolescentes sont affectées par les fistules et que 50 000 à 100 000 de plus en sont victimes chaque année⁹⁹.

au niveau mondial, le taux de mortalité maternelle a baissé de moins de 1 % de 1990 à 2005, et il faudrait qu'il baisse de 5,5 % pour atteindre l'OMD 5. Seuls quelques pays ont obtenu des réductions significatives de la mortalité maternelle depuis 1990 : la Chine, Cuba, l'Égypte, la Jamaïque, la Malaisie, Sri Lanka, la Thaïlande et la Tunisie.

Dans les pays les plus pauvres, beaucoup de femmes survivent à la grossesse et à l'accouchement, mais avec de graves séquelles, telles que fistules obstétricales, anémie, stérilité, lésions pelviennes, infection chronique, dépression et productivité réduite¹⁸.

Des millions de femmes n'ont toujours pas le contrôle de l'espace des grossesses ou de la limitation de leur nombre, ni accès à des moyens de contraception efficaces. C'est là le résultat de l'inefficacité des systèmes de santé, mais des facteurs sociaux et culturels entrent aussi en jeu. Dans de nombreuses cultures, les cadres patriarcaux définissent les notions de masculinité et de féminité, ainsi que la signification de la sexualité, de la procréation et des droits, ce qui fait qu'il est accordé peu d'attention aux besoins et aux droits des femmes. Il est important de situer la santé des femmes dans leur contexte social et culturel et d'élaborer des interventions sensibles à la culture.

L'UNFPA soutient de longue date les établissements de santé maternelle et les approvisionne en fournitures essentielles, tels que des contraceptifs et du matériel pour les soins obstétricaux d'urgence. Le Fonds fait pression au niveau national et international et œuvre avec les communautés pour améliorer la santé maternelle. Au Nigéria, par exemple, les dirigeants locaux entreprennent de convaincre les hommes de leurs communautés de la valeur de la planification familiale et de la satisfaction des besoins de santé des familles et des communautés. Le ministère de la Santé, avec l'appui du Fonds, forme des dirigeants qui diffusent ensuite les messages. « Avant la formation, il était difficile de convaincre les hommes de l'importance des contraceptifs, dit Abdulai Abukayode, le *baale* (chef traditionnel) d'Ajengule, dans l'État d'Ogun. Une fois qu'ils en ont su davantage, les choses ont changé. ... Les gens veulent à présent moins d'enfants, pour pouvoir les élever convenablement. » La prévalence de l'usage des contraceptifs a augmenté considérablement dans l'État d'Ogun²⁰.

De même, l'UNFPA œuvre en coopération avec divers partenaires pour prévenir et traiter les fistules obstétricales et pour assurer la réinsertion sociale des filles et des femmes touchées. Les fistules sont particulièrement fréquentes dans les régions pauvres et isolées et chez les très jeunes femmes dont l'organisme n'est pas suffisamment formé pour permettre un accouchement sans problèmes. Elles résultent d'importantes lésions tissulaires survenant durant le travail d'accouchement prolon-

gé et difficile, qui laissent un trou entre le vagin et le rectum ou entre le vagin et la vessie. Le bébé meurt souvent et la mère devient incontinente. Les fistules sont une cause de grande honte : le mari, la famille et la communauté peuvent ostraciser les femmes affectées et les obliger à vivre dans l'isolement. Cependant, les fistules obstétricales sont évitables; elles sont peu communes dans les régions riches où les femmes ont accès à des soins de santé maternelle de qualité.

Faute d'une étroite coopération avec les communautés concernées, la fistule obstétricale et ses victimes ont été négligées. Il faut, pour y réagir de manière efficace, appliquer des approches sensibles à la culture, non seulement pour communiquer avec les adolescentes et les femmes et les informer sur la prévention et le traitement, mais aussi pour réduire l'opprobre social et pour prendre cette affection en considération dans le cadre de politiques appropriées. L'UNFPA appuie les efforts déployés pour prévenir la fistule et pour traiter et réhabiliter les femmes et les adolescentes affectées. C'est ainsi qu'au Soudan, il soutient les activités de l'hôpital saoudien El Fasher, où les adolescentes et les femmes bénéficient d'interventions chirurgicales de reconstruction²¹. En Érythrée, l'UNFPA a fait équipe avec des chirurgiens de l'université Stanford pour renforcer les capacités nationales de traitement des fistules²². En République démocratique du Congo, le Fonds a œuvré avec le ministère de la Santé pour exécuter une campagne nationale comprenant un volet de traitement²³.

Culture, masculinité et santé sexuelle et reproductive

Les interventions dans le domaine de la santé et des droits en matière de reproduction exigent des approches sensibles à la culture étant donné que ces questions se situent au cœur même du construit culturel. Elles exigent également une focalisation sur les relations hommes-femmes et sur les hommes. Après la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Mexico en 1975 et la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985), le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en 1994 a appelé les hommes à jouer pleinement le rôle qui leur incombe dans la lutte pour l'égalité des sexes dans le cadre de la santé reproductive et du développement de la population. La Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a réitéré le principe de la responsabilité partagée et a noté que les problèmes des femmes ne pourraient être résolus qu'en partenariat avec les hommes²⁴. Elle appelait les hommes à appuyer les femmes en partageant équitablement le soin des enfants et les travaux ménagers, ainsi qu'à agir de manière responsable pour la prévention de l'infection



▲ Si elles n'ont pas pu éviter la fistule obstétricale, les femmes doivent avoir accès à une intervention chirurgicale réparatrice. Rupbahar, ici avec sa mère dans un camp de traitement de la fistule du Bangladesh, s'est vu offrir cette chance.

© UNFPA

par le VIH et des infections sexuellement transmises (IST).

Lors de sa 26e session extraordinaire, en 2001, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité de mettre en question les attitudes relatives au genre et les inégalités entre les sexes en relation avec le VIH et le sida, avec l'implication active des hommes et des garçons. Sa « Déclaration d'engagement sur le VIH/sida » traite des rôles et des responsabilités des hommes dans la réduction de la propagation et de l'impact du VIH et du sida, et en particulier de la nécessité d'une participation active des hommes à la lutte contre les inégalités entre les sexes qui alimentent l'épidémie²⁵. Une décennie après le Caire, la 48e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies a appelé les gouvernements, les entités du système des Nations Unies et les autres parties prenantes à encourager, entre autres mesures, l'implication active des hommes et des garçons dans l'élimination des stéréotypes de genre ainsi que dans la prévention et le traitement de l'infection par le VIH et du sida, et à mettre en œuvre des programmes pour permettre aux hommes d'adopter des pratiques sexuelles responsables et plus sûres, pour appuyer les hommes et les garçons en vue de la prévention de la violence

sexiste, et pour inclure dans le domaine de l'enseignement des programmes scolaires favorables à l'instauration accélérée de l'égalité des sexes.

Nombreuses sont les cultures où le pouvoir est toujours concentré dans les mains des hommes. Certains analystes²⁶ reconnaissent que « ... le défi constant auquel est confronté le cadre de la santé reproductive consiste à caractériser les influences que les hommes peuvent avoir et à évaluer l'impact qu'elles ont sur la santé des femmes et des enfants ». Toutefois, les hommes sont eux aussi sujets aux influences de la culture et il convient donc d'examiner de plus près les expériences masculines des questions de genre et de l'inégalité des sexes et les responsabilités que portent les hommes en la matière.

Les faits tendent à indiquer que les pressions culturelles dans le domaine du genre augmentent la vulnérabilité des hommes aux problèmes de santé sexuelle. Les construits sociaux de la masculinité et de la sexualité peuvent accroître la prise de risques et réduire la demande de soins chez les hommes. Selon les enquêtes nationales menées au cours des dix dernières années dans 34 pays auprès d'hommes de 15 à

21 IMPLICATION DES HOMMES DANS LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Le « Programme H » promeut l'adoption de normes et de comportement équitables pour les deux sexes chez les jeunes hommes de milieu à faible revenu, en les aidant à réfléchir aux normes traditionnelles de la masculinité et à les remettre en question. Élaboré par l'*Instituto Promundo* qui a son siège à Rio de Janeiro (Brésil) et par trois autres ONG du Brésil et du Mexique, ce programme a identifié deux facteurs : des modèles de rôle masculin et des groupes de pairs équitables pour les deux sexes, et la réflexion sur les conséquences de la violence.

Le personnel du programme a produit un manuel d'activités sur le genre, la santé sexuelle, la violence et les relations. Ce manuel traite également du sexisme et de l'homophobie, qui visent aussi les hommes non machos et les femmes indépendantes. En parallèle, une campagne de marketing social faisant appel à la radio, à des affiches, à des cartes postales et à des danses, a présenté les comportements équitables pour les deux sexes comme désirables et « cool ». Au Brésil, cette intervention a produit des changements significatifs des normes en matière de genre au bout de six et 12 mois. Les jeunes hommes ayant adopté des normes plus équitables étaient de quatre à huit fois moins nombreux à faire état de symptômes d'IST, les améliorations se poursuivant dans le même sens à 12 mois après l'intervention.

Le Programme H (pour « *homens* », c.-à-d. « hommes » en portugais) se fonde sur la recherche pour comprendre les variations des attitudes et des pratiques en matière de genre au sein de son public cible et communique par l'entremise de médias tirés de la culture des jeunes et attrayants pour ceux-ci.

Source : Pulerwitz, J.; G. Barker, and M. Segundo. 2004. « Promoting Healthy Relationships and HIV/STI Prevention for Young Men: Positive Findings from an Intervention Study in Brazil. » Washington, DC : Population Council/Horizons Communications Unit.

54 ans, l'activité sexuelle commence plus tôt chez les hommes que chez les femmes et les hommes ont un plus grand nombre de partenaires sexuelles, dans le mariage comme hors du mariage²⁷. Dans la quasi-totalité des pays où les enquêtes ont été menées, la plupart des hommes de 20 à 24 ans disent avoir été initiés sexuellement avant l'âge de 20 ans et, bien qu'il existe des variations significatives selon les régions, dans certains pays, jusqu'à 35 % des hommes disent l'avoir été avant l'âge de 15 ans. Toutefois, ces données ne comprennent pas tous les groupes de toutes les régions et laissent de côté les pays industrialisés et les groupes clés tels que les hommes célibataires, les hommes incarcérés, les militaires, les migrants ou les réfugiés, dont beaucoup sont sexuellement actifs. Dans de nombreuses cultures, la variété des partenaires sexuels est perçue comme une caractéristique intrinsèque de la nature mas-

culine, ce qui fait que les hommes recherchent inévitablement de multiples partenaires pour satisfaire leur sexualité²⁸. Les études mondiales sur les comportements sexuels indiquent que les hommes hétérosexuels, mariés comme célibataires, ainsi que les hommes homosexuels et bisexuels, changent de partenaires plus souvent que ne le font les femmes²⁸.

On constate un intérêt croissant pour la compréhension de ce comportement en termes de genre. En quête de thèmes communs, certains chercheurs suggèrent que les notions traditionnelles de masculinité sont fortement associées avec une large gamme de comportement de prise de risques, et que « ... les attentes et les normes culturelles et sociétales créent un environnement où les risques sont acceptables et même encouragés pour les hommes *dignes de ce nom* »³⁰. Un projet de recherche qualitative mené dans neuf pays d'Amérique latine a constaté que les hommes de 10 à 24 ans étaient beaucoup plus préoccupés par l'affirmation et le maintien de leur masculinité que par leur santé³¹.

Les pressions culturelles liées à la notion de masculinité, qui induisent chez les hommes le besoin de prouver leur aptitude sexuelle, peuvent les encourager à rechercher de multiples partenaires et à exercer leur autorité sur les femmes. Cela peut aboutir, par exemple, à des rapports sexuels imposés à des partenaires non consentantes du fait de la nécessité perçue de la part des hommes de se prouver à eux-mêmes³². Comme l'a noté un jeune homme, « À moins que la femme ne pleure pendant l'acte sexuel, votre masculinité n'est pas prouvée ». Les pressions relatives à la masculinité, alliées à la répression sexuelle, se traduisent par une augmentation des taux de viol et d'autres formes de violence envers les femmes. Les résultats peuvent être néfastes pour la santé des femmes mais aussi pour leur acceptation par la société. La femme violée peut même être encouragée à épouser le violeur pour éviter le scandale après avoir été déflorée et les femmes mariées qui déposent plainte pour viol se retrouvent parfois emprisonnées pour adultère.

De nombreuses cultures associent la masculinité à un sentiment d'invulnérabilité et apprennent aux hommes, par la socialisation, à être autosuffisants, à ne pas montrer leurs émotions et à ne pas demander d'aide lorsqu'ils en ont besoin³³. Des données recueillies en Afrique du Sud indiquent que les hommes recourent bien moins que les femmes aux services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique : ils ne représentent que 21 % des clients de ces services³⁴ et que 30 % des personnes en traitement³⁵. Les hommes accèdent aux traitements antirétroviraux (ART) plus tard que les femmes dans l'évolution de la maladie, avec un système immunitaire plus compromis et à un coût plus élevé pour le système de santé publique³⁶. Ces différences semblent

refléter non pas des taux d'infection plus élevés chez les femmes, mais l'opinion chez les hommes que le recours aux services de santé est un signe de faiblesse³⁷.

Les pressions culturelles liées à la notion de masculinité peuvent également susciter chez les hommes certains sentiments d'anxiété quant à leur sexualité. Les hommes ont tendance à parler davantage de fonctionnement sexuel que d'IST ou du VIH. Il peut en être particulièrement ainsi chez les jeunes hommes que les familles, les enseignants et d'autres découragent de parler de leur corps et de questions tels que les changements intervenant à la puberté³⁸. Les garçons ont peut-être plus de connaissances sur le corps féminin que sur le leur, et l'ignorance de l'adolescence peut déboucher sur des difficultés à parler de sexualité et à s'informer des faits durant toute la vie.

Les pressions et attentes culturelles, l'ignorance et l'anxiété encouragent à la prise de risques et exposent non seulement les garçons et les hommes mais aussi leurs partenaires à des problèmes de santé sexuelle et reproductive. Toutefois, nombreux sont les hommes qui ne considèrent pas leurs comportements comme dangereux, peut-être parce qu'ils appréhendent leur sexualité comme une pulsion naturelle et les rapports sexuels comme une nécessité biologique, ce qui estompe la perception des risques.

Il est important également de situer les notions de risque dans leur contexte social et économique. Par exemple, la ville de São Paulo a la plus forte prévalence du VIH du Brésil, mais les jeunes hommes des communautés à faible revenu craignent sans doute moins le sida que les accidents, la violence ou les drogues.

Les approches sensibles à la culture ont pour avantage de reconnaître le contexte dans lequel les garçons et les hommes évoluent. Selon certaines explications classiques, les jeunes hommes tireraient l'idée de leurs droits à la sexualité de l'inégalité des relations entre les deux sexes qui fait que les hommes sont privilégiés par rapport aux femmes, que ce sont eux qui sont les détenteurs du pouvoir et que par conséquent

la violence sexiste est normale. Les approches sensibles à la culture vont au-delà de ce type d'explications pour analyser les relations entre les contextes sociaux et politiques et les normes culturelles qui en résultent, ainsi que les conditions dans lesquelles les hommes et les femmes y résistent. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut relier la violence sexuelle des jeunes hommes en Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid à la coercition politique exercée par le système. Il faut, de même, dans l'analyse des normes relatives au genre chez les jeunes hommes à faible revenu de Rio de Janeiro, tenir compte de la violence et des traumatismes que subissent beaucoup d'entre eux alors qu'ils grandissent et qui sont liés au racisme, aux inégalités économiques et la violence de l'État. Le Brésil a l'un des taux d'homicide les plus élevés au monde et ces taux sont 12 fois plus élevés chez les hommes que chez les femmes, les hommes de descendance africaine ayant, eux, un taux d'homicide supérieur de 73 % à celui des hommes de descendance européenne. Par ailleurs, les approches sensibles à la culture évitent l'écueil de la séparation du culturel et du politique et elles examinent au contraire les interactions entre ces deux domaines. Ceci permet d'élaborer des réponses bien plus efficaces pour répondre aux besoins différents des hommes dans des contextes différents eux aussi.

Les approches sensibles à la culture reconnaissent que les généralisations concernant les garçons et les filles, les hommes et les femmes, les groupes et les communautés occultent de larges diversités. Elles s'intéressent à ces diversités et aux diverses solutions élaborées par les individus et les collectivités. L'application de telles approches à des questions telles l'infertilité, la fécondité et la santé maternelle permet de déterminer les raisons des choix des gens au sein de leur contexte culturel et social, les ripostes déjà appliquées sur le terrain, les types d'alliances disponibles, les types d'interventions appropriées, les façons de communiquer pour avoir un impact maximal et les modalités selon lesquelles la connaissance peut informer les programmes sans imposer de solutions toutes faites.



पानी विकल्प नही मत्व
विद्यमान ५ घंटे सुबह १२.३० तक
शुक्र १२.३० से १२.३० तक
शनि १२.३० से १२.३० तक
रविव १२.३० से १२.३० तक
शुक्र १२.३० से १२.३० तक

क्र.सं.	नाम	वर्ग	प्राप्ति
१
२
३
४
५
६
७
८
९
१०
११
१२
१३
१४
१५
१६
१७
१८
१९
२०
२१
२२
२३
२४
२५
२६
२७
२८
२९
३०

...

5

Action interculturelle — Pauvreté, inégalité et population

Le développement durable réduit la pauvreté et l'inégalité et promeut l'inclusion socioéconomique de tous les groupes. Les inégalités de la répartition des effets de la croissance économique étendent et approfondissent la pauvreté. La pauvreté et l'inégalité limitent l'accès aux ressources et aux chances. Face à cette réalité, les composantes culturelles que sont les relations familiales, les modèles d'activités humaines, les stratégies d'adaptation et les comportements prescrits et non sanctionnés revêtent une importance constante. Les bas niveaux de santé et d'éducation font obstacle à l'emploi de revenus supplémentaires en faveur d'une amélioration du bien-être et empêchent les gens de se fixer ou d'atteindre des objectifs personnels¹.

Quelque 750 millions de personnes font l'objet d'une discrimination socioéconomique ou sont défavorisées en raison de leur identité culturelle². Les politiques peuvent les exclure délibérément ou, en limitant leur accès aux services et aux financements, les condamner à la pauvreté à vie. Les groupes minoritaires en butte à la discrimination et défavorisés sont généralement pauvres. Les gens pauvres sont en moins bonne santé que les gens aisés, ont moins recours aux services de santé, ont moins tendance à éviter les pratiques néfastes pour la santé ou à en adopter de bonnes, et sont défavorisés dans d'autres domaines qui déterminent leur état de santé³. Leur espérance de vie est brève et leurs taux de mortalité maternelle et de morbidité maternelle sont élevés. Les femmes pauvres en particulier sont liées par certains aspects des traditions et de la culture qui nuisent à leur bien-être.

De récentes études soulignent le fait que les inégalités dans les relations soutiennent les structures et les processus qui maintiennent les gens dans la pauvreté. L'analyse économique et politique doit se situer dans le contexte culturel, pour examiner non seulement les types de choix opérés par les gens mais aussi la situation locale et la dynamique extérieure dans lesquelles ils sont opérés. Cette condition est nécessaire pour appuyer l'analyse et pour améliorer les conseils de politique qui en découlent.

◀ *Entreprise familiale à Katmandou (Népal). Dans de nombreuses cultures, faire la lessive des autres est un travail généralement réservé aux pauvres.*

© Peter Bruyneel

Contexte culturel des questions de population, de la pauvreté et de l'inégalité

Un taux de fécondité élevé fait augmenter la pauvreté en ralentissant la croissance économique et en faussant la répartition de la consommation au détriment des pauvres. La baisse du taux de fécondité, dans la mesure où elle se traduit par une baisse de la mortalité, ainsi que l'amélioration du niveau d'éducation des femmes et de l'accès aux services, en particulier aux soins de santé reproductive et au planning familial, permet néanmoins de contrecarrer ces deux effets⁴. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) est la base de la réalisation des objectifs en matière de population et de développement dans un cadre favorable au respect des droits de la personne et à l'égalité des sexes. Parmi les objectifs visés figurent l'accès universel aux soins de santé reproductive, l'éducation pour tous et l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes en tant que facteurs décisifs nécessaires pour faciliter le développement et réduire la pauvreté. Ces objectifs ont été intégrés dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La pauvreté et les inégalités, notamment l'inégalité des droits des femmes en matière de propriété des avoirs du ménage et de pouvoir décisionnel, le fardeau des soins imposé aux femmes par le VIH et le sida et l'exposition des filles et des femmes à la violence sexospécifique (notamment dans le cas des femmes réfugiées ou victimes du trafic des personnes), opposent des obstacles à la promotion des droits dans les domaines de la reproduction et de la santé.

Les questions de population, au niveau communautaire, familial et individuel, se résument aux décisions concernant le nombre d'enfants et le moment de leur naissance, aux décisions concernant les soins de santé et les comportements liés à la santé, aux investissements dans les enfants (qui dépendent souvent du sexe de l'enfant et des futurs bénéfices escomptés pour la famille) et aux décisions concernant d'éventuels déplacements en quête de meilleurs moyens d'existence. Toutes ces décisions sont prises dans un contexte culturel spécifique.

Questions relatives à la culture et à la fécondité

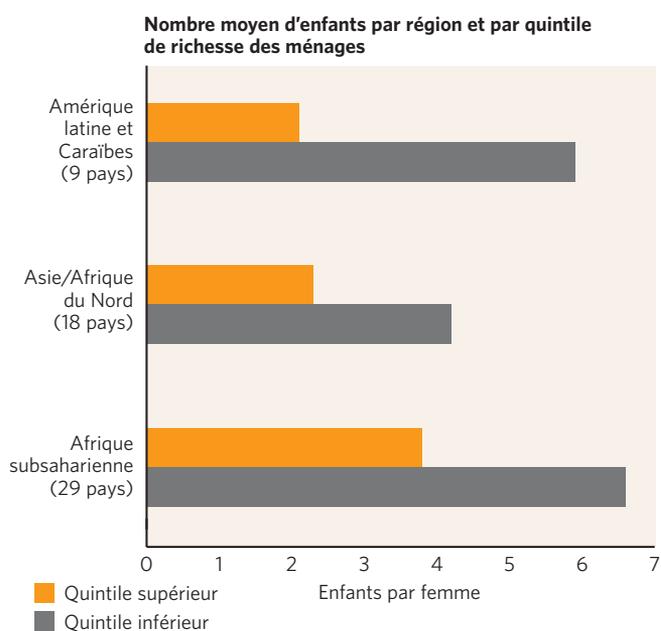
L'une des décisions les plus fondamentales que peuvent prendre les couples est celle de savoir s'ils veulent des enfants et quand et combien ils en veulent. Dans le passé, des contraintes sociétales et culturelles rigides définissaient le comportement en matière de procréation; la mortalité des moins de 5 ans était élevée et une très forte fécondité était nécessaire à la survie de la société. Cette nécessité s'est traduite par des normes comportementales strictes et immuables favorisant des

naissances nombreuses et à brefs intervalles. Il en est toujours ainsi dans les situations où les soins de santé sont médiocres, où le coût de l'éducation des enfants est relativement bas et stable, où le travail des enfants est un avoir économique important pour la famille et où il n'y a pas de possibilités économiques autres que l'agriculture de subsistance. Dans ces conditions, le raisonnement des familles est que les enfants peuvent contribuer au bien-être familial par leur travail, agricole et ménager et par l'entretien des parents dans leur vieillesse. Lorsque la mortalité des moins de 5 ans est élevée, une forte fécondité accroît les chances de survie du nombre voulu d'enfants.

Le développement redéfinit la valeur des enfants. Ceux-ci sont plus nombreux à survivre et leur travail n'est plus une source de revenus importante pour la famille; au contraire, les parents souhaitent investir dans leur santé et leur éducation. Les normes culturelles s'adaptent, sous l'effet notamment d'une exposition accrue à l'information et aux services en matière de santé reproductive.

Le taux de fécondité mondial s'établit à 2,6 enfants par femme; il est de 1,6 dans les pays développés et de 2,8 dans les pays en développement. On note également des différences en matière de fécondité au sein des pays, selon le niveau des revenus. Dans chacun des 48 pays où les données ont été recueillies, les femmes se classant dans les quintiles de revenus

Figure 2 : Différences de fécondité entre riches et pauvres



Source : Gwatkin, D.; Rutstein, S.; Johnson, K.; Suliman, E.; Wagstaff, A. and Amouzou, A. 2007. *Socio-Economic Differences in Health, Nutrition and Population Within Developing Countries: An Overview: Country Reports on HNP and Poverty*. Washington, DC : Banque mondiale.

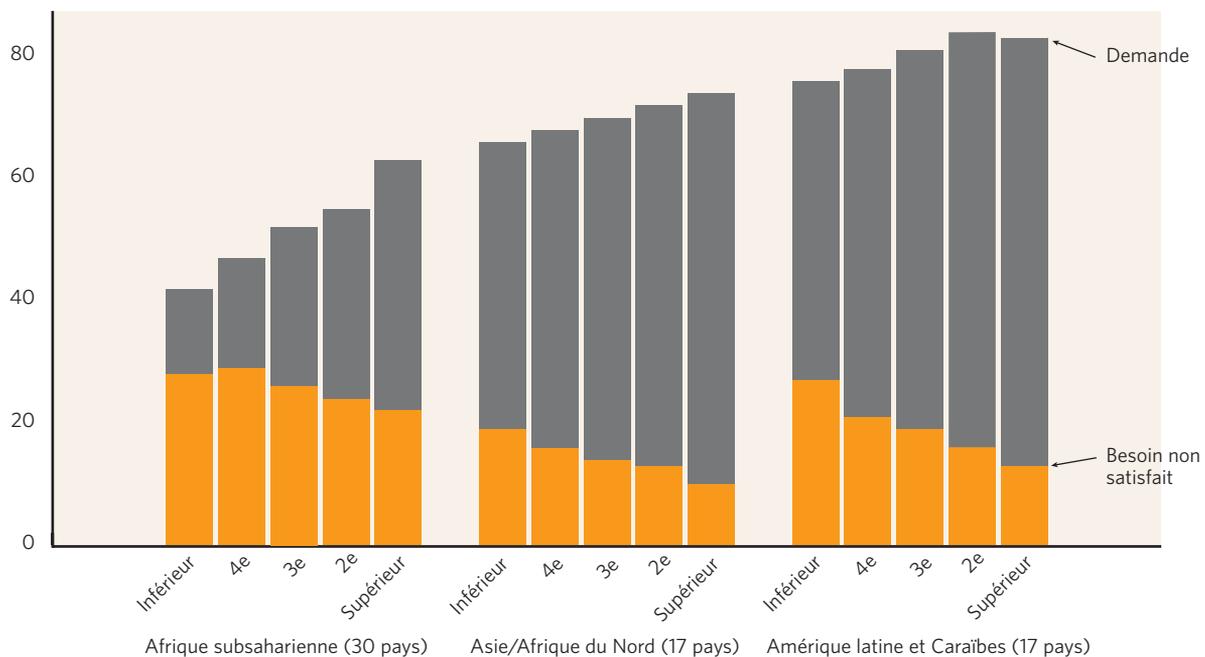
inférieurs ont aussi des taux de fécondité plus élevés que ceux des femmes des quintiles de revenus supérieurs (figure 2). En Afrique subsaharienne et dans la région Amérique latine et Caraïbes, les femmes pauvres ont, en moyenne, au moins deux enfants de moins que les femmes des quintiles de revenus supérieurs. Par ailleurs, les femmes des quintiles de revenus inférieurs sont également moins nombreuses à pratiquer la contraception, toutes méthodes confondues, bien qu'elles déclarent ne pas vouloir davantage d'enfants ou ne pas vouloir en avoir dans un avenir proche (figure 3).

Dans toutes les régions du monde en développement, la proportion des femmes en âge de procréer qui déclare ne pas vouloir d'autres enfants (ou pas dans un avenir proche) est plus élevée dans les quintiles de revenus supérieurs que dans les quintiles de revenus inférieurs. La différence est particulièrement marquée en Afrique. Mais chez les femmes des quintiles supérieurs, la proportion de femmes n'ayant pas recours à la contraception est plus faible que chez les femmes des quintiles inférieurs. En d'autres termes, il y a chez les femmes pauvres une demande moindre de contraception, c'est-à-dire qu'elles veulent vraisemblablement davantage d'enfants. Parmi les femmes qui souhaiteraient avoir accès à la contraception, la proportion de demande non satisfaite est plus élevée, c'est-à-dire que ces femmes

ont vraisemblablement moins accès à la contraception. À mesure que les familles moins nombreuses deviennent la norme, une part accrue de l'écart des taux de fécondité entre riches et pauvres est attribuable aux différences en matière d'accès à la contraception et d'emploi de la contraception. Dans les pays pauvres, il existe chez les riches une demande de contraception plus forte ainsi qu'une capacité plus grande à satisfaire cette demande. Les pauvres veulent une famille plus nombreuse, en partie sous l'effet de normes culturelles résiduelles et en partie parce que leur situation a moins changé. Contrairement à leurs compatriotes plus aisés, ils ne reçoivent pas les signaux relatifs aux changements concernant les niveaux de mortalité et le rendement de l'investissement dans l'éducation⁵.

Il y a de nombreuses raisons qui font que les femmes disent ne pas vouloir davantage d'enfants mais qu'elles n'ont toujours pas recours à la contraception. Il se peut qu'elles ne connaissent pas la planification familiale ou qu'elles n'y aient pas accès, mais l'exposition accrue à l'information et l'accès élargi aux services de planification familiale ne suffisent pas à éliminer la demande non satisfaite. Dans les cas où les contraintes culturelles ont été prises en considération, toutefois, les programmes promouvant la planification familiale se sont avérés efficaces. Le cas de la République islamique d'Iran,

Figure 3 : Niveaux moyens des besoins non satisfaits et de la demande totale de planification familiale, par région et par quintile de richesse des ménages



Source : Westoff, C.F. 2006. *New Estimates of Unmet Need and the Demand for Family Planning*. DHS Comparative Reports No. 14. Calverton, Maryland : Macro International Inc.
 Note : Moyennes non pondérées calculées d'après les données des sondages les plus récents pour chaque pays.

où l'on a constaté une augmentation rapide de l'emploi de la contraception chez les couples mariés et une baisse des taux de fécondité, en est un exemple. En 1989, le programme national de planification familiale a obtenu l'appui de hauts dirigeants religieux qui ont prêché dans leurs sermons hebdomadaires en faveur de familles moins nombreuses en tant que responsabilité sociale⁶.

Si les femmes pauvres ont généralement un besoin de planification familiale non satisfait plus grand, on relève des cas où l'emploi des contraceptifs a augmenté en l'absence de développement économique. Au Bangladesh, par exemple, l'engagement des pouvoirs publics et les travaux intensifs d'organisations non gouvernementales pour obtenir des appuis politiques locaux et communautaires ont abouti à une augmentation de l'emploi des contraceptifs chez les femmes illettrées et à faible revenu⁷.

Les femmes qui disposent de certaines informations mais de peu de moyens, par exemple dans certaines zones urbaines

pauvres, peuvent prendre des décisions qu'elles considèrent logiques compte tenu de leur situation mais qui peuvent sembler irrationnelles et néfastes pour leur santé. Les taux de stérilisation, en particulier chez les pauvres, sont très élevés, comme l'ont révélé, par exemple, des travaux ethnographiques effectués sur le terrain parmi les femmes à faible revenu de zones urbaines du Brésil. C'est apparemment là une stratégie d'adaptation à l'accroissement de la pauvreté plutôt qu'une régulation de la fécondité en tant que telle; outre la pilule, la stérilisation est la seule méthode de contraception disponible. Les femmes de milieux aisés, en revanche, ont accès à diverses méthodes de contraception par l'intermédiaire de cliniques privées⁸.

Pauvreté et prestations de services de santé

Les taux de mortalité maternelle reflètent l'immense fossé qui sépare les nantis des défavorisés aussi bien au sein d'une même société qu'entre différents pays :

Tableau 1 : Estimations du RMM, du nombre de décès maternels, du risque sur la durée de vie et marges d'incertitude, par régions, en 2005

Région	MMR (Décès maternels sur 100 000 naissances vivantes)*	Nombre de décès maternels*	Risque de mortalité maternelle sur la durée de vie* 1 sur	Marge d'incertitude des estimations du TMM	
				Limite inférieure	Limite supérieure
MONDE	400	536 000	92	220	650
Régions développées**	9	960	7 300	8	17
Communauté des États indépendants (CEI)***	51	1 800	1 200	28	140
Régions en développement	450	533 000	75	240	730
Afrique	820	276 000	26	410	1 400
Afrique septentrionale****	160	5 700	210	85	290
Afrique subsaharienne	900	270 000	22	450	1 500
Asie	330	241 000	120	190	520
Asie de l'Est	50	9 200	1 200	31	80
Asie du Sud	490	188 000	61	290	750
Asie du Sud-Est	300	35 000	130	160	550
Asie de l'Ouest	160	8 300	170	62	340
Amérique latine et Caraïbes	130	15 000	290	81	230
Océanie	430	890	62	120	1 200

Source : OMS, UNICEF, UNFPA et Banque mondiale. 2007. *Mortalité maternelle en 2005*. Genève : OMS.

* Les chiffres du TMM et du risque de mortalité maternelle ont été arrondis comme suit : < 100, par d'arrondi; 100-999, arrondi à la dizaine la plus proche; >1 000, arrondi à la centaine la plus proche. Les nombres de décès maternels ont été arrondis comme suit : < 1 000, arrondi à la dizaine la plus proche, 1 000-9 999, arrondi à la centaine la plus proche; >10 000, arrondi au millier le plus proche.

** Pays compris : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, ARY de Macédoine, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-Monténégro (la Serbie et le Monténégro sont devenues des nations indépendantes en 2006), Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

*** Les pays de la CEI sont les suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, République de Moldova, et Ukraine.

**** Soudan exclu, ce pays étant inclus dans l'Afrique subsaharienne.

- Les femmes pauvres risquent bien plus de décéder de complications durant la grossesse ou à l'accouchement.
- Les familles et les personnes pauvres disposent de moyens financiers inférieurs et vivent généralement plus loin des établissements de santé.
- La prévention des décès et des invalidités maternels réduira la pauvreté.
- Les investissements dans la santé maternelle améliorent les prestations de services de santé généraux. Les indicateurs de santé maternelle sont utilisés pour évaluer la performance des systèmes de santé en termes d'accès, d'égalité des sexes et d'efficacité institutionnelle⁹.

Culture et questions liées à la santé reproductive

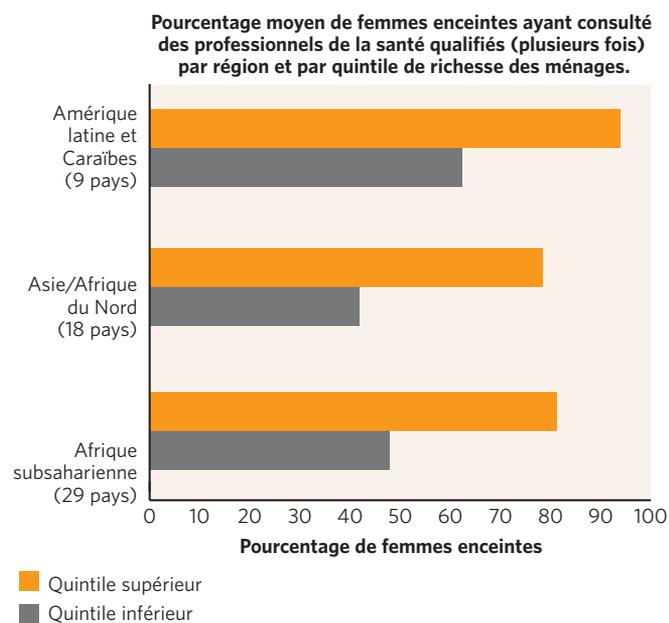
En octobre 2007, durant sa 62e session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une nouvelle cible concernant l'accès universel à la santé reproductive (selon la recommandation du Sommet mondial de 2005). Parmi les indicateurs à utiliser pour mesurer les progrès figurent l'accès à la planification familiale pour réduire les grossesses non voulues et pour espacer les grossesses voulues, la prise en compte de la problématique de la grossesse chez les adolescentes, et la fourniture de soins prénatals pour réduire les risques pour la santé des mères et des enfants. Les problèmes de santé reproductive restent, au niveau mondial, la principale cause de morbidité et de mortalité chez les femmes en âge de procréer. Les initiatives

dans le domaine de la santé reproductive visent à réduire les risques de la maternité : 1) en améliorant l'accès à la planification familiale pour réduire le nombre de grossesses non voulues et espacer les grossesses voulues selon les préférences personnelles; 2) en veillant à ce que tous les accouchements aient lieu avec l'aide d'un accoucheur qualifié; et 3) en dispensant des soins obstétricaux d'urgence en temps opportun à toutes les femmes souffrant de complications à l'accouchement.

MATERNITÉ SANS RISQUES

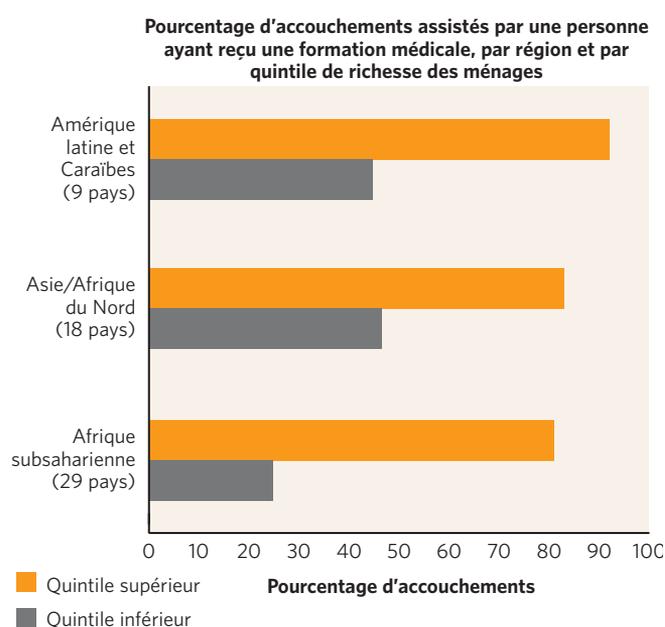
La disponibilité de soins professionnels pour tous les accouchements, assortie d'une série d'interventions avant, pendant et après la grossesse, est l'une des clés de la santé maternelle. L'accoucheur qualifié est « un professionnel de santé accrédité (une sage-femme, un médecin ou un/une infirmier(ère) formé et qui a acquis les compétences requises pour la prise en charge de la grossesse, de l'accouchement et du postpartum immédiat normaux (sans complication) et sait identifier, traiter ou, si besoin, prendre la décision de transférer les femmes et les nouveau-nés présentant des complications¹⁰. » Cette définition exclut les accoucheuses traditionnelles, formées ou non. Les soins prénatals et l'accouchement par un accoucheur qualifié sont plus facilement accessibles pour les femmes aisées. En Afrique, seulement 46,5 % des femmes sont accouchées par des accoucheurs qualifiés; ce pourcentage est de 65,4 % en Asie et de 88,5 % dans la

Figure 4 : Disponibilité de soins prénatals



Source : Gwatkin, D. et al. 2007. *Socio-economic differences in health, nutrition and population within developing countries*, Washington, DC : Banque mondiale.

Figure 5 : Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié



Source : OMS. 2007. « Proportion of Birth Attended by a Skilled Attendant - 2007 Updates. » *Fiche d'information de l'OMS*. Genève : Organisation mondiale de la santé

22 LA RÉSIDENCE LOCALE, FACTEUR D'EFFICACITÉ DES SAGES-FEMMES

Une étude effectuée par Action Research and Training for Health (ARTH) dans les zones rurales du Rajasthan (Inde) a révélé une corrélation entre le lieu de résidence des infirmières sages-femmes auxiliaires et leur efficacité. La majorité de celles-ci (62 %) ne vivait pas dans les villages où elles pratiquaient en raison des mauvaises conditions de vie, de menaces pour leur sécurité personnelle et d'autres facteurs, et il n'y avait guère de demande pour leurs services. La conclusion tirée par l'étude est que l'amélioration des conditions de vie et de travail des infirmières sages-femmes auxiliaires ainsi que leur autonomisation au sein du système sont essentielles pour améliorer la qualité des soins de santé de la mère et de l'enfant. La satisfaction des besoins des fournisseurs de soins de première ligne, telles que les infirmières sages-femmes auxiliaires, assure de bonnes communications et l'obtention de la confiance des patientes, ce qui se répercute sur la qualité des soins. Cela assure aussi la participation à long terme au programme et la durabilité de celui-ci.

Source : Action Research and Training for Health (ARTH). 2003. *Nurse Midwives for Maternal Health*. Site web : <http://www.arth.in/publications.html>, consulté le 15 juin 2008.

région Amérique latine et Caraïbes¹¹. Les données provenant de 48 pays en développement indiquent que la proportion des femmes qui reçoivent des soins prénatals et celle des femmes qui accouchent avec l'aide d'un accoucheur qualifié sont systématiquement plus fortes dans les quintiles à revenus élevés que dans les quintiles à bas revenus (figures 4 et 5). En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est, la proportion de femmes qui accouchent avec l'aide d'un accoucheur qualifié est de plus du double dans les classes riches que dans les classes pauvres.

La plupart des femmes qui ont recours aux sages-femmes traditionnelles n'ont pas accès à des accoucheurs qualifiés. Beaucoup, toutefois, choisissent les sages-femmes traditionnelles parce que celles-ci font plus qu'apporter une aide durant l'accouchement : elles fournissent toute une gamme de services, allant des soins physiques aux conseils sur la contraception, l'avortement, les troubles de la reproduction et les remèdes, avant et après la naissance de l'enfant. Les sages-femmes traditionnelles ont des liens sociaux et émotifs avec leurs clientes et, outre leur aptitude à aider à l'accouchement, sont choisies pour les qualités humaines qu'elles manifestent. Il conviendrait de tenir compte de ces qualités dans la formation des accoucheurs professionnels. C'est ainsi, par exemple, que les infirmières auxiliaires sages-femmes qui vivent dans les communautés y trouvent une atmosphère considérablement meilleure pour elles comme pour leurs clientes.

L'obtention de la confiance des femmes rurales est la principale raison pour laquelle le gouvernement de l'Éthiopie a lancé en 2003 un projet visant à former 2 800 femmes en tant que travailleuses sanitaires rurales. Le projet « est conçu pour améliorer l'état de santé des familles, avec leur pleine participation, en faisant appel aux technologies locales et aux connaissances et savoirs communautaires¹² ». La mise en place d'un système de soins obstétricaux d'urgence comprenant des options d'aiguillage vers des établissements de recours peut amener des réductions encore plus rapides de la mortalité maternelle.

La prise en compte des préoccupations des parties opposées à l'apport d'informations et de services exige des activités soigneusement planifiées de plaidoyer et de négociation. Le succès des négociations portant sur des sujets délicats tels que les besoins d'information et de services des adolescents, l'avortement et les décisions relatives à la fécondité exige une bonne connaissance de l'opposition et de ses points de vue. Le meilleur moyen de forger un consensus consiste souvent à formuler une stratégie de plaidoyer spécifiquement adaptée aux parties en présence. Au Guatemala, par exemple, le

23 GUATEMALA : TERRAIN D'ENTENTE ET ACTION CONCERTÉE

La Loi de développement social de 2001 a vu le jour grâce à un large soutien politique en faveur de la réduction de l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés d'Amérique latine, à savoir 270 décès pour 100 000 naissances vivantes. Elle prévoit l'application de politiques spécifiques dans les domaines de la population, de la santé reproductive, de la planification familiale et de l'éducation sexuelle.

Le gouvernement et de nombreuses parties prenantes, dont les partisans traditionnels, les alliés potentiels au sein de l'Église catholique et des Églises évangéliques, et des dirigeants d'entreprises, avaient formulé bien à l'avance une stratégie de plaidoyer détaillée. Il s'était dégagé ainsi un large consensus sur la nécessité de réduire la mortalité maternelle et infantile, qui a fourni le point de départ des négociations et les composantes centrales de la nouvelle législation.

Des partenariats stratégiques ont permis d'obtenir des appuis supplémentaires et de réduire l'influence des groupes d'opposition. Des articles sur les questions de population et de santé reproductive ont été publiés dans la presse imprimée et des débats sur ces questions ont été diffusés à la radio et à la télévision. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a facilité le processus en appuyant les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile qui sont devenues les auteurs de la nouvelle loi et qui en ont assumé la responsabilité.

Source : UNFPA. 2004. *Culture Matters. Working with Communities and Faith-based Organizations: Case Studies from Country Programmes*. New York : UNFPA.



▲ *Femme faisant sa lessive à Madagascar. Sans eau courante, les pauvres n'ont pas d'autre choix que de se servir des mêmes sources d'eau pour tous leurs besoins : boisson, lessive et mise au rebut des déchets.*

© Paula Bronstein

plaidoyer, les consultations et l'implication d'un nombre maximum d'acteurs a abouti en 2001 à l'adoption de la Loi de développement social.

En Iran, une initiative dite « Projet des femmes » mobilise des appuis en faveur de services de santé reproductive de qualité et de promotion des droits des femmes en fournissant des informations solides fondées sur les recherches, en menant des campagnes de sensibilisation du public et en associant les communautés de base aux activités. Elle renforce les capacités des institutions et des organisations actives intervenant dans le secteur social et appuie l'autonomisation des femmes, notamment par des activités génératrices de revenus. Encouragés par un environnement plus ouvert, chefs religieux, dirigeants communautaires et parlementaires débattent à présent de diverses mesures, notamment de dispositions législatives protectrices.

VIH ET SIDA

Le VIH et le sida illustrent le rôle que jouent les inégalités économiques dans la propagation des maladies infectieuses. Le VIH et le sida sévissent dans toutes les classes sociales, mais les pauvres sont plus vulnérables à l'infection et ont un accès au traitement plus limité. La perte de revenus et les frais médicaux peuvent précipiter certaines familles dans la pauvreté. Le soin des personnes vivant avec le VIH et le sida vient

accroître la charge de travail non rémunéré des femmes et réduire leurs possibilités de trouver des sources de revenus. Les femmes peuvent être amenées à chercher des emplois dans des secteurs à risque élevé tels que l'industrie du sexe. Les soins dispensés à un nombre croissant d'orphelins imposent des contraintes supplémentaires aux personnes âgées et aux frères et sœurs aînés. Ceci fait obstacle à la scolarisation des enfants, en particulier des filles, et contribue ainsi à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et à la réduction du potentiel de croissance économique.

Il n'y a pas de remède à l'infection par le VIH et au sida, ni à l'heure actuelle ni dans un avenir proche, et la prévention reste donc d'une importance essentielle pour enrayer l'épidémie. Les effets des efforts de prévention se manifestent dans un certain nombre de pays. La diminution du nombre de nouvelles infections par le VIH en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Zimbabwe, au Cambodge, au Myanmar et en Thaïlande est sans doute le résultat d'une expansion de la prévention¹³. Les chefs traditionnels, les anciens des tribus et les associations autochtones ainsi que les organisations confessionnelles peuvent être une ressource importante pour enrayer la propagation du VIH, lutter contre l'opprobre social et aider les personnes affectées et infectées à faire face aux difficultés économiques et sociales.

24 LA LUTTE DES COMMUNAUTÉS CONTRE LE SIDA

Le Programme régional de lutte contre le VIH/sida dans les États arabes (HARPAS), parrainé par le Programme des Nations Unies pour le développement, s'emploie depuis sa fondation en 2002 à rompre le silence qui règne dans ce domaine. HARPAS a pour objet de créer les conditions sociales qui encourageraient l'exercice du leadership transformationnel nécessaire pour maintenir les taux de prévalence au bas niveau qui est le leur dans la région et pour prévenir la propagation de la maladie. Ceci présente des difficultés particulières dans les contextes culturels où tout débat public sur les questions touchant à la sexualité est strictement tabou. HARPAS a identifié les agents économiques, socioculturels et politiques favorables au changement, dirigeants religieux, gens d'affaires, ONG féminines, législateurs et médias, entre autres, et les a réunis au sein du premier réseau de la région des États arabes consacré au VIH/sida. La position de HARPAS est qu'une riposte au VIH/sida doit, pour être efficace, provenir de tous les éléments de la communauté qui doivent s'unir et s'y impliquer véritablement en se complétant et en s'appuyant mutuellement. Les dirigeants religieux exercent une influence vitale dans les communautés arabes et leur impact ne saurait être négligé. « Ils jouissent de la légitimité, ont une présence durable et, chose plus importante encore, contribuent à façonner les valeurs sociales et les normes et sont particulièrement bien placés pour influencer sur les attitudes publiques et les politiques nationales ayant trait au VIH et au sida. »

Source : PNUD et HARPAS. À paraître. *AIDS in the Arab Cultures*. Site web : <http://www.harapas.org/products.asp>, consulté le 15 juin 2008.

Migration, immigrants et diversité culturelle MIGRATION, CULTURES ET CHOIX

En 2005, il y avait 191 millions de migrants internationaux, près de la moitié étant des femmes¹⁴. La migration a produit des résultats mitigés pour les communautés et les pays d'origine ainsi que d'accueil et pour les migrants eux-mêmes. Les migrants tendent à remplir les créneaux économiques laissés ouverts par la main-d'œuvre locale et ceux d'entre eux qui sont sans spécialisation professionnelle se retrouvent souvent à exercer des emplois mal rémunérés, peu agréables et fréquemment dangereux. En revanche, de nombreux migrants et leurs familles ont trouvé dans leur pays d'accueil des revenus et des possibilités d'investissement, d'éducation et d'acquisition d'une expérience professionnelle. Les envois de fonds qu'ils effectuent à leur famille contribuent à la réduction de la pauvreté au niveau des ménages et à la croissance économique. Ces envois de fonds mondiaux ont atteint au moins 251 milliards de dollars EU par an¹⁵. Selon une étude, une augmentation de 1 % de la part des envois de fonds de l'étranger

dans le PIB d'un pays se traduit par une réduction de 0,4 % de la pauvreté¹⁶.

Les envois de fonds des migrants sont bien plus qu'un phénomène économique : ils illustrent ce que peut faire la culture, comprise comme les notions et réactions partagées concernant les responsabilités et les obligations familiales et communautaires, pour assurer la sécurité économique des familles.

Au fil du temps, la migration encourage des évolutions culturelles, à mesure que certains migrants élargissent leur identité, qu'ils attachent moins de poids à certains des systèmes de croyance et de normes de leur communauté d'origine et qu'ils commencent même peut-être à remettre en question. Les migrants transmettent le changement par les contacts qu'ils maintiennent de l'étranger et en rentrant chez eux avec de nouvelles façons de penser et de voir la réalité. Certains individus peuvent exercer une influence considérable : les personnalités du spectacle et du sport, les dissidents politiques et les entrepreneurs qui réussissent émettent de puissants messages culturels. La migration stimule aussi le changement dans les pays hôtes, dont les habitants absorbent de nouvelles idées et approches provenant d'autres pays. Par ces mécanismes, les cultures assimilent diverses approches des problèmes, y inclus dans le domaine des droits de la personne et de l'égalité des sexes, les contenus assimilés dépendant dans une grande mesure de la nature des contextes généraux et des spécificités de l'expérience des migrants dans les sociétés hôtes et dans leur pays d'origine.

Certains migrants enrichissent leur perception du monde du fait de l'exposition à différentes cultures; d'autres peuvent être hypnotisés par la discrimination et l'hostilité à laquelle ils sont en butte. Les perceptions économiques, telles que la pauvreté ou la richesse des migrants, la concurrence dans l'emploi avec la population locale ou la dépendance économique, peuvent renforcer les barrières sociales et intensifier l'incompréhension. La population du pays d'accueil tient parfois les migrants pour responsables de divers maux économiques et sociaux, que ce soit la pauvreté en Afrique du Sud ou les troubles sociaux en Italie.

Les politiques des pays d'accueil en matière de migration peuvent promouvoir l'intégration, l'application de stratégies de gestion de la diversité et l'apprentissage interculturel. La société civile peut aider en réfutant les mythes et en démentant les rumeurs, en apportant aux migrants des connaissances et en leur donnant accès à certains services, et en recherchant leur participation aux processus d'intégration. Les pays d'origine doivent faire face à la perte non seulement de capacités mais aussi de membres clés des familles et des communautés, tout en acquérant par ailleurs des interlocuteurs culturels à



▲ Hajira, 8 ans, à la porte d'un atelier de recyclage de batteries au Bangladesh. Elle travaille avec sa mère et s'occupe aussi des enfants plus jeunes qu'elle.
© Shehzad Noorani/Getty Images

l'étranger. Leurs politiques sociales et économiques doivent appuyer les familles des migrants et protéger les intérêts des travailleurs qui s'expatrient, et tout particulièrement ceux des femmes.

Le trafic des personnes est la face sombre de la migration; ce phénomène affecte les communautés d'origine et d'accueil et, à l'évidence, les personnes trafiquées. L'ouverture des frontières nationales et des marchés internationaux a conduit non seulement à un accroissement des flux internationaux de capital, de marchandises et de main-d'œuvre, mais aussi à la mondialisation de la criminalité organisée. L'amélioration des technologies de l'information et du transport permet aux syndicats transnationaux du crime d'opérer avec une facilité accrue. Les victimes des trafiquants sont des personnes en quête d'une vie meilleure, qui se laissent ordinairement séduire par la promesse mensongère d'un emploi décent ou qui ont cédé aux pressions d'amis ou de parents. Des politiques d'immigration sans cesse plus restrictives, en Europe et en Amérique du Nord, poussent de plus en plus de candidats à

la migration à se remettre sans le savoir entre les mains de trafiquants. Les femmes se trouvent contraintes de se prostituer, d'alimenter le tourisme sexuel, de contracter des mariages arrangés, ou de se livrer à d'autres occupations non rémunérées ou mal rémunérées comme le service domestique, le travail dans l'agriculture et l'emploi dans les ateliers de misère¹⁷.

MIGRATION INTÉRIEURE

La migration en provenance des zones rurales ainsi que l'accroissement naturel sont les causes de la croissance rapide de la population urbaine des dernières décennies. Les pauvres urbains, migrants et non migrants, sont considérablement défavorisés. Les besoins de santé reproductive des migrants, par comparaison aux autres habitants urbains pauvres, sont liés davantage à leur insécurité en matière d'emploi, de moyens d'existence et de réseaux sociaux qu'aux services médicaux en tant que tels¹⁸. Bien que les services de santé reproductive soient plus accessibles en milieu urbain qu'en milieu rural, de nombreux migrants urbains n'ont pas les moyens d'y recourir. Le manque de contacts sociaux des migrants urbains fait également obstacle à leur accès aux soins gynécologiques et obstétricaux d'urgence disponibles dans les hôpitaux. Les migrantes pauvres du Rajasthan rentrent dans leur village pour y accoucher¹⁹, malgré l'accessibilité généralement moindre des soins gynécologiques et obstétricaux d'urgence, des services de vaccination des enfants et des soins post-natals.

CONTEXTES ET COMPLEXITÉS

Les styles de vie et les attentes évoluent rapidement. Avec l'accroissement de la mobilité géographique et sociale, les relations et la somme d'expérience partagée entre les membres de la famille et de la communauté changent aussi. Les nouvelles possibilités sociales et économiques modifient les attentes des gens et leurs souhaits concernant leur famille. Les effets cumulés du changement social crée les conditions dans lesquelles l'évolution culturelle a lieu.

La culture a des incidences sur le contexte dans lequel se situent les politiques, mais ses diverses composantes subissent également des transformations. Les significations, normes et pratiques culturelles ne sont donc pas immuables. Elles évoluent et changent à mesure que les individus et les groupes acquièrent de nouvelles informations, se dotent de nouvelles capacités et sont exposés à de nouveaux contextes. Tout au long de cette évolution, toutefois, la sensibilité à la culture reste un ingrédient clé des politiques qui visent à relever les défis de la migration et de l'urbanisation, partout où ces défis recoupent les relations entre les sexes et la dynamique des droits de la personne.



6

Action interculturelle — Genre et santé reproductive dans les situations de conflit

Depuis la fin de la guerre froide, la plupart des conflits armés ont été des conflits intérieurs et non inter-États. De 1998 à 2007, on a recensé 34 grands conflits armés, tous intérieurs sauf trois, et un nombre total quatre fois plus grand de conflits armés de toutes dimensions¹. Ces conflits ont fait considérablement plus de victimes civiles que militaires², nombre d'entre elles étant des femmes et des petites filles.

Les conflits armés menacent les droits des femmes, notamment en matière de procréation, et leur santé et ils peuvent aggraver les inégalités entre les sexes d'origine culturelle. Les femmes jouent également différents rôles en temps de guerre, certaines participant aux combats et beaucoup assumant diverses fonctions pour remplacer les hommes dans la vie économique et politique. Les approches sensibles à la culture peuvent aider les praticiens du développement à atténuer certains des effets néfastes des conflits, à minimiser la détérioration des relations de genre et à œuvrer avec les communautés locales et les parties prenantes concernées pour protéger les progrès accomplis, quels qu'ils soient, dans le domaine de l'égalité des sexes et notamment concernant les droits et la santé reproductive des femmes. Ces approches peuvent également contribuer à donner aux femmes un rôle important dans les processus de négociation et à les intégrer dans les efforts de réhabilitation et de reconstruction après les conflits.

Cultures, relations de genre et conflits armés

Un grand nombre des recherches effectuées sur les relations entre les cultures et le genre dans les situations de conflit remettent en question les idées reçues sur les rôles masculins et féminins. Beaucoup de cultures considèrent les femmes en tant que mères et gardiennes de la culture, traditionnellement passives et ayant besoin de la protection masculine. Les hommes et les garçons, perçus comme intrinsèquement agressifs, sont généralement envoyés au combat, bien que dans certaines sociétés les femmes aient également un rôle de combattantes ainsi que des fonctions civiles. Les hommes sont normalement les cibles primaires de la guerre et c'est généralement parmi eux qu'il y a le plus de victimes, mais la violence sexuelle fait aussi partie des

On se rend compte de plus en plus dans le domaine du développement que les normes culturelles établies de longue date concernant l'identité et le rôle des femmes dans la société sont des obstacles considérables qui s'opposent chez les femmes au plein exercice de leurs droits. Les restrictions sociales résultant de ces normes sont souvent renforcées durant les conflits armés³.

◀ L'exposition des femmes à toutes sortes de violences, y inclus celles de leur partenaire, s'accroît en temps de guerre.

tactiques guerrières. Les femmes sont perçues comme étant les protectrices des enfants, de l'avenir, et les porteuses du patrimoine culturel et du passé de la nation ou de la communauté. Cela fait d'elles des cibles. « Le viol des femmes dans les situations de conflit est conçu non seulement comme un acte de violence envers les femmes mais aussi comme un acte d'agression contre une nation ou une communauté⁴. »

Les communautés peuvent compatir dans une certaine mesure avec les femmes victimes d'actes de violence, mais elles peuvent aussi les considérer comme souillées et dévalorisées. Les membres masculins de la famille, honteux d'avoir failli à leur obligation de protéger « leurs femmes », peuvent leur faire subir d'autres violences. Étant donné que beaucoup de cultures considèrent la violence sexospécifique comme une question privée, voire comme un fait normal, elles ne font rien pour s'y opposer.

En conséquence, les femmes parlent rarement de la violence sexuelle à leur rencontre, même si les faits ont eu lieu en public. C'est ainsi, par exemple, qu'au Kosovo, en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, les femmes refusaient de déclarer les violences sexuelles qu'elles avaient subies pendant la guerre, par crainte de l'opprobre social qui en résulterait dans leur communauté⁵.

Les hommes sont eux aussi victimes de viols. Le viol masculin peut être une source de honte encore plus grande que le viol féminin et « l'attaque contre le sentiment de masculinité des hommes devient un moyen essentiel par lequel des hommes exercent leur pouvoir sur d'autres hommes⁶ ». Rares sont les hommes qui admettent qu'ils ont été violés.

La militarisation peut influencer sur la culture en intensifiant les perceptions et les conceptions erronées relatives aux rôles dévolus aux deux sexes. Elle appelle à des manifestations de masculinité agressive, qui peuvent comporter une composante misogyne :

Le langage des armées reflète souvent cette conception de la masculinité, les insultes les plus fréquentes étant celles qui

suggèrent qu'un soldat est homosexuel ou féminin. La misogynie militaire est mêlée d'homophobie et de racisme, et les femmes ainsi que les membres des minorités qui embrassent les carrières militaires sont fréquemment en butte à des actes de harcèlement sexuel et racial⁷.

Les conflits armés ont d'autres répercussions sur les relations de genre. Les déplacements forcés dissocient les familles. Les femmes, qui doivent assumer la responsabilité du ménage avec un accès réduit aux ressources, voient leur charge de travail s'accroître. Le rôle directeur qui devient le leur au sein

de la famille induit des changements dans les rôles sexospécifiques. Cela pourrait déboucher sur des changements culturels, mais les hommes peuvent aussi réagir violemment à l'encontre des femmes⁸. Dans ces conditions précaires et devant la rareté des ressources, les femmes et les filles peuvent essayer de se procurer des revenus ou même un peu de nourriture par des activités sexuelles commerciales, notamment avec les hommes des forces d'occupation. Les familles peuvent réprouver cette pratique et les hommes peuvent y réagir par des violences, ce qui aboutit souvent à de graves perturbations de la cellule familiale. Avec le changement des pratiques sexuelles, le VIH et le sida se répandent dans les zones de conflit, apportant avec eux un opprobre supplémentaire et ne pouvant pas faire l'objet de débats ouverts.

La violence sexuelle était un sous-produit de l'effondrement de l'ordre social au Kenya résultant des conflits au lendemain des élections, mais c'était également un instrument utilisé pour terroriser les particuliers et les familles et pour les forcer à fuir. Des rapports anecdotiques provenant de toutes les régions, en particulier de Mombasa, de Nairobi et de certaines parties du Rift Nord, font état de menaces de violences sexuelles en tant que tactique visant à inspirer la frayeur : des femmes se sont fait dire de quitter leur domicile, faute de quoi elles et leurs enfants seraient violés. Des femmes ont également été menacées ensuite dans les abris provisoires où elles s'étaient réfugiées; à Timboroa, par exemple, il a été intimé à des femmes de quitter les lieux si elles ne voulaient pas être violées¹⁰ ?

La question des relations de genre dans les conflits armés : la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en octobre 2000⁹, est le résultat d'un plaidoyer vigoureux de la part d'un grand nombre d'organisations consacrées à la cause des femmes et de la paix. Bien que la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes ait reconnu que les droits fondamentaux de la femme sont une question relevant

de la sécurité internationale, il existait toujours des résistances sur ce point. La résolution 1325 du Conseil de sécurité, avec la Déclaration de Windhoek de 2000¹², rappelle la pertinence des questions de genre pour la paix et la sécurité internationales. La résolution du Conseil de sécurité est claire dans sa dénonciation des atteintes aux droits fondamentaux. Elle prend fermement position sur l'importance de l'inclusion des femmes et de leur participation aux négociations de paix et à la consolidation de la paix, en dépit des pratiques culturelles existantes. Elle reconnaît également que ses dispositions ne peuvent être appliquées que par un engagement culturel, ce qui exige l'adoption de « mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix ».

Les progrès réalisés en rapport avec la résolution 1325 font l'objet d'un certain nombre de préoccupations. En premier lieu, bien qu'elle soit marquante historiquement, il y a des questions sur la mesure dans laquelle elle intègre la problématique hommes-femmes et offre des orientations sur une approche genrée, étant au contraire axée principalement sur les femmes¹³. En second lieu, l'examen des progrès accomplis indique que sa mise en œuvre exige que certains obstacles culturels soient surmontés au sein des organisations de développement et que leur personnel bénéficie d'un renforcement de ses connaissances techniques¹³. Elle exige aussi un accord, aux plus hauts niveaux, convenant du fait que « la question des femmes, de la paix et de la sécurité est cohérente avec l'objet fondamental des institutions de sécurité¹⁴ ». En troisième lieu, en l'absence d'une approche genrée sensible à la culture,

25 LE VIOL EN TANT QU'ARME DE GUERRE

« [Les femmes qui ont été] violées pendant la guerre le disent à leurs proches amies. On entend rarement parler des femmes qui décident de s'exprimer publiquement sur ces choses qui leur sont arrivées. Elles préfèrent souffrir en silence jusqu'à ce qu'elles soient capables de s'en remettre. Elles essaient de vivre avec cette réalité ou avec l'idée qu'elles ne sont pas les seules à qui c'est arrivé. Si des centaines d'autres femmes vivent avec cela, vous pouvez en faire autant et, peu à peu, le souvenir s'estompe ... mais la plupart des viols ont été commis ouvertement. Un rebelle peut être attiré par votre fille et là, devant vous, la mère, le père, les frères et sœurs, il le fait ouvertement. Et c'est comme cela que beaucoup de filles ont su que leurs amies s'étaient fait violer. »

Source : Bennett, O., Bexley, J. and Warnock, K. 1996. *Arms to Fight, Arms to Protect: Women Speak Out About Conflict*, p. 39. Londres : Panos Publications.

26 APRÈS LES ATTAQUES, LE FARDEAU DES SURVIVANTES

DARFOUR (Soudan) — Depuis 2003, date du début des conflits au Darfour, dans l'ouest du Soudan, plus de 200 000 personnes ont été tuées et plus de deux millions ont été déplacées. Au total aujourd'hui, elles sont environ quatre millions qui ont besoin d'aide humanitaire et de protection. La violence contre les civils, en grande partie les femmes, est caractéristique de ces conflits. Des milliers de femmes ont été violées. Des villages ont été incendiés, rasés, détruits, et leurs habitants forcés de fuir, n'emportant souvent avec eux que les vêtements qu'ils avaient sur le dos. Leurs villages disparus, d'innombrables familles vivent depuis des années dans l'exode, dans des établissements informels ou dans des camps de réfugiés établis dans tout le Darfour. De nombreuses femmes sont devenues les principales dispensatrices de soins pour les autres survivantes et survivants, leurs responsabilités étant d'autant plus lourdes qu'elles n'ont plus de mari ni de moyens d'existence et qu'elles doivent répondre aux besoins les plus élémentaires de leur famille, au niveau de la survie.

Source : UNFPA. 2007. « Dispatches from Darfur: Caring for the Ones who Care for Others. » New York : UNFPA. <http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=1026>, consulté en avril 2008.

les « interventions de paix » peuvent ne pas reconnaître ni appuyer les changements culturels susceptibles d'aboutir à des relations de genre plus équitables et, par inadvertance, appuyer les structures et les relations que la résolution vise précisément à remettre en question. Les analystes ont émis les remarques suivantes :

1. Les déséquilibres des rapports de puissance entre les deux sexes sont profondément ancrés dans les institutions publiques et privées, y inclus dans les organisations de développement gouvernementales et non gouvernementales qui interviennent pour mettre fin aux conflits armés et pour établir la paix¹⁵.
2. Les interventions humanitaires évaluent de manière imparbiales les besoins et les intérêts des victimes, mais elles risquent d'être aveugles aux différences entre les sexes dans leur exécution. Les groupes humanitaires font souvent preuve d'insensibilité aux questions de genre dans leurs interventions¹⁶.
3. Bien que les interventions à long terme visant à l'intégration sociale et économique des femmes puissent améliorer considérablement les relations de genre, l'aide au développement à long terme a diminué alors que le financement des urgences humanitaires complexes augmentait en proportion. ... Il y a encore moins de fonds aujourd'hui pour l'aide au développement à long terme et lorsqu'ils sont

Extrait de *Displaced and Desperate: Assessment of Reproductive Health for Colombia's Internally Displaced Persons*. Marie Stopes International, février 2003.

Deux millions de Colombiens ont fui les conflits armés et la persécution; beaucoup ont été déracinés et déplacés de multiples fois au cours des 15 dernières années. Tandis que l'escalade de la guerre se poursuit, on assiste à des déplacements massifs de population, bien que la majorité fuient en tant que particuliers et familles et se refusent à admettre qu'ils sont déplacés par crainte de représailles. Beaucoup de personnes déplacées appartiennent à des groupes autochtones déracinés des zones rurales, puis forcés ensuite de fuir d'un barrio urbain à l'autre en quête de sécurité et de survie. ... Les personnes déplacées, en particulier les femmes, les filles et les adolescentes, connaissent des problèmes de santé reproductive gravissimes en Colombie. La violence sexospécifique, y inclus le viol suivi de meurtre, la servitude sexuelle, la contraception et les avortements forcés, est perpétrée par des gens

armés, largement répandue et essentiellement ignorée. Outre cette violence, la situation est désespérée pour certaines familles; l'équipe a eu connaissance de cas de filles et de garçons exploités sexuellement par leurs parents ou se prostituant pour répondre aux besoins de survie de la famille. Des femmes déplacées ont également déclaré aux évaluateurs que la violence intrafamiliale est un problème majeur, aggravé par les difficultés de l'existence résultant du déplacement.

On ne connaît pas la prévalence des infections sexuellement transmises (IST) chez les personnes déplacées, mais des rapports anecdotiques de source officielle et de représentants de l'UNFPA donnent à penser qu'elle est très élevée. Dans certaines communautés autochtones, les agents de santé, incapables d'atteindre les hommes pour leur administrer un traitement approprié, ont hospitalisé des femmes enceintes pour éviter les réinfections et pour prévenir l'infection mère-enfant. Cette population mobile qui vit au milieu d'acteurs armés et pour la plupart sans

accès aux soins médicaux, est exposée à des risques d'explosion des IST, notamment du VIH.

La situation des adolescents et adolescentes déplacés est des plus difficiles et l'on fait très peu pour reconnaître leurs besoins et leurs capacités spécifiques. Incapables de faire face ou cédant aux narcotrafiquants qui infiltrent les barrios urbains, nombreux sont les garçons qui se tournent vers la drogue, l'alcool et le vol. Certaines adolescentes cherchent à se consoler et à se réconforter par la maternité tandis d'autres préféreraient éviter ou retarder la grossesse, ce qui indique l'existence d'un besoin, actuellement non satisfait, de planification familiale. Une étude récente effectuée par Profamilia indique que 30 % des adolescentes déplacées sont déjà mères ou attendent leur premier enfant, soit un pourcentage deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population colombienne en 2000.

Source : http://www.womenscommission.org/pdf/co_rh.pdf, consulté en mars 2008.

disponibles, l'égalité des sexes est placée à un niveau de priorité nettement inférieur¹⁷.

4. Les organismes d'aide humanitaire et les États s'abstiennent souvent de mettre en question la violence sexospécifique¹⁸.
5. Les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion doivent formuler des approches genrées plus sensibles à la culture.
6. On assume généralement que les femmes ne possèdent pas l'expertise requise pour opérer dans le domaine des affaires publiques et elles sont donc exclus des processus d'établissement de la paix. Leur sous-représentation s'étend aux institutions de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Approches sensibles à la culture, relations de genre et conflits armés

Les approches sensibles à la culture sont particulièrement importantes dans le contexte des conflits armés. Elles le sont notamment pour répondre aux lacunes des politiques signalées dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux préoccupations exprimées concernant les progrès de l'application de la résolution.

LES APPROCHES SENSIBLES À LA CULTURE SONT INDISPENSABLES POUR COMPRENDRE L'EXPÉRIENCE MASCULINE ET FÉMININE DES CONFLITS ARMÉS.

Il est amplement démontré que les constructions sociales de la masculinité peuvent aggraver les relations de genre en temps de guerre. Certains analystes, par exemple, considèrent que la violence envers les femmes dans le nord de l'Ouganda a été dans certains cas le résultat de sentiments d'émasculatation et de frustration; dans ces cas, les expériences masculines ne répondaient pas aux attentes culturelles liées à la masculinité, qui exigent des hommes qu'ils répondent aux besoins matériels de leur épouse et de leurs enfants et qu'ils assurent leur protection physique. La guerre vient empirer les situations structurelles déjà médiocres. Incapables de s'acquitter du rôle attendu d'eux, les hommes s'en prennent par frustration à celles-là même envers lesquelles ils ont failli : « On assume généralement que les femmes sont différentes des hommes, qu'elles sont plus faibles, incapables et constituant un fardeau à porter, position légitimée par le récit biblique de la Genèse selon lequel l'homme a été créé le premier et la femme tirée d'une de ses côtes, et par le dicton qui fait des femmes les vaisseaux les plus faibles ...¹⁹ »

28 LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ (2000) :

Constatant avec préoccupation que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés et les déplacés, sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattants et les éléments armés les prennent de plus en plus souvent pour cible, et *conscient* des conséquences qui en découlent pour l'instauration d'une paix durable et pour la réconciliation,

Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et *soulignant* qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends,

Réaffirmant aussi la nécessité de respecter scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits,

Soulignant que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles,

Considérant qu'il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique et, à cet égard, *prenant note* de la Déclaration de Windhoek et du Plan d'action de Namibie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix (S/2000/693),

Mesurant l'importance de la recommandation contenue dans la déclaration que son Président a faite à la presse le 8 mars 2000, tendant à ce que tout le personnel des opérations de maintien de la

paix reçoive une formation spécialisée au sujet de la protection, des besoins particuliers et des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans les situations de conflit,

Considérant que, si les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités,

[... demande aux États Membres] « de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends; *Engage* le Secrétaire général à [... demander] une participation accrue des femmes à la prise des décisions [et au niveau opérationnel] concernant le règlement des conflits et les processus de paix; *Se déclare prêt* à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et *prie instamment* le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes [en veillant aussi à ce qu'une formation soit dispensée]. »

[Le Conseil de sécurité]

« *Demande* à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier : a) de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits; b) d'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les pro-

cessus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix; c) d'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire; *Demande* à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, ... [et] de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé; *Souligne* que tous les États ont l'obligation de mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris toutes les formes de violence sexiste et autre contre les femmes et les petites filles, et à cet égard *fait valoir* qu'il est nécessaire d'exclure si possible ces crimes du bénéfice des mesures d'amnistie; [en outre, il] *Demande* à toutes les parties à un conflit armé de respecter le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés et de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles, y compris lors de la construction de ces camps et installations, et *rappelle* ses résolutions 1208 (1998) du 19 novembre 1998 et 1296 (2000) du 19 avril 2000; *Engage* tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge; ... »

De même, des groupes de réflexion parmi les femmes des camps de réfugiés du Kenya ont révélé que la violence intrafamiliale s'était intensifiée durant les conflits, du fait que les hommes, frustrés par le chômage, l'entassement des gens dans les camps, leur incapacité de répondre aux besoins de leur famille, le manque de désir sexuel des femmes et autres

problèmes, punissaient les femmes et les enfants de leur propre malaise²⁰.

Ces faits démontrent la nécessité, d'une part, d'assurer des moyens d'existence, en sus de stratégies qui exposent, mettent en question et modifient les perceptions, les normes et les pratiques culturelles qui sous-tendent les inégalités entre les sexes

29 RECONSTRUCTION ET TRANSFORMATION

Un programme particulièrement efficace a été élaboré en Amérique centrale pour aider quelque 45 000 Guatémaltèques (estimation) qui ont fui la guerre civile dans les années 1980 et se sont réfugiés au Mexique. Lorsque les femmes ont exigé d'avoir voix au chapitre dans les négociations concernant leur retour au pays, le HCR a financé des projets pour renforcer les droits des femmes, lutter contre leur analphabétisme, améliorer les services de santé et développer leurs aptitudes au leadership.

Les femmes ont participé directement aux négociations relatives au rapatriement et ont obtenu, entre autres concessions, la reconnaissance pour la première fois du principe de l'égalité de la propriété privée ainsi que communautaire. Bien qu'il ait fallu pour cela une décennie d'efforts, ce principe est aujourd'hui inscrit dans la jurisprudence guatémaltèque et toute la population en bénéficie.

Source : <http://www.unhcr.org/publ/PUBL/3e2d4d5511.pdf>, consulté en août 2008.

Profemme Twese Hamwe est un collectif de femmes formé au Rwanda en 1993. Par le biais de son programme de paix et de réconciliation, il a apporté une contribution substantielle à la reconstruction de la société rwandaise, après le génocide de 1994. L'un des grands objectifs de l'organisation est de faciliter « la transformation structurelle de la société rwandaise en assurant l'instauration de conditions politiques, matérielles, économiques et morales favorables à la réhabilitation de la justice sociale et de l'égalité des chances, pour bâtir une paix réelle et durable ». En outre, Profemme Twese Hamwe aide à renforcer les capacités des femmes par la communication, l'information et l'éducation.

Source : www.profemme.org.rw, consulté en août 2008.

Depuis l'invasion de l'Iraq en 2003, les femmes ont effectué des apports significatifs en matière de reconstruction et de maintien de la stabilité sociale. Il s'est formé un nombre considérable d'associations féminines variées visant à répondre aux besoins pratiques et à assurer l'éducation, la formation et la génération de revenus.

Source : Al-Ali, N. 2007. « Iraqi Women: Four Years After the Invasion. » Silver City, Nouveau-Mexique, et Washington, D.C.: Foreign Policy In Focus. <http://fpif.org/fpiftext/4055>, consulté en août 2008.

Bien que les femmes soient souvent représentées comme vulnérables et victimisées, les femmes éthiopiennes ont un long passé de participation à la résistance aux envahisseurs, de maintien de la cohésion sociale en période de conflit armé et de contribution à la consolidation de la paix et à la réhabilitation en phase de post-conflit.

Source : Mulugeta Tefera, E. 2005. « The Invincible Invisibles: Ethiopian Women in Conflict and Peacemaking. » Addis-Abeba : University for Peace.

et la violence sexospécifique, et, d'autre part, d'autres initiatives psychosociales portant sur les images que les hommes et les femmes se font d'eux-mêmes et de leurs rôles.

Les approches sensibles à la culture reconnaissent que les hommes et les femmes exercent le pouvoir de manière variées et inattendues et que ces variations sont importantes pour comprendre comment la culture, en tant que compréhensions ou systèmes de signification partagés, évolue et change, quels sont les types de politiques sensibles à la culture nécessaires pour promouvoir les droits de la personne et quels sont les espaces de changement qui existent ou qui émergent. Par exemple, la perception commune des femmes en tant que victimes et des hommes en tant qu'agresseurs ne coïncide pas toujours avec la réalité pendant les guerres²². Il est bien établi aujourd'hui que les femmes, comme au Libéria, peuvent prendre part aux combats et que tous les hommes

ne sont pas des agresseurs. Les femmes ont pris part aux luttes d'indépendance, par exemple, mais cela ne s'est pas traduit automatiquement par des chances égales et un accès égal aux postes de décision une fois le conflit terminé. La reconnaissance de ces variations est importante pour contrer les représentations populaires des rôles des hommes et des femmes en temps de conflit armé et après le conflit, ainsi que

l'attribution arbitraire de capacités aux membres des deux sexes. Il en découle d'importantes implications pour les politiques.

Les suppositions relatives à la vulnérabilité servent souvent à justifier des évaluations des besoins orientées du sommet vers la base qui peuvent « cacher à l'administrateur de l'aide la résistance et l'ingéniosité » des gens touchés par les conflits armés et « limiter les options en matière de moyens d'existence et de reconstruction options²⁴ ». Inversement, une bonne connaissance de l'identité

Selon les femmes de Mombasa, « quand le désir sexuel diminue, la violence physique augmente ».

D'autres femmes ont convenu que dans les camps, un père est « l'égal d'un enfant » et que

« lorsqu'un mari ne travaille pas, il fait partie des enfants », dont les femmes sont chargées.

Dans au moins trois camps, il avait déjà été fait état d'incidents de violence intrafamiliale ayant exigé l'intervention de la police²⁵.

30 RECONNAISSANCE DES GRAVES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PETITE FILLE DANS LES CONFLITS ARMÉS ET REMÈDES

Pendant les conflits armés, les petites filles sont soumises à des formes généralisées et parfois systématiques de violations des droits de la personne qui ont des répercussions mentales, émotionnelles, spirituelles, physiques et matérielles. Ces violations comprennent les détentions illégales avec ou sans membres de leur famille, les enlèvements et l'arrachement à leur famille, les disparitions, les tortures et autres traitements inhumains, les amputations et les mutilations, le recrutement forcé dans les forces et groupes combattants, l'esclavage, l'exploitation sexuelle, l'exposition accrue au VIH et au sida, et une large gamme de violations physiques et sexuelles, notamment le viol, la grossesse forcée, la prostitution forcée et le mariage forcé.

Il est d'une nécessité urgente d'assurer une meilleure documentation, un meilleur suivi et de meilleurs rapports sur les souffrances extrêmes que les conflits armés infligent aux filles, ainsi que sur les multiples rôles que celles-ci jouent pendant les conflits et au lendemain des conflits. Ces informations et les mécanismes de riposte idoines sont nécessaires aux fins d'élaborer de nouvelles politiques et programmes et de renforcer les politiques et programmes existants pour prévenir ces graves atteintes aux droits et pour y remédier.

Source : Document rédigé par Mazurana, D. et K. Carlson pour la réunion du groupe d'experts de la Division pour la promotion de la femme des Nations Unies et de l'UNICEF sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles, Florence : 25-28 septembre 2008.

des gens, de leurs efforts pour juguler les conflits armés, de leurs façons de fournir des services et des changements intervenus du fait du conflit est indispensable pour repérer et appuyer les initiatives locales et les processus autochtones.

Impact, analyse, riposte

L'expérience des gens durant les conflits armés dépend de facteurs tels que l'appartenance ethnique, la race, le sexe, la classe sociale, l'âge, la religion et la culture. Les approches sensibles à la culture sont importantes pour comprendre le jeu de ces « intersectionnalités », analyser l'impact des conflits armés sur différentes catégories de gens et formuler des politiques idoines axées sur les besoins spécifiques.

A. IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIAUX

La discrimination à base culturelle envers les femmes, les filles, les membres des minorités et les personnes handicapées peut s'intensifier en temps de guerre et les violations les plus graves peuvent être commises sans opposition. En République démocratique du Congo, les hommes ciblaient les femmes batwa

« Dans toutes les guerres et les catastrophes, ce sont les personnes handicapées qui périssent les premières, ce sont elles les premières à être frappées par les maladies et les infections, et ce sont elles les dernières à obtenir les ressources et les médicaments lors des distributions. Elles sont traitées comme les dernières des dernières²⁴. »

pour avoir des rapports sexuels avec elles, croyant que cela les guérirait du VIH, les protégeraient de la mort par balles et préviendrait chez eux toute fracture de la colonne vertébrale. Certaines de ces femmes ont été capturées et réduites à l'esclavage sexuel, tandis que certaines autres ont péri victimes de rites cannibales²⁵. Aux Philippines, dans l'île de Basilian, la violence envers les femmes s'est accrue pendant les conflits de 2000 à 2003. Les femmes violées étaient considérées dans les communautés comme souillées et elles étaient forcées d'épouser les soldats qui les avaient violées²⁶.

Les personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles, peuvent subir des formes de violations de leurs droits fondamentaux considérablement plus graves en temps de guerre. Plus de 80 % des 600 millions (estimation) de personnes handicapées vivent dans des pays en développement et elles ont été déplacées en grand nombre par les conflits armés. La connaissance et la prise en compte de leur culture permet d'identifier leurs expériences et de concevoir des interventions plus adaptées à leurs besoins²⁷.

B. FOURNITURE DES SERVICES D'URGENCE

Il est indispensable de connaître la culture pour fournir des services d'urgences dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive aux réfugiés ainsi qu'aux autres groupes de population durant les guerres. Cette connaissance permet aux organismes extérieurs d'aider les fournisseurs à identifier les besoins, les voies d'acheminement vraisemblablement les plus efficaces et les partenariats essentiels.

Les besoins spécifiques des femmes en matière de santé, notamment pour tous les aspects de la santé sexuelle et reproductive, sont plus difficiles à satisfaire en temps de guerre. L'insuffisance des services obstétricaux et des moyens de contraception ou de protection contre les infections sexuellement transmises, ou leur absence totale, peuvent menacer la santé et la survie des femmes. Le stress, les insuffisances de l'alimentation et le manque d'hygiène compromettent la grossesse et l'accouchement. Par ailleurs, le risque de violence et d'exploitation sexuelles augmente.

Étant donné qu'elles ont trait à un domaine de la vie privée particulièrement intime, les interventions relatives à la santé reproductive doivent être exécutées très soigneusement et avec une grande sensibilité à la culture. Les programmes doivent être particulièrement sensibles aux valeurs religieuses et éthiques et au bagage culturel de la population réfugiée. La fourniture de soins complets en matière de procréation exige aussi souvent une coordination attentive entre plusieurs organismes³¹.

Il est crucial de fournir des services d'urgence immédiats et efficaces, notamment des soins obstétricaux de base, et de veiller à l'approvisionnement en fournitures. La coopération avec les personnes et les groupes situés au cœur du conflit est importante pour le succès des interventions. Les organismes des lignes de front doivent connaître les besoins spécifiques des femmes en matière de soins de santé reproductive et les rechercher délibérément en tant que partenaires pour la fourniture des services. Les fournisseurs de soins de santé doivent avoir été sensibilisés et formés pour assurer les meilleurs soins périnataux possibles, la disponibilité de condoms et autres moyens contraceptifs, les tests de dépistage du VIH avec conseils d'accompagnement volontaires mettant l'accent sur la prévention de l'infection, les mesures de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, et des soins post-partum conçus pour réduire substantiellement le nombre de décès maternels. En sus de l'apport de fournitures et le soutien d'établissements de santé, les programmes appuyés par l'UNFPA mettent l'accent sur l'autonomie fonctionnelle, en particulier sur l'information permettant aux femmes et aux filles de se protéger des infections sexuellement transmises, par le VIH notamment, et sur l'information et les appuis spécialisés pour les adolescents. Le Fonds conclut également une large gamme d'alliances avec les autorités gouvernementales, les organismes humanitaires et les organisations locales pour fournir des services, y inclus des conseils psychologiques, aux survivantes de violences sexuelles²⁸.

Jeune fille guatémaltèque à la fin d'une brève guerre civile. ►

© Leonard Mccombe//Getty Images

C. FORMATION DE PARTENARIATS EFFICACES

Les approches sensibles à la culture sont essentielles pour forger des partenariats efficaces, tout particulièrement en temps de guerre. Catholic Relief Services (CRS), par exemple, appuie des dialogues interconfessionnels pour promouvoir la consolidation de la paix. Aux Philippines, dans la région de Mindanao, l'organisation a facilité l'établissement de contacts entre dirigeants chrétiens et musulmans. Au Pakistan, le CRS a recours aux enseignements de l'islamisme et de la chrétienté pour encourager le pardon, la consolidation de la paix et la réconciliation. Il a également appuyé dans ce pays une marche interconfessionnelle du Millénaire pour la paix et, au Cameroun, apporte son concours à des programmes d'éducation civique, de résolution des conflits et de consolidation de la paix²⁹. De même, les Islamic Relief Services coopèrent avec la Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD) pour venir en aide aux enfants de Gaza traumatisés par la violence³⁰. Dans le nord de l'Ouganda, des dirigeants anglicans, catholiques, musulmans et orthodoxes ont formé l'Initiative



La liberté d'exprimer son identité culturelle peut constituer un moyen puissant de maintenir la santé mentale et physique d'une communauté. La liberté d'expression est aussi un droit et, à présent que l'aide se fonde davantage sur les droits que sur les besoins, comme le reflète notre langage, le respect des formes habilitantes de l'expression culturelle doit informer notre pensée et notre planification³².

pour la paix des dirigeants religieux d'Acholi afin de faciliter la réconciliation par la voie de la compréhension et du respect de la culture d'autrui. Il en est également résulté des avantages non escomptés : « Dans le passé, il était difficile de réunir un pasteur anglican comme moi et une sœur de l'Église catholique. ... Mais à présent, les dirigeants religieux locaux œuvrent de concert et c'est, en soi, un très grand progrès³³. »

Les partenariats sont importants pour apporter un soutien psychosocial essentiel aux victimes de violences sexuelles. Les interventions exigent une coopération avec les fournisseurs de soins, la police et les législateurs, de manière à ce que les victimes reçoivent les soins auxquels elles ont droit. En outre, elles exigent également des alliances avec les partisans de réformes juridiques qui visent à de meilleurs services de police et à l'imposition de strictes sanctions aux auteurs des faits. Il convient également de tenir compte des relations de genre et de veiller, par exemple, à ce qu'il soit fait aux femmes une place appropriée et influente dans la conception de l'aide humanitaire, le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

Étant donné la profondeur de l'opposition à l'exercice du leadership par les femmes, ceci peut constituer un redoutable défi. L'expérience de multiples organisations de femmes et de dirigeantes actives dans ces environnements difficiles montre que les accords de paix et la reconstruction, la gouvernance et la sécurité après les conflits sont plus efficaces lorsque les femmes y contribuent; mais il est toujours rare que les femmes soient associées à ces processus³⁶.

Les interventions psychosociales à fondement culturel qui améliorent les réseaux sociaux et offrent aux femmes des possibilités économiques accrues contribuent l'établissement du sentiment de calme et de stabilité qui est nécessaire pour que nous puissions véritablement traiter les effets des horreurs vécues durant le conflit et aider les femmes et leurs communautés à s'acheminer vers un avenir pacifique et paisible³⁴.

Pour tous les groupes de population, les femmes qui restent dans leurs communautés déchirées par la guerre, celles qui y reviennent après avoir été déplacées et celles qui sont forcées de fuir, les programmes psychosociaux les plus efficaces sont ceux qui sont mis en œuvre sur le plan intraculturel ou interculturel pour fournir des services qui rétablissent et renforcent les liens communautaires détruits par la guerre et le déplacement³⁵.

Les femmes sont des partenaires indispensables dont dépend l'efficacité de tout programme, non seulement en tant que dirigeantes, mais également par l'aide mutuelle qu'elles s'apportent de diverses manières, souvent comme ne peuvent le faire des acteurs extérieurs. Dans les camps de personnes déplacées du Sud Darfour, par exemple, l'UNFPA appui des centres qui sont des « zones sûres » où les femmes se réunissent et partagent leurs connaissances et leurs expériences concernant les questions de santé et de violence.

« Les femmes viennent ici parler de leurs problèmes, dit Awatif. Quand vous êtes seule, votre problème est un problème individuel. Quand vous en parlez à un grand nombre de femmes, les problèmes deviennent des problèmes collectifs³⁷. »

D. RÉTABLISSEMENT CULTUREL ET RÉTABLISSEMENT IDENTITAIRE

Les organisations de développement ont constaté que la possibilité d'exprimer son identité culturelle peut aider les gens à se remettre des traumatismes de la guerre : « Il peut être vital de permettre aux personnes déplacées de conserver tout ce qui reste de leur personnalité distincte, pour leur avenir, pour leur santé, pour leur cohésion en tant que communauté, et pour maintenir ou rétablir leur dignité après le traumatisme de l'exil³⁸. » Les praticiens expliquent qu'en sus des mesures qui

À la mi-mars, des centaines de Congolais, femmes, hommes et filles, ont manifesté en brandissant des bannières où l'on lisait ces mots : « Ensemble, disons non au silence coupable, pour la dignité des Congolais » et « Assez de violences sexuelles ! ». Femmes, hommes et filles au visage déterminé ont défilé sous ces bannières qu'ils portaient bien haut. Ils étaient plus de 1 000, Congolais, officiels et civils, dirigeants des Nations Unies, représentants d'ONG et de groupes de la société civile, qui s'étaient rassemblés à Kinkole, faubourg de Kinshasa, pour lancer une campagne nationale de sensibilisation visant à mettre fin à l'épidémie de violence sexuelle. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), on compte en moyenne 1 100 cas de viol déclarés tous les mois. « La violence sexuelle est une peste en RDC, a dit Margaret Agama, représentante de l'UNFPA dans le pays. Initialement, le viol a été utilisé comme arme de guerre par toutes les forces belligérantes impliquées dans les récents conflits qu'a connu le

pays, mais à présent, les violences sexuelles sont perpétrées non seulement par des factions armées mais également par des gens ordinaires en position d'autorité, voisins, amis et membres de la famille. »

En janvier, un accord de paix avait mis officiellement fin aux conflits qui faisaient rage dans le pays depuis une décennie. La campagne organisée conjointement par l'UNFPA et le ministère du genre, de la famille et de l'enfant se situait donc à un moment important, alors que les communautés s'employaient à reconstruire l'infrastructure et à assurer la réinsertion de plus d'un million de personnes déplacées par les conflits. La campagne a accru la sensibilisation à la violence sexuelle au sein de la communauté nationale et internationale et a uni les autorités, les voisins, les survivantes, les amis et les membres des familles en vue de son élimination. ... La nécessité de mettre un terme à l'impunité est l'un des principaux messages de la campagne qu'a menée l'UNFPA et ce message est également devenu un point important à l'ordre du jour des dirigeants

du pays. En février, la ministre congolaise du genre, de la famille et de l'enfant, Philomène Omatuku, a déclaré au public : « Je dirais que désormais, nous, les femmes de la RDC, disions non à la violence sexuelle, non à l'impunité. Les Congolaises veulent la paix. »

La campagne intensive menée sur de multiples fronts visant à informer et à sensibiliser les acteurs clés à tous les niveaux a eu lieu dans les 11 provinces du pays pendant un mois. Elle a fait appel à une large gamme de moyens de communication, organisations médiatiques, théâtre, lignes téléphoniques ouvertes, films, forums et débats télévisés, pour atteindre toutes les parties prenantes, y inclus le gouvernement et la communauté diplomatique. La campagne s'est également appuyée sur l'autorité morale de dirigeants communautaires reconnus pour influencer sur l'opinion publique.

Source : <http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=1113>, consulté en juin 2008

encouragent les gens à exprimer leur culture, l'efficacité des services s'accroît lorsque l'on s'appuie sur les expressions culturelles que les gens connaissent et comprennent. C'est ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a eu recours aux arts graphiques, au théâtre, à la musique et à la danse pour aider les enfants déplacés à retrouver une existence normale dans des lieux aussi divers que le Kosovo, la Colombie, Sri Lanka, l'Algérie, la Croatie et le Rwanda³⁹. La stratégie la plus efficace, pour aider les Soudanaises réfugiées, consiste à renforcer les communautés et à établir des réseaux sociaux et culturels. En Afghanistan, les praticiens conseillent d'éviter les diagnostics et les traitements occidentaux pour remédier aux traumatismes subis par les femmes du fait des conflits. Ils notent au contraire que la maîtrise de la culture, à savoir la connaissance du langage de la culture, est importante pour comprendre ce que les femmes ont subi et ce dont elles ont besoin pour s'en remettre⁴⁰. Dans la province d'Aceh, en Indonésie, les femmes déplacées ont besoin d'appuis qui intègrent leur foi musulmane et qui tiennent compte des approches culturelles du deuil. Les femmes d'Aceh croient qu'un deuil prolongé a pour effet d'empêcher l'âme des disparus de parvenir jusqu'à Dieu; elles

souhaitent donc une aide pratique, sous forme d'éducation et de formation, par exemple, axée sur leur avenir, et pas de longues considérations sur les traumatismes et le deuil. Seules des approches sensibles à leur culture peuvent mettre en évidence de telles particularités en matière de besoins et y réagir en conséquence.

L'action interculturelle au sein des organisations de développement

La sensibilité culturelle et la prise en compte de la culture sont aussi importantes dans les organisations de développement elles-mêmes que dans les environnements nationaux et locaux où elles agissent. Les perceptions culturelles des membres du personnel peuvent influencer sur leur approche de leur travail. Les approches sensibles à la culture exigent que l'on fasse attention aux modalités selon lesquelles les interventions visant à la prévention des conflits, à l'aide humanitaire, au maintien de la paix et à la consolidation de paix influent sur les relations de genre et la culture.

L'UNFPA, par exemple, s'emploie à développer une culture organisationnelle prête à réagir aux atteintes aux droits fondamentaux et à promouvoir l'égalité des sexes dans les situations

de conflit. Dans ses travaux, le Fonds a constaté que les interventions les plus efficaces émergent du dialogue, de l'établissement de partenariats stratégiques avec des parties attachées au changement, et de la prise en compte des initiatives locales en tant que fondement des interventions. Généralement, les travailleurs du développement savent parfaitement ce qui, dans leur propre société, est faisable à différents moments; ils savent quels sont les processus requis pour instaurer le changement et quels outils et méthodes ont le plus de chances de réussir. Mais les partenariats stratégiques exigent un engagement solide et du temps. Ils s'établissent de manière optimale lorsque tous les partenaires conviennent que les gens n'ont pas les mêmes façons de penser et que leurs opinions méritent d'être prises reconnues et respectées. De plus en plus, les organismes de développement trouvent et emploient les symboles et les formes de communication les plus efficaces pour faire passer les messages dans les différentes cultures. Plutôt que d'émettre des messages sur le changement comportemental conçus par eux, les organismes établissent des relations avec les communautés au moyen de diverses formes de communication culturelle tels que le chant, la danse et le théâtre, pour ouvrir le dialogue et associer les gens à l'élaboration de stratégies visant à lutter contre les violations des droits et à promouvoir l'égalité des sexes selon des modalités adaptées à leur contexte culturel.

Nous avons appliqués ces leçons pour renforcer les relations de travail avec les communautés et les dirigeants sociaux, politique, culturels et religieux locaux, engager le dialogue avec eux, les écouter, partager les connaissances et les idées, planifier conjointement la route à suivre et nous mettre en marche. L'UNFPA s'est engagé sur la voie d'une intégration systématique des facteurs culturels dans ses efforts de programmation aux fins de réaliser de plus grands progrès et d'affirmer les droits fondamentaux.

— Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive, UNFPA

32 PROGRAMME DE LEADERSHIP DES HOMMES

« Je m'appelle Kayembe Tshibangu; je suis chef de la communauté de Mushumune, commune de Bagira, ville de Bukavu. Je suis père de cinq enfants. J'étais un homme normal, vivant de façon normale avec ma famille. Je me comportais comme tous les hommes de la société. Ma femme était mon esclave; elle n'avait aucun droit et me devait un respect absolu. Elle était toujours à la maison et ne pouvait pas sortir pour rencontrer d'autres femmes. Elle m'appartenait, parce qu'à notre mariage, j'avais payé une dot qui me donnait le pouvoir illimité de la traiter comme je le voulais. Elle était à ma disposition pour avoir des rapports sexuels, où et quand je le voulais. Tout refus de sa part était puni. J'étais un tyran chez moi. Quand je rentrais à la maison, tout le monde, y compris les enfants, se sauvait parce que « le lion » était arrivé. C'était la dictature complète et absolue. Et cela, parce que je ne connaissais pas d'autre façon de vivre.

« Après le 18 août 2005, jour de la rencontre du Programme de leadership des hommes de Women for Women International, les choses ont changé du tout au tout. J'ai été converti et j'ai commencé une vie nouvelle. Même mes enfants et ma famille me demandaient ce qui m'était arrivé. Ils n'en croyaient pas leurs yeux. C'était trop beau pour être vrai ! Ils pensaient qu'ils rêvaient et qu'ils allaient se réveiller d'un moment à l'autre. Non, je ne reviendrais jamais à ce que j'étais dans le temps. Les membres de ma famille et moi sommes maintenant des amis, des camarades. Nous bavardons et nous rions ensemble, et la paix règne à la maison. Plus de larmes, plus de chagrins. Ma femme est devenue mon amie. Je l'écoute à présent et j'écoute ses conseils. Comme un vrai converti, je souhaite que mes autres amis apprennent ce que j'ai appris. Et je vais donc de maison en maison, avec ma femme et mes enfants, pour dialoguer avec les autres ménages. Ils sont étonnés,

ahuris de nous voir et ils veulent savoir ce qui a produit ce changement, cette nouvelle image. Invariablement, ils sont aussi touchés et le processus de changement se propage indéfiniment. Certaines personnes n'acceptent pas ce message de changement à la première rencontre. Alors comme stratégie de suivi, nous nous divisons : le mari parle au mari, la femme à la femme et les enfants aux enfants. Nous adoptons une approche individuelle, de personne à personne. Il y a une interaction constante au niveau du ménage. À ce jour, nous avons touché la vie de 58 familles, mais le travail se poursuit en inlassablement. »

Source : Women for Women International. 2007. « Ending Violence Against Women in Eastern Congo: Preparing Men to Advocate for Women's Rights », p. 22. Washington, D.C. : Women for Women International. http://www.womenforwomen.org/news-women-for-women/files/MensLeadershipFullReport_002.pdf



7

Action interculturelle — Quelques conclusions

Le présent rapport s'est fixé pour point de départ la validité et l'applicabilité universelles du cadre international des droits de la personne. Il est absolument indispensable, pour concevoir des programmes efficaces qui aident les gens et les nations à réaliser les droits fondamentaux, de bien comprendre les modalités selon lesquelles les valeurs, les pratiques et les croyances influent sur le comportement humain. Une telle compréhension n'est nulle part plus importante que dans le domaine des rapports de puissance entre les hommes et les femmes et de leur incidence sur la santé et les droits en matière de reproduction. La pratique du développement est fermement ancrée dans ce nexus où convergent la culture, les relations de genre et les droits de la personne. C'est de ce point de convergence qu'émergent des interventions créatives et durables.

La culture est source de connaissances, d'identité et de pouvoir. Mais elle est aussi dynamique, s'adapte aux circonstances qui évoluent et contribue elle-même à cette évolution. L'impulsion en faveur du changement culturel peut provenir de circonstances extérieures, mais les transformations proviennent de l'intérieur et se réalisent par des processus spécifiques à la culture.

► *Les organismes de développement internationaux ignorent la culture, ou la marginalisent, à leurs propres risques et péril. L'obtention de progrès dans le domaine des droits de la personne exige une appréciation de la complexité, de la fluidité et de la place centrale de la culture, qui passe par l'identification intentionnelle des agents de changement locaux et la formation de partenariats avec eux.*

Ces partenariats sont d'une aide particulièrement précieuse en présence d'une évolution rapide de la conjoncture générale extérieure, notamment des changements climatiques et de la mondialisation de l'économie.

Les approches sensibles à la culture, en tant que moyen d'une action interculturelle efficace, visent à intégrer les aspects économiques, politiques, sociaux et autres de la culture considérée pour se faire une image complète des actions des gens au sein de leur contexte social et pour élucider les raisons qui motivent leurs choix. Le présent rapport a démontré par ses analyses la force de telles approches pour assurer la réalisation de l'égalité des sexes et des droits de la personne.

◀ *Groupe d'hommes âgés au Tadjikistan. Dans de nombreuses cultures, un petit groupe d'anciens prend les décisions qui se répercutent sur toute la communauté.*

© Warrick Page/Panos

► *Les approches fondées sur la connaissance de la culture confèrent de la viabilité à l'élaboration des politiques et autorisent la pratique d'une « politique culturelle » nécessaire à la réalisation des droits de la personne.*

Le présent rapport illustre le rôle des croyances culturelles profondément ancrées dans le maintien des inégalités entre les sexes et les modalités selon lesquelles la violence sexiste se perpétue sous l'effet de normes sociales et culturelles, normes que certaines femmes renforcent et perpétuent parfois elles-mêmes. Par ailleurs, les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes ne l'ont jamais été sans luttes culturelles contre le pouvoir visible et invisible et contre les pratiques qui étayent les inégalités entre hommes et femmes et oppriment les femmes, c'est-à-dire par une « politique culturelle » qui propose des significations de substitution pour remplacer les significations culturelles dominantes.

On peut, par une approche qui interprète la culture en analysant des caractéristiques telles que l'histoire, les relations de puissance, la dynamique du pouvoir, la politique et l'économie, aller au-delà d'une description de l'état de la situation pour comprendre les raisons de la situation, leur changement éventuel et les facteurs qui influent sur le changement. Cette « politique culturelle » est importante pour l'élaboration de politiques efficaces; elle fournit un contexte et permet de forger des partenariats stratégiques, d'identifier les espaces d'intervention et de faire en sorte que les politiques s'alignent sur les initiatives locales et les appuient.

Au fur et à mesure de l'évolution du cadre des droits de la personne, le langage et la politique des droits fondamentaux ont ouvert un espace au changement culturel. Les gens emploient le langage des droits pour exprimer leurs propres revendications. Il en est ainsi parce que le langage des droits est le langage de la résistance au manque et à l'oppression, qu'ont en commun toutes les cultures. L'action interculturelle axée sur les droits de la personne est efficace en ce qu'elle remet en question, délégitime et, à terme, érode l'oppression.

Déterminer les opinions et les croyances des gens, ainsi que les principes qu'ils considèrent comme logique, et agir en conséquence n'exige pas que l'on accepte de manière égale toutes les valeurs et toutes les pratiques. La maîtrise de la culture donne des aperçus importants sur les croyances et les pratiques culturelles, ainsi que sur les aspects positifs et habilitants de la culture sur lesquels peuvent s'appuyer les pratiques fondées sur les droits. Elle constitue donc une condition nécessaire constante de l'action visant à étayer la légitimité culturelle de certaines normes favorables à la réalisation des droits fondamentaux.

► *La maîtrise de la culture permet de déterminer comment les systèmes de significations, l'opposition économique et politique ou les politiques porteuses se développent et peuvent être développés.*

Les questions de population, au niveau communautaire, familial et individuel, se résument aux décisions concernant le nombre d'enfants et le moment de leur naissance, aux décisions concernant les soins de santé et les comportements liés à la santé, aux investissements dans les enfants (qui dépendent souvent du sexe de l'enfant et des futurs bénéfices escomptés pour la famille) et à la qualité des soins à dispenser à la mère et à l'enfant. Toutes ces décisions sont prises dans un contexte culturel spécifique.

Ces décisions influent, dans tous les pays, sur les taux de pauvreté et sur les politiques en matière de pauvreté. Les taux de mortalité maternelle, par exemple, reflètent l'immense fossé qui sépare les nantis des défavorisés aussi bien au sein d'une même société qu'entre différents pays. Par ailleurs, les indicateurs de santé maternelle servent à évaluer les prestations des systèmes de santé en termes d'accès, d'égalité des sexes et d'efficacité institutionnelle. Ces intersectionnalités sont des dimensions importantes qu'il convient de cerner et d'évaluer au cours de la formulation et de l'application des politiques. L'opposition à la fourniture d'information et de services, dans le domaine de la santé reproductive des adolescents, par exemple, bien qu'elle se manifeste dans le domaine politique, est ancrée dans la culture.

Les envois de fonds des migrants sont bien plus qu'un phénomène économique : ils illustrent les modalités selon lesquelles les cultures déchiffrent et traduisent les responsabilités et les obligations d'assurer la sécurité qui incombent aux familles et aux communautés. De manière analogue, la culture joue un rôle influent dont dépend le rejet ou l'acceptation des migrants et des politiques adoptées par les pays d'accueil face à la migration. La culture est également un facteur de la dynamique du trafic des personnes, phénomène néfaste pour les communautés d'origine ainsi que d'accueil. La maîtrise de la culture comporte une prise de conscience de la place centrale de la culture, du champ des interactions culturelles et de la nature, de la gamme et des modalités des partenariats nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes.

► *Pour acquérir une maîtrise de la culture, l'UNFPA propose l'emploi de « lunettes culturelles » en tant qu'instrument de programmation.*

Les lunettes culturelles aident à identifier les divers facteurs à considérer dans les efforts visant à remettre en question et à



▲ *Officiers de police en Haïti. Il faut faire davantage pour permettre aux femmes d'accéder aux professions traditionnellement dominées par les hommes.*
© Carina Wint

modifier les pratiques qui sous-tendent l'inégalité entre les sexes. Elles aident l'UNFPA à œuvrer avec ses partenaires qui négocient avec les particuliers, les groupes et les communautés et à forger des alliances en vue de la réalisation des droits de la personne au moyen de programmes judicieusement conçus et efficaces.

La prise en compte des réalités culturelles permet d'apprécier les diverses dimensions du pouvoir et les façons dont il est exercé dans les diverses cultures. Les gens peuvent accorder de la valeur aux normes culturelles et les accepter sans être persuadés de le faire, mais les cultures font aussi l'objet de manipulations pour maintenir en place les structures du pouvoir et les rapports de puissance. La domination culturelle visible est plus facile à reconnaître que les manifestations occultes du pouvoir, qui empêchent certaines questions d'être même examinées dans les débats. Le pouvoir invisible ou internalisé est peut-être celui auquel il est le plus difficile de s'opposer. Les gens peuvent accepter certaines normes culturelles en raison de l'opinion négative qu'ils ont d'eux-mêmes. Les différentes formes de pouvoir ont différentes implications pour les

politiques et il est impératif d'en tenir compte dans l'application d'approches sensibles à la culture.

Pour appuyer les efforts nationaux visant à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, les approches sensibles à la culture vont au-delà de la dynamique du pouvoir visible et s'attachent à comprendre les formes que le pouvoir peut prendre aux différents niveaux d'intersection de la vie des femmes et des hommes (niveau public, privé et intime). Ces approches permettent de déterminer le rôle que jouent les pressions culturelles liées au genre dans l'augmentation de la vulnérabilité des hommes aux pathologies sexuelles du fait de l'encouragement de comportements à risque. Ces pressions font aussi que les hommes tendent à ne pas demander de l'aide, mais à rechercher de multiples partenaires pour réduire leur anxiété et se prouver qu'ils sont « de vrais hommes ». Les pressions culturelles ayant trait à la masculinité, alliées à la répression sexuelle, accroissent l'incidence du viol et des autres formes de violence sexospécifique.

Les approches sensibles à la culture reconnaissent que les constructions sociales telles que le genre, la liberté et l'égalité ont une signification différente selon la culture considérée; les interventions de type taille unique peuvent faire plus de mal que de bien. Il en est de multiples exemples dans le contexte de conflits armés, où les hommes sont présentés comme des agresseurs et des tyrans et les femmes comme passives, ignorantes et sans pouvoir qui leur permettrait de modifier des relations de puissance défavorables. De telles suppositions de vulnérabilité peuvent dissimuler aux yeux des fournisseurs d'aide au développement la résistance et la créativité des gens touchés par les conflits armés. De telles simplifications grossières peuvent produire des retours de flamme qui font le jeu des adversaires de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes.

► ***Les approches sensibles à la culture exigent l'application de nouveaux cadres analytiques et opérationnels ainsi qu'un examen introspectif de la part de la communauté du développement.***

Les approches sensibles à la culture exigent que les politiques soient fondées sur les réalités humaines, ce qui englobe fondamentalement la culture, et non pas sur des raisonnements abstraits, de grandes théories et des généralisations sur les préférences et les objectifs des être humains.

Les approches sensibles à la culture rejettent l'ethnocentrisme et ses rigidités. Elles reconnaissent, par exemple, que la santé maternelle et le vieillissement peuvent avoir des significations très différentes selon le contexte culturel. Elles cherchent à comprendre ces différences et ces significations et à déterminer comment et pourquoi les gens, femmes et hommes,

pensent et agissent comme ils le font, en se gardant de considérer qu'ils devraient penser et agir « comme tout le monde ».

La lutte contre les manifestations de l'ethnocentrisme des institutions de développement peut présenter des difficultés considérables, étant donné que la pratique réflexive exige de chaque personne qu'elle confronte son propre cadre culturel. Elle exige également une analyse franche des modalités d'exercice du pouvoir des organisations et des individus et des effets qui en résultent.

Les approches sensibles à la culture évitent les généralisations globales sur les gens et leur culture et les idées toutes faites sur les intentions, les priorités et les capacités de ceux-ci. Elles prennent le temps de s'informer des efforts déployés par les gens eux-mêmes, de les prendre en considération et de faire fond sur eux. Elles reconnaissent le fait que les gens situés dans le même contexte culturel peuvent avoir des valeurs et des objectifs différents. Elles recherchent les connaissances locales profondes, qu'elles visent à acquérir et à maîtriser, et les relations susceptibles de fournir la base d'un dialogue et de changements mutuels.

La conscience de la culture et l'association de celle-ci aux activités ne servent que des visées instrumentales très étroites si le seul objectif est de faire usage des mécanismes culturels

aux fins de changer « les autres ». Les approches sensibles à la culture offrent une plate-forme utile à la réflexion critique sur les cultures et sur les façons dont elles influent sur les processus du développement. Elles encouragent les organisations et les individus qui s'intéressent au développement à examiner et à modifier leurs façons traditionnelles de penser et d'agir.

Le présent rapport montre que les praticiens du développement ignorent la culture à leurs propres risques et périls. Tout ne se résume pas à la culture, mais il est un fait que la pauvreté, la mauvaise santé, le manque d'éducation et les conflits ont pour effet de miner et de détruire la culture. Il existe donc une relation étroite entre la maîtrise de la culture, la politique culturelle et les initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes de la misère et du déni des droits de la personne.

La maîtrise de la culture ne constitue pas une méthode d'analyse distincte et supérieure mais fait au contraire partie intégrante d'une approche pluridimensionnelle du développement. Les approches sensibles à la culture encouragent à l'humilité ceux et celles qui œuvrent avec les communautés en vue d'accroître le bien-être de tous leurs membres, sans discrimination. Elles visent à forger des relations de reconnaissance de l'existence d'autrui, de respect et de confiance, conditions fondamentales de l'instauration d'un développement humain.

Notes et indicateurs

Notes	82
Indicateurs	
Suivi des objectifs de la CIPD - Indicateurs retenus	86
Indicateurs démographiques, sociaux et économiques	90
Indicateurs retenus pour les pays / territoires les moins peuplés	94
Notes relatives aux indicateurs	96
Notes techniques	97

CHAPITRE 1

- 1 UNFPA. 1994. « Principes » du Programme d'action de la CIPD adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Caire : UNFPA.
- 2 UNFPA. s.d. *État de la population mondiale*. New York : UNFPA.
- 3 Sen, A. 2004. « How Does Culture Matter ? » in *Culture and Public Action*, V. Rao et M. Walton éditeurs. Stanford : Stanford University Press.
- 4 Se reporter au chapitre 2 pour un traitement détaillé de la question.
- 5 UNESCO. 1997. *Our Creative Diversity: Report of the World Commission on Culture and Development*. Paris : Oxford & IBH Publishing Co. / UNESCO Publishing.
- 6 PNUD. 2004. *Rapport mondial sur le développement humain : La liberté culturelle dans un monde diversifié*. Paris : Economica.
- 7 UNFPA. À paraître, 2008. « Indonesia: Ending violence against women and keeping the faith », in *Programming to Address Violence Against Women: Eight Case Studies*. New York : UNFPA.
- 8 Ibid.
- 9 LeBaron, M. 2003. « Culture and Conflict », in *Beyond Intractability*, édité par G. Burgess and H. Burgess. Boulder: Conflict Research Consortium, University of Colorado.
- 10 UNFPA. 2004. Wole Soyinka, Nigerian Nobel Laureate, cité dans « Quotes on Culture and Culturally Sensitive Approaches ». Site web : <http://www.unfpa.org/culture/quotes.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 11 UNFPA. 2004. *Culture Matters: Working with Communities and Faith-based Organizations—Case Studies from Country Programmes*. New York : UNFPA.
- 12 Geertz, C. 1973. *The Interpretation of Cultures: Selected Essays*. New York : Basic Books.
- 13 UNFPA. 2004. « Quotes on Culture and Culturally Sensitive Approaches ». Site web : <http://www.unfpa.org/culture/quotes.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 14 Ross, M.H. 1997. « Culture and Identity in Comparative Political Analysis » in *Comparative Politics: rationality, culture and structure*, édité par M. Lichbach et A. Zuckerman. Cambridge : Cambridge University Press.
- 15 Schalkwyk J. 2000. « Culture, égalité entre les sexes et coopération au développement. » Document non publié élaboré pour l'Agence canadienne de développement international.
- 16 Bourdieu, P. 1980. *The Logic of Practice*. Stanford : Stanford University Press.
- 17 Ross, M.H. 1997. Op. cit.
- 18 Chabal, P. and J. Daloz. 1988. *Culture Troubles: Politics and the Interpretation of Meaning*. Londres : Hurst and Company.
- 19 Ibid.
- 20 UNESCO. 2001. *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Paris : UNESCO.
- 21 Sen, A. 2004. Op. cit.
- 22 Bourdieu, P. 1980. Op.cit.
- 23 UNFPA. 2004. Pasteur Pax Tan Chiow Lian, cité dans « Quotes on Culture and Culturally Sensitive Approaches ». Site web : <http://www.unfpa.org/culture/quotes.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 24 Said, E. 2003. *Orientalism: Western Conceptions of the Orient*, Londres : Penguin Books.
- 25 Mohanty, C. 2003. *Feminism Without Borders: Decolonizing Theory, Practising Solidarity*. Durham : Duke University Press.
- 26 Marshall, K. 2005. « Religious Faith and Development: Rethinking Development Debates ». Exposé présenté à la Conférence des ONG religieuses et du développement international, Oslo (Norvège), 7 avril 2005. Site web : <http://www.vanderbilt.edu/csrc/PDFs%20and%20Jpgs/marshall-debates.pdf>, consulté le 15 juin 2008.
- 27 Knutsson, K.E. 2005. « Without Culture, No Sustainable Development: Some reflections on the topic ». Document inédit présenté au séminaire sur la Collaboration pour la recherche dans les domaines de la culture et du développement durable, en septembre 2000 à Stjersund (Suède).
- 28 Nations Unies. 1986. *Déclaration sur le droit au développement (A/RES/41/128)*. New York : Assemblée générale des Nations Unies.
- 29 Harragin, S. 2004. « Relief and an Understanding of Local Knowledge: The Case of Southern Sudan », in *Culture and Public Action*, édité par V. Rao et M. Walton. Stanford : Stanford University Press.
- 30 Njoh, A. 2006. *Tradition, Culture and Development in Africa*. Burlington : Ashgate Publishing Company.
- 31 Chabal, P. and J. Daloz. 1988. *Culture Troubles: Politics and the Interpretation of Meaning*. Londres : Hurst and Company.
- 32 Geertz, C. 1983. *Local Knowledge: further essays in interpretive anthropology*. Londres : Perseus Books.
- 33 Murray, S. 2001. *Changing Culture, Changing Rights*. Oxford : Oxford University Press.
- 34 An-Na'im, A. 1990. « Problems of Universal Cultural Legitimacy for Human Rights », in *Human Rights in Africa: Cross-Cultural Perspectives*, édité par A. An-Na'im et F. M. Deng. Washington DC : Brookings Institution Press.
- 7 Chanock, M. 2002. « Human Rights and Cultural Branding: Who Speaks and How », in *Cultural Transformation and Human Rights in Africa*, édité par A. An-na'im. Londres : Zed Books.
- 8 American Anthropological Association. 1947. « Statement on Human Rights », *American Anthropologist*, 49: 539.
- 9 Murray, S. 2001. *Changing Culture, Changing Rights*. Oxford: Oxford University Press.
- 10 Nyamu-Musembi, C. 2005. « Toward an Actor-Oriented Perspective on Human Rights », in *Meanings and Expressions of Citizenship: Perspectives from the North and South*, édité par N. Kabeer. Londres : Zed Books.
- 11 UNFPA. 2003. *Addressing Violence against Women: Piloting and Programming*. New York : UNFPA.
- 12 UNFPA. 2008. Lao Tseu, quoted in *Integrating Human Rights, Culture and Gender In Programming Trainer's Guide*, Atelier de formation à la culture, Brasilia (Brésil), juin 2008.
- 13 Sen, A. 2004. « How Does Culture Matter? » in *Culture and Public Action*, édité par V. Rao and M. Walton. Stanford : Stanford University Press.
- 14 An Na'im, 1990. « Human Rights in the Muslim World: Socio-Political Conditions and Scriptural Imperatives » in *Harvard Human Rights Journal*, Volume 3, Spring: 20.
- 15 An Na'im, A. 1992. « Toward a Cross-Cultural Approach to Defining International Standards of Human Rights », in *Human Rights in Cross-Cultural Perspective*, édité par A. An Na'im. Philadelphie : University of Philadelphia Press.
- 16 UNFPA. 2008. *Integrating Human Rights, Culture and Gender In Programming Trainer's Guide*, Atelier de formation à la culture, Brasilia (Brésil), juin 2008.
- 17 An Na'im, A. 1990. Op. cit.
- 18 An Na'im, A. 1992. Op. cit.
- 19 Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive, UNFPA.
- 20 UNFPA. 2004. *Culture Matters Working with Communities and Faith-based Organizations—Case*

CHAPITRE 2

- 1 An-Na'im, A. 1990. *Toward an Islamic Reformation: Civil Liberties, Human Rights and International Law*. Syracuse : Syracuse University Press.
- 2 Nations Unies. 1945. *Charte des Nations Unies*. New York : Nations Unies.
- 3 Nations Unies. 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme Résolution 217 A (III)*. New York : Nations Unies.
- 4 Ibid.
- 5 Ibid.
- 6 Nyamu-Musembi, C. 2005. « Toward an Actor-Oriented Perspective on Human Rights », in *Meanings and Expressions of Citizenship: Perspectives from the North and South*, édité par N. Kabeer. Londres : Zed Books.

- Studies from Country Programmes*. New York : UNFPA.
- 21 Nyamu-Musembi, C. 2002. « Are Local Norms and Practices Fences or Pathways? The Example of Women's Property Rights », in *Cultural Transformation and Human Rights in África*, édité par A. An Na'im. Londres : Zed Books.
- 22 Clark, C. and M. Reilly. *Rights-Based Approaches and Beyond: Challenges of Linking Rights and Participation*. Sussex : Institute of Development Studies.
- 23 UNFPA. 2008. *Integrating Human Rights, Culture and Gender In Programming Trainer's Guide*, Atelier de formation à la culture, Brasilia (Brésil), juin 2008.
- 24 Nations Unies. 2007. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences – Intersections between culture and violence against women* (A/HRC/4/34). New York : Nations Unies.
- l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 5-9 juin 2000.
- 8 Nations Unies. 2000. *Déclaration du Millénaire* (A/RES/55/2). New York : Nations Unies.
- 9 UNFPA. 2005. *Cultural Programming: Reproductive Health Challenges and Strategies in East and South-East Asia*. New York : UNFPA.
- 10 Hawthorne, S. M. 2006. *Origins, Genealogies, and the Politics of Identity: Towards a Feminist Philosophy Of Myth*. Londres : School of Oriental and Asian Studies.
- 11 Spindel, Cheywa, Elisa Levy and Melissa Connor. 2000. *With an End in Sight: Strategies from the UNIFEM Trust Fund to Eliminate Violence Against Women*. New York : UNIFEM.
- 12 FMI. 2000. *Poverty Reduction Strategy Paper—Uganda's Poverty Eradication Action Plan Summary and Main Objectives*. Kampala: Ministry of Finance, Planning and Economic Development.
- 13 Yates J. and J. Moncrieffe. 2002. *Synthesis of Uganda's Participatory Poverty Assessment Cycle 1 Findings*. Londres : Earthscan.
- 14 Bachrach, P. and M. Baratz. 1962. « Two Faces of Power », in *The American Political Science Review* 56(4): 947-952.
- 15 Ibid.
- 16 Veneklasen, L. with V. Miller. 2002. *A New Weave of Power, People and Politics*. Warwickshire: Practical Action Publishing.
- 17 Chanock, M. 2002. « Human Rights and Cultural Branding: Who Speaks and How? » in *Cultural Transformation and Human Rights in Africa*, edited by A. An-na'im. Londres : Zed Books.
- 18 Chanock, M. 2002. Op. cit.
- 19 UNFPA. 2005. Op. cit.
- 20 Sardenberg C. 2007. « Negotiating Cultures: Promoting Gender Equality and Empowering Women ». Document de travail pour l'État de la population mondiale 2008, New York : UNFPA.
- 21 Conformément à la résolution A/RES/62/208 de l'Assemblée générale, les activités opérationnelles de l'UNFPA sont exécutées « au profit des pays de programme, à leur demande et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement ».
- 22 UNFPA. 1994. *Programme d'action de la CIPD*, paragraphe 1.15. New York : UNFPA.
- 23 Veneklasen, L. with V. Miller. 2002. Op. cit.
- 24 UNFPA. 2008. *Integrating Human Rights, Culture and Gender In Programming Trainer's Guide*, Atelier de formation à la culture, Brasilia (Brésil), juin 2008.
- 25 Veneklasen, L. with V. Miller. 2002. Op. cit.
- 26 Banda and Chinkin, 2004. *Gender, Minorities and Indigenous Peoples*, Londres : MRG.
- 27 Ibid.
- 28 Ibid.
- 29 UNFPA. 2008. Op. cit.
- 30 Rao, V. and M. Walton, 2006. *Culture and Public Action*. Stanford : Stanford University Press.
- 31 Lavrin, A. 1998. « International Feminisms: Latin American Alternatives », in *Gender & History*, Vol. 10(3): 525.
- 32 Ibid.
- 33 Nyamu-Musembi, C. 2005. « An Actor Oriented Approach to Rights in Development », in *Developing Rights?* IDS Bulletin, Volume 36, Number 1. Sussex: Institute of Development Studies.
- 34 Women, Faith and Development Alliance. « Mission ». Site web : <http://www.wfd-alliance.org/AUmission.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 35 The African Women's Development and Communication Network (FEMNET). 2008. Site web : <http://www.femnet.or.ke/subsubsection.asp?ID=8>, consulté le 15 juin 2008.
- 36 UNFPA. 2008. Op. cit.
- 37 IDS. 2008. *Report on the Politicising Masculinities Symposium*. Sussex: Institute for Development Studies. Site web : http://64.233.169.104/search?q=cache:v_XjaZ2-FHEJ:www.siyanda.org/docs/esplen_greig_masculinities.pdf+IDS+2008,+Report+on+the+Politicising+Masculinities+Symposium&hl=en&ct=clnk&cd=4&gl=us, consulté le 15 juin 2008.
- 38 Ibid.
- 39 Ibid.
- 40 UNFPA. 2006. « Ending Violence Against Women ». Site web : <http://www.unfpa.org/endingviolence/>, consulté le 15 juin 2008.
- 41 UNFPA. 2006. « Kindling Hope in Northern Ethiopia by Keeping Adolescent Girls in School », in *UNFPA Feature*. Site web : <http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=947&Language=1>, consulté le 15 juin 2008.

CHAPITRE 3

- 1 Le professeur Cecilia Sardenberg a contribué à la rédaction du texte du présent chapitre; elle est également l'auteur d'un document de travail pour le présent rapport.
- 2 UNFPA. 2008. Lao Tseu, cité dans *Integrating Human Rights, Culture and Gender In Programming Trainer's Guide*, Atelier de formation à la culture, Brasilia (Brésil), juin 2008.
- 3 Nations Unies. 1995. *Programme d'action de Beijing*. New York : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme.
- 4 UNFPA. 2008. *Gender Equality: An End in Itself and a Cornerstone of Development*. Site web : <http://www.unfpa.org/gender/index.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 5 Nations Unies. 1995. *Programme d'action de Beijing*, op. cit.
- 6 Nations Unies. 1995. *Programme d'action de Beijing*, op. cit. Articles 38-40.
- 7 Nations Unies. 2000. « Femmes 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ». Session extraordinaire de

CHAPITRE 4

- 1 UNFPA. 1994. *Programme d'action de la CIPD*, adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement. New York : UNFPA.
- 2 Nations Unies. 2006. Rapport du Secrétaire général : Étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122/Add.1/Corr.1). New York : Nations Unies.
- 3 Men for Gender Equality Now—a Kenyan network of men working to end gender based violence. 2008. Site web : <http://www.changemakers.net/en-us/node/313>, consulté le 19 juin 2008.
- 4 International Development Research Center. 2008. *Addressing Violence Against Palestinian Women*. IDRC Bulletin. Site web : http://www.idrc.ca/en/ev-5311-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 19 juin 2008.
- 5 Inhorn, M. and F. Van Balen. 2002. *Infertility around the Globe: New Thinking on Childlessness, Gender, and Reproductive Technologies*. Berkeley : University of California Press.
- 6 Visaria, L., 2007. « Deficit of Girls in India: Can It be Attributed to Female Selective Abortion? » in *Sex Selective Abortion in India*, édité par T. Patel. Delhi : Sage Publications.
- 7 Inhorn, M. and F. Van Balen. 2002. Op. cit.
- 8 Ibid.
- 9 UNFPA et UNICEF. « The Government of Guinea Bissau,

- in Partnership with UNICEF and UNFPA, Launches a Joint Programme for the Abandonment of Female Genital Mutilation Through Tostan Community-Led Strategy. » Communiqué de presse, 9 juin 2008, New York.
- 10 Dudgeon, M. and M. Inhorn. 2004. « Men's influences on women's reproductive health: medical anthropological perspectives », in *Social Science and Medicine*. (59):1379-1395.
- 11 UNFPA. 2006. « Lessons from the Field—Cambodia ». Site web : http://www.unfpa.org/culture/case_studies/cambodia.htm, consulté le 15 juin 2008.
- 12 UNFPA. 2006. « Zimbabwe: Indigenous Christian Churches Make an About Turn on HIV Prevention », in *New Feature*. Site web : <http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=786>, consulté le 15 juin 2008.
- 13 UNFPA. 2008. *Prevention Is for Life, HIV/AIDS: Dispatches from the Field*. New York : UNFPA.
- 14 PNUD, Population Association, et UNFPA. 2007. *The Dynamics of Honour Killings in Turkey: Prospects for Action*. New York : UNFPA et PNUD.
- 15 Nations Unies. 2006. *Rapport du Secrétaire général : Étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes* (A/61/122/Add.1/Corr.1). New York : Nations Unies.
- 16 Ibid.
- 17 UNFPA. 2006. « Maternal Morbidity: Surviving Childbirth, but Enduring Chronic Ill-Health. » *Maternal Health Fact Sheet*. Site web : <http://www.unfpa.org/mothers/morbidity.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 18 UNFPA. 2008. « Good Neighbours: UNFPA Trains Nigerian Men and Women to Bring Better Reproductive Health to their Communities », in *UNFPA Feature Story*. Site web : <http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=1087>, consulté le 19 juin 2008.
- 19 UNFPA. 2008. « Campagne pour éliminer les fistules - Soudan ». Site web : <http://www.endfistula.org/sudan.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 20 UNFPA. 2008. « Campagne pour éliminer les fistules ». Site web : <http://www.endfistula.org>, consulté le 15 juin 2008.
- 21 Ibid.
- 22 Nations Unies. 1995. *Programme d'action de Beijing*. New York : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme.
- 23 Nations Unies. 2001. *Déclaration d'engagement sur le VIH/sida* (A/62/780). New York : Nations Unies.
- 24 Dudgeon, M. and M. Inhorn. 2004. Op. cit.
- 25 Alan Guttmacher Institute. 2003. *In Their Own Right: Addressing the Sexual and Reproductive Health Needs of Men Worldwide*. New York : AGI.
- 26 Weiss, E. and G.R. Gupta. 1998. *Bridging the Gap: Addressing Gender and Sexuality in HIV Prevention*. Washington, DC : International Center for Research on Women.
- 27 Orubuloye, I.O. and J.C. Caldwell. 1993. « African Women's Control over their Sexuality in an Era of AIDS: A study of the Yoruba of Nigeria », in *Social Science & Medicine* (37):859-872.
- 28 Mane, P. and P. Aggleton. 2001. « Gender and HIV/AIDS: What Do Men Have to Do with It? » *Current Sociology* 49(6): 23-37.
- 29 Rivers, K. and P. Aggleton. 2001. *Men and the HIV Epidemic*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.
- 30 Weiss, E. and G.R. Gupta. 1998. Op. cit.
- 31 Rivers, K. and P. Aggleton. 2001. Op. cit.
- 32 Magongo, B., S. Magwaza, V. Mathambo and N. Makhanya. 2002. « National Report on the Assessment of the Public Sector's Voluntary Counselling and Testing Programme. » Durban : Health Systems Trust.
- 33 Weiss, E. and G.R. Gupta. 1998. *Bridging the Gap: Addressing Gender and Sexuality in HIV Prevention*. Washington, DC : International Center for Research on Women.
- 34 Hudspeth, J., W.D.F. Venter, A. Van Rie, J. Wing and C. Feldman. 2004. « Access to and early outcomes of a public South African antiretroviral clinic », in *The Southern African Journal of Epidemiology and Infection* 19(2):48-51.
- 35 Nachega, J., M. Hislop, D. Dowdy, M. Lo, S. Omer, L. Regensberg, R. Chaisson and G. Maartens. 2006. « Adherence to Highly Active Antiretroviral Therapy Assessed by Pharmacy Claims Predicts Survival in HIV-Infected South African Adults », in *Journal of Acquired Immune Deficiency Syndromes* 43(1): 78-84.
- 36 Population Council. 2004. « Involving Young Men in HIV Prevention Programs: Operations research on gender-based approaches in Brazil, Tanzania, and India », in *Horizons*. New York : Population Council.
- 37 Rivers, K. and P. Aggleton. 2001. Op. cit.
- 38 Population Council. 2004. Op. cit.
- CHAPITRE 5**
- 1 Sen A. 1993. « Capability and well-being », in *The Quality of Life. A study prepared for World Institute for Development Economics Research*, édité par M. Nussbaum et A. Sen. Oxford : Oxford University Press.
- 2 PNUD. 2004. *Rapport mondial sur le développement humain : La liberté culturelle dans un monde diversifié*. Paris : Economica pour le Programme des Nations Unies pour le développement.
- 3 Banque mondiale. 2007. *Socio-economic differences in health, nutrition and population within developing countries, An Overview, Country reports on HNP and poverty*. Washington DC : Banque mondiale.
- 4 Ibid.
- 5 Merrick, T. 2002. « Population and poverty: New views on an old controversy », in *International Family Planning Perspectives*. 28(1).
- 6 Abbasi-Shavazi, M. 2002. « Recent changes and the future of fertility in Iran ». Report presented at the United Nations Expert Group meeting on Completing the Fertility Transition (ESA/P/WP.172). New York : Nations Unies.
- 7 Cleland, J. 1994. *The determinants of reproductive change in Bangladesh: Success in a challenging environment*. Washington DC : Banque mondiale.
- 8 Unnithan, M. 2004. « Conception technologies, local healers and negotiations around childbearing in Rajasthan ». Chapitre 5 de *Reproductive Agency, Medicine and the State: Cultural Transformations in Childbearing, Fertility, Reproduction and Sexuality*. New York : Berghahn Books.
- 9 UNFPA. 2006. « Facts About Safe Motherhood ». Site web : <http://www.unfpa.org/mothers/facts.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 10 OMS. 2004. *Making pregnancy safer: The critical role of the skilled attendant—A joint statement by WHO, ICM and FIGO*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- 11 OMS. 2008. « Proportion of births attended by a skilled health worker—2008 updates ». Fiche d'information, Département de la santé et de la recherche génésiques. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- 12 Wilder, J. 2008. « Ethiopia's Health Extension Program: Pathfinder International's support 2003-2007 ». Addis-Abeba : Pathfinder International.
- 13 ONUSIDA. 2007. *2007 AIDS epidemic update—Joint report of UNAIDS and WHO*. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.
- 14 Nations Unies. 2006. *Migration internationale et développement, Rapport du Secrétaire général* (A/60/871). New York: Nations Unies.
- 15 Banque mondiale. 2008. *Global Economic Prospects 2006. Technology Diffusion in the Developing World*. Washington, DC : Banque mondiale.
- 16 Fajnzylber, P. and H. Lopez. 2006. *Close to Home: The Development Impact of Remittances in Latin America*. Washington DC : Banque mondiale.
- 17 UNFPA. 2006. *État de la population mondiale : Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale*. New York: UNFPA.
- 18 Unnithan, M. 2004. Op. cit.
- 19 Ibid.
- CHAPITRE 6**
- 1 Stockholm International Peace Research Institute. 2008. *SIPRI Yearbook 2008: Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford : Oxford University Press.
- 2 El Jack, A. 2003. *Gender and Armed Conflict*. Sussex: Institute of Development Studies.

- 3 Women for Women International. 2007. « Ending Violence Against Women in Eastern Congo: Preparing Men to Advocate for Women's Rights », in *Women for Women Quarterly Report*, Winter 2007. Site web : http://www.womenforwomen.org/news-women-for-women/files/MensLeadershipFullReport_002.pdf, consulté le 15 juin 2008.
- 4 Byrne, B. 1996. « Towards a gendered understanding of conflict », in *Institute for Development Studies Bulletin* 27(3) 31-40. Sussex: IDS.
- 5 The Advocates for Human Rights. 2008. « Sexual Assault During Armed Conflict ». Site web de Stop Violence Against Women : www.stopvaw.org/Sexual_Assault_During_Armed_Conflict.html, consulté le 15 juin 2008.
- 6 Dolan, C. 2002. « Collapsing Masculinities and Weak States », in F. Cleaver, ed., *Masculinities Matter*. Londres : Zed Books.
- 7 Byrne, B. 1996. Op. cit.
- 8 UNICEF, UNFPA, UNIFEM. 2008. *A Rapid Assessment of Gender-based Violence During the Post-Election Violence in Kenya*. New York : UNICEF, UNFPA, UNIFEM.
- 9 Dolan, C. 2002. Op. cit.
- 10 Nations Unies. 2000. « Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. » (S/RES/1325). New York : Nations Unies.
- 11 Nations Unies. 2000. *Déclaration de Windhoek*. Déclaration adoptée à Windhoek (Namibie), le 31 mai 2000. Site web : [anglais] www.un.org/womenwatch/osagi/wps/windhoek_declaration.pdf, consulté le 15 juin 2008; [français] http://www.peacewomen.org/Website_French/LiensH_analyse/Windhoek.html
- 12 El Jack, A. 2003. *Gender and Armed Conflict*. Sussex : Institute of Development Studies.
- 13 UNFPA. 2006. *Women are the Fabric: Reproductive Health for Communities in Crisis*. New York : UNFPA.
- 14 Byrne, B. 1996. Op. cit.
- 15 El Jack, A. 2003. Op. cit.
- 16 Ibid.
- 17 Ibid.
- 18 Ibid.
- 19 Ibid.
- 20 UNICEF, UNFPA, UNIFEM. 2008. Op. cit.
- 21 Ibid.
- 22 Best, M. and P. Hussey. 2005. *A Culture of Peace: Women, Faith and Reconciliation*. Londres : Catholic Institute for International Relations.
- 23 Byrne, B. 1996. Op. cit.
- 24 Women's Commission for Refugee Women and Children. 2008. *Disabilities among Refugees and Conflict Affected Populations*. New York : Women's Commission.
- 25 Women for Women International. 2007. Op. cit.
- 26 Magcalen-Fernandez, E. 2006. *Conflict, State Fragility and Women's Reproductive Health: The Case of Basilan, Philippines*. Washington DC : USAID.
- 27 Women's Commission for Refugee Women and Children. 2008. Op. cit.
- 28 The Pew Forum on Religion and Public Life. 2008. « Ugandan Religious Leaders Set Aside Rivalries in Pursuit of Peace ». *News Update*. Washington DC : Pew Forum. Site web : <http://pewforum.org/news/display.php?NewsID=14725>, consulté le 20 juin 2008.
- 29 UNFPA. 2006. Op. cit.
- 30 Catholic Relief Services. 2008. *Newsletter*. Site web : <http://crs.org/peacebuilding/dialogue.cfm>, accessed 19 June 2008.
- 31 Islamic Relief Worldwide. 2008. Site web : <http://www.islamicrelief.com/>, consulté le 19 juin 2008.
- 32 UNFPA. 2008. « Protecting Reproductive Health in Times of Crisis ». *UNFPA Fact Sheet*. Site web : <http://www.unfpa.org/emergencies/rh.htm>, consulté le 15 juin 2008.
- 33 Refugee Studies Centre. 1999. « Culture in Exile », in *Forced Migration Review*. Oslo : Refugee Studies Centre. Site web : <http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR06/fmr6full.pdf>, consulté le 15 juin 2008.
- 34 Women for Women International. 2006. « Psychosocial Challenges and Interventions for Women Affected by Conflict », in *Critical Half: Bi-Annual Journal of Women for Women International*. 4(1): Summer 2006. Site web : <http://www.womenforwomen.org/documents/CH5.pdf>, consulté le 15 juin 2008.
- 35 Ibid.
- 36 International Crisis Group. 2006. « Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda. » *Africa Report No. 112*, 28 juin 2006. Site web : <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4185&f=1>, consulté le 15 juin 2008.
- 37 Refugee Studies Centre. 1999. Op. cit.
- 38 Ibid.
- 39 Women for Women International. 2006. Op. cit.
- 40 Ibid.

Suivi des objectifs de la CIPD – Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé reproductive			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'études primaires M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quel-conque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
Total mondial	49	65,1 / 69,6						53	62	55	
Régions développées (*)	7	73,0 / 80,2						23	68	57	
Régions en développement (+)	54	63,8 / 67,4						57	61	55	
Pays les moins avancés (‡)	87	53,6 / 56,0						116	30	23	
AFRIQUE (1)	86	51,9 / 53,9						104	27	22	
AFRIQUE ORIENTALE	81	50,2 / 52,0						107	20		
Burundi	99	48,3 / 51,1	1 100	108 / 98	84 / 92	16 / 12	33 / 48	55	20	9	1,6 / 2,4
Érythrée	55	55,8 / 60,4	450	69 / 56	77 / 70	39 / 23		72	8	5	1,0 / 1,5
Éthiopie	86	51,8 / 54,4	720	97 / 85	64 / 65	37 / 24	50 / 77	94	15	14	1,6 / 2,4
Kenya	64	53,1 / 55,3	560	107 / 104	81 / 85	52 / 49	22 / 30	104	39	32	
Madagascar	65	57,8 / 61,5	510	142 / 137	35 / 37	24 / 23	23 / 35	133	27	17	0,2 / 0,1
Malawi	88	48,1 / 48,4	1 100	117 / 121	44 / 44	32 / 27	25 / 46	135	42	39	10,3 / 13,5
Maurice (2)	14	69,6 / 76,3	15	102 / 102	98 / 100	89 / 88	12 / 19	41	76	41	2,4 / 1,0
Mozambique	95	41,9 / 42,5	520	113 / 97	60 / 55	18 / 13	45 / 75	149	17	12	10,1 / 14,9
Ouganda	76	51,0 / 52,5	550	116 / 117	49 / 49	20 / 16	22 / 41	152	24	18	4,3 / 6,6
République-Unie de Tanzanie	71	51,5 / 53,7	950	113 / 111	85 / 89	7 / 6	22 / 38	121	26	20	5,0 / 7,6
Rwanda	112	44,9 / 48,2	1 300	138 / 142	43 / 49	14 / 13	29 / 40	40	17	10	2,3 / 3,2
Somalie	115	47,1 / 49,6	1 400					66	15	1	0,8 / 0,3
Zambie	92	42,2 / 42,5	830	118 / 116	92 / 87	33 / 27	24 / 40	125	34	23	12,4 / 18,0
Zimbabwe	57	44,2 / 42,8	880	102 / 101	68 / 71	39 / 14	7 / 14	59	60	58	12,2 / 18,7
AFRIQUE CENTRALE (3)	111	46,0 / 48,4						178	20	6	
Angola	131	41,4 / 44,4	1 400	69 / 59		19 / 16	17 / 46	138	6	5	1,7 / 2,5
Cameroun	87	50,1 / 51,0	1 000	117 / 98	64 / 64	27 / 21	23 / 40	118	26	13	3,9 / 6,3
Gabon	53	56,7 / 57,3	520	153 / 152	68 / 71	53 / 46	12 / 21	82	33	12	4,8 / 7,1
République centrafricaine	96	43,4 / 46,1	980	72 / 49	53 / 45		35 / 66	115	19	9	4,6 / 8,0
République dém. du Congo (4)	113	45,3 / 47,9	1 100	68 / 54		28 / 16	19 / 46	222	21	6	
République du Congo	70	54,1 / 56,6	740	113 / 102	65 / 67	47 / 39	10 / 21	115	44	13	2,8 / 4,2
Tchad	119	49,4 / 51,2	1 500	90 / 61	34 / 32	23 / 8	59 / 87	164	3	2	2,8 / 4,2
AFRIQUE SEPTENTRIONALE (5)	38	66,9 / 70,9						31	51	46	
Algérie	30	71,0 / 73,9	180	114 / 106	95 / 96	80 / 86	20 / 40	7	61	52	0,1 / 0,1
Égypte	29	69,3 / 73,8	130	108 / 102	96 / 97	91 / 85	33 / 56	39	59	57	<0,1 / <0,1
Jamahiriya arabe libyenne	18	71,8 / 77,0	97	113 / 108		86 / 101	7 / 24	3	45	26	
Maroc	30	69,1 / 73,6	240	112 / 100	82 / 79	53 / 45	34 / 60	19	63	55	0,2 / 0,1
Soudan	64	57,2 / 60,2	450	71 / 61	78 / 79	35 / 33	29 / 48	57	8	6	1,1 / 1,7
Tunisie	19	72,0 / 76,2	100	110 / 107	97 / 97	81 / 89	17 / 35	7	63	53	0,1 / <0,1
AFRIQUE AUSTRALE	46	48,5 / 49,1						61	58	58	
Afrique du Sud	45	48,8 / 49,6	400	108 / 103	82 / 83	92 / 98	16 / 19	61	60	60	14,5 / 21,8
Botswana	46	50,3 / 50,3	380	108 / 106	80 / 85	75 / 78	20 / 18	52	44	42	18,9 / 28,9
Lesotho	64	42,9 / 42,2	960	115 / 114	68 / 80	33 / 42	26 / 10	74	37	35	19,4 / 27,1
Namibie	41	52,2 / 52,6	210	107 / 107	84 / 90	53 / 61	13 / 16	59	44	43	12,2 / 18,6
Swaziland	70	39,6 / 39,1	390	110 / 102	81 / 87	47 / 47	19 / 22	33	46	46	20,2 / 32,1
AFRIQUE OCCIDENTALE (6)	105	49,7 / 51,2						124	13	8	
Bénin	97	55,8 / 58,0	840	105 / 87	72 / 71	41 / 23	52 / 77	120	17	6	0,9 / 1,6
Burkina Faso	104	50,8 / 53,9	700	66 / 54	72 / 74	17 / 12	71 / 85	126	14	9	1,5 / 1,7
Côte d'Ivoire	116	47,6 / 49,3	810	79 / 62	88 / 87	32 / 18	39 / 61	107	13	8	3,1 / 4,7
Gambie	74	58,8 / 60,5	690	71 / 77		47 / 43		104	18	13	0,7 / 1,0

Suivi des objectifs de la CIPD – Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé reproductive			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'études primaires M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quel- conque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
Ghana	56	59,7 / 60,6	560	98 / 97	62 / 65	52 / 46	34 / 50	55	17	14	1,6 / 2,3
Guinée	102	54,7 / 57,9	910	96 / 81	83 / 78	45 / 24	57 / 82	149	9	6	1,3 / 2,0
Guinée-Bissau	112	45,1 / 48,1	1 100	84 / 56		23 / 13	29 / 52	189	10	6	1,5 / 2,2
Libéria	131	45,0 / 46,7	1 200	96 / 87		37 / 27	42 / 54	219	6	6	1,4 / 2,1
Mali	128	52,3 / 56,7	970	90 / 71	83 / 80	35 / 21	67 / 84	179	8	7	1,2 / 1,8
Mauritanie	63	62,5 / 66,2	820	99 / 104	59 / 56	27 / 23	40 / 57	85	8	5	1,2 / 0,5
Niger	109	58,0 / 56,2	1 800	58 / 43	58 / 54	14 / 9	91 / 91	196	11	5	1,1 / 0,5
Nigéria	109	46,5 / 47,4	1 100	105 / 87	71 / 75	36 / 29	22 / 40	126	13	8	2,5 / 3,8
Sénégal	65	61,2 / 65,3	980	81 / 79	65 / 65	27 / 21	49 / 71	87	12	10	0,8 / 1,2
Sierra Leone	160	41,1 / 44,3	2 100	155 / 139		38 / 26	53 / 76	160	5	4	1,4 / 2,0
Togo	88	56,8 / 60,3	510	110 / 95	79 / 70	54 / 27	31 / 61	89	17	11	2,6 / 3,9
ASIE	43	67,3 / 71,2						40	66	60	
ASIE ORIENTALE (7)	22	72,2 / 76,4						8	85	83	
Chine	23	71,4 / 74,9	45	112 / 111		75 / 76	5 / 13	8	87	86	0,1 / 0,1
Hong Kong, Chine (8)	4	79,5 / 85,2		97 / 92	99 / 100	85 / 85		5	84	76	
Japon	3	79,1 / 86,2	6 9	100 / 100		101 / 102		3	54	44	<0,1 / <0,1
Mongolie	39	64,0 / 70,1	46	99 / 102		84 / 95	2 / 2	45	66	61	0,1 / <0,1
République de Corée	4	75,1 / 82,3	14	107 / 103	99 / 100	100 / 95		4	81	67	0,1 / <0,1
République populaire démocratique de Corée	48	65,1 / 69,3	370					1	69	58	1,1 / 1,6
ASIE DU SUD-EST	27	68,2 / 73,0						34	58	51	
Cambodge	62	57,6 / 62,1	540	127 / 118	61 / 64	43 / 34	15 / 36	42	40	27	1,2 / 0,5
Indonésie	26	68,8 / 72,8	420	116 / 112	83 / 86	64 / 64	6 / 13	40	58	58	0,3 / 0,1
Malaisie	9	72,1 / 76,8	62	101 / 100	99 / 100	66 / 72	8 / 15	13	55	30	0,8 / 0,3
Myanmar	65	59,3 / 65,4	380	114 / 115	71 / 72	49 / 49	6 / 14	16	37	33	0,8 / 0,6
Philippines	23	69,6 / 74,1	230	110 / 109	70 / 78	79 / 88	8 / 6	47	51	36	<0,1 / <0,1
République dém. pop. lao	50	63,2 / 66,0	660	123 / 109	62 / 62	49 / 38	23 / 39	72	32	29	0,3 / 0,1
Singapour	3	78,1 / 82,0	14				3 / 11	5	62	53	0,2 / 0,1
Thaïlande	10	66,5 / 75,0	110	108 / 108		75 / 82	5 / 9	42	72	70	1,7 / 1,2
Timor-Leste (République démocratique du)	65	60,2 / 62,0	380	103 / 95		53 / 54		54	10	9	<0,1 / <0,1
Viet Nam	19	72,5 / 76,4	150	92 / 88	87 / 87	76 / 75	6 / 13	18	76	60	0,8 / 0,3
ASIE CENTRALE ET DU SUD	57	63,2 / 66,3						63	53	45	
Afghanistan	156	44,0 / 43,9	1 800	126 / 75		28 / 9	57 / 87	113	19	16	<0,1 / <0,1
Bangladesh	51	63,4 / 65,3	570	101 / 105	63 / 67	43 / 45	46 / 59	125	58	47	<0,1 / <0,1
Bhutan	44	64,3 / 67,8	440	103 / 101	91 / 95	51 / 46		37	31	31	0,1 / <0,1
Inde	54	63,3 / 66,6	450	116 / 113	73 / 73	59 / 49	27 / 52	62	56	49	0,4 / 0,3
Iran (République islamique d')	30	69,5 / 72,8	140	104 / 132	88 / 88	83 / 78	16 / 30	20	74	56	0,3 / 0,1
Népal	53	63,4 / 64,5	830	129 / 123	75 / 83	46 / 41	37 / 65	115	48	44	0,7 / 0,3
Pakistan	67	65,4 / 65,9	320	94 / 74	68 / 72	34 / 26	45 / 71	36	26	18	0,1 / 0,1
Sri Lanka	11	68,8 / 76,3	58	108 / 108		86 / 88	8 / 11	25	70	50	<0,1 / <0,1
ASIE OCCIDENTALE	38	67,7 / 72,2						38	55	34	
Arabie saoudite	19	71,0 / 75,4	18	103 / 100	100 / 93	98 / 90	12 / 24	28	32	29	
Émirats arabes unis	8	77,2 / 81,5	37	104 / 103	98 / 100	89 / 91	11 / 12	18	28	24	
Iraq	79	58,4 / 62,1	300	109 / 90	87 / 73	54 / 36	16 / 36	37	50	33	
Israël	5	78,7 / 82,9	4	109 / 111	100 / 99	93 / 92		14	68	52	0,2 / 0,1
Jordanie	19	70,9 / 74,6	62	96 / 98	97 / 96	88 / 90	5 / 15	25	56	41	
Koweït	8	76,1 / 79,9	4	97 / 96	95 / 97	87 / 91	19 / 26	13	52	39	

Suivi des objectifs de la CIPD – Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé reproductive			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'études primaires M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quelconque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
Liban	22	69,9 / 74,3	150	96 / 93	88 / 94	78 / 85		25	58	34	0,2 / 0,1
Oman	12	74,3 / 77,6	64	82 / 83	100 / 100	90 / 87	13 / 26	10	24	18	
République arabe syrienne	16	72,4 / 76,2	130	129 / 123	93 / 92	72 / 68	12 / 26	35	58	43	
Territoire palestinien occupé	17	71,9 / 75,1		82 / 3		91 / 97	3 / 12	79	50	39	
Turquie (10)	27	69,5 / 74,4	44	96 / 92	89 / 90	86 / 71	5 / 20	38	71	43	
Yémen	58	61,3 / 64,6	430	100 / 74	67 / 65	61 / 30	27 / 65	71	23	13	
ÉTATS ARABES (11)	44,0	66,7 / 70,3	495	103 / 92	88 / 86	71 / 65	24 / 45	36	39	31	0,5 / <0,1
EUROPE	8	70,6 / 78,9						18	68	53	
EUROPE ORIENTALE	13	63,0 / 74,5						26	68	45	
Bulgarie	12	69,6 / 76,8	11	101 / 100		108 / 104	1 / 2	40	42	26	
Hongrie	7	69,4 / 77,5	6	98 / 96		96 / 95	1 / 1	19	77	68	0,1 / <0,1
Pologne	7	71,5 / 79,8	8	98 / 97		100 / 99	7 / 7	13	49	19	0,1 / 0,1
République tchèque	4	73,4 / 79,6	4	100 / 100	100 / 100	96 / 97		11	72	63	<0,1 / <0,1
Roumanie	15	69,1 / 76,2	24	105 / 104		86 / 86	2 / 4	32	70	38	0,1 / 0,1
Slovaquie	7	70,9 / 78,6	6	101 / 99		94 / 95		20	74	41	
EUROPE SEPTENTRIONALE (12)	5	76,5 / 81,5						19	77	72	
Danemark	4	76,1 / 80,7	3	99 / 99	93 / 93	122 / 126		6	78	72	0,3 / 0,1
Estonie	7	66,0 / 76,9	25	100 / 98	97 / 97	99 / 101	0 / 0	21	70	56	2,0 / 0,6
Finlande	4	76,3 / 82,5	7	98 / 98	99 / 100	109 / 114		9	77	75	0,1 / <0,1
Irlande	5	76,5 / 81,4	1	104 / 103	97 / 100	108 / 116		16	89		0,3 / 0,1
Lettonie	10	67,5 / 77,8	10	96 / 93		98 / 99	0 / 0	14	48	39	1,2 / 0,4
Lituanie	8	67,6 / 78,4	11	95 / 94		99 / 99	0 / 0	19	47	31	0,2 / 0,1
Norvège	3	77,9 / 82,6	7	98 / 98	100 / 100	113 / 113		8	74	69	0,2 / 0,1
Royaume-Uni	5	77,2 / 81,7	8	107 / 107		104 / 106		24	84	82	0,3 / 0,1
Suède	3	78,8 / 83,1	3	96 / 95		104 / 103		5	75	65	0,1 / 0,1
EUROPE MÉRIDIONALE (13)	6	76,5 / 82,4						11	62	45	
Albanie	19	73,6 / 79,9	92	106 / 105		78 / 75	1 / 2	16	75	8	
Bosnie-Herzégovine	12	72,2 / 77,5	3				1 / 6	20	36	11	
Croatie	6	72,4 / 79,2	7	99 / 99		90 / 93	1 / 3	13			
Espagne	4	77,7 / 84,3	4	106 / 104	100 / 100	115 / 122	2 / 4	9	66	62	0,8 / 0,2
Grèce	7	77,2 / 81,9	3	102 / 102	97 / 100	104 / 102	2 / 6	9	76	42	0,2 / 0,1
Italie	5	77,6 / 83,5	3	104 / 103	99 / 100	101 / 100	1 / 2	6	60	39	0,6 / 0,2
Macédoine (ex-République yougoslave de)	15	71,9 / 76,7	10	98 / 98		85 / 83	2 / 6	21	14	10	
Monténégro	22	72,4 / 76,8						17	39	17	
Portugal	5	75,1 / 81,3	11	118 / 112		94 / 102	0 / 1	14	67	63	0,7 / 0,3
Serbie	12	71,8 / 76,4	14	97 / 97	14	87 / 89	1 / 6	25	41	19	0,2 / 0,1
Slovénie	5	74,2 / 81,6	6	101 / 100		96 / 95	0 / 0	7	74	59	
EUROPE OCCIDENTALE (15)	4	77,0 / 82,9						8	70	67	
Allemagne	4	76,6 / 82,2	4	103 / 103		102 / 100		9	70	66	0,2 / 0,1
Autriche	4	77,0 / 82,7	4	102 / 101		104 / 100		12	51	47	0,3 / 0,1
Belgique	4	76,5 / 82,4	8	102 / 102	96 / 97	112 / 108		7	78	74	0,3 / 0,1
France	4	77,2 / 84,2	8	110 / 109	98 / 98	114 / 114		7	71	71	0,5 / 0,2
Pays-Bas	5	77,6 / 81,9	6	108 / 105	99 / 100	119 / 117		5	67	65	0,3 / 0,1
Suisse	4	79,1 / 84,2	5	98 / 97		95 / 90		4	82	78	0,7 / 0,5
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	21	70,2 / 76,7						76	72	64	
CARAÏBES (16)	28	69,0 / 74,3						64	59	55	
Cuba	5	76,3 / 80,5	45	102 / 100	96 / 98	93 / 94	0 / 0	47	73	72	0,1 / 0,1

Suivi des objectifs de la CIPD – Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation				Indicateurs de santé reproductive			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'études primaires M/F	Taux brut de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quel-conque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M/F
Haïti	48	59,2 / 63,0	670				43 / 40	46	32	25	2,1 / 2,3
Jamaïque	13	70,0 / 75,3	170	95 / 95	88 / 93	86 / 89	26 / 14	78	69	66	2,3 / 0,9
Porto Rico	7	74,9 / 82,8	18				4 / 8	47	84	72	
République dominicaine	29	69,4 / 75,6	150	101 / 96	66 / 71	63 / 75	13 / 13	108	61	60	1,0 / 1,1
Trinité-et-Tobago	12	68,0 / 71,9	45	96 / 94	90 / 92	75 / 78	1 / 2	35	38	33	1,2 / 1,8
AMÉRIQUE CENTRALE	19	72,5 / 77,8						74	69	64	
Costa Rica	10	76,5 / 81,3	30	112 / 111	93 / 95	83 / 89	5 / 5	71	80	71	0,5 / 0,2
El Salvador	21	68,9 / 75,0	170	116 / 112	70 / 74	63 / 66		81	67	61	1,2 / 0,5
Guatemala	29	66,9 / 73,9	290	118 / 109	70 / 68	56 / 51	25 / 37	107	43	34	1,1 / 0,4
Honduras	28	67,0 / 73,8	280	119 / 118	81 / 87	66 / 86	20 / 20	93	65	56	0,9 / 0,4
Mexique	16	73,9 / 78,7	60	114 / 111	94 / 95	86 / 88	8 / 10	65	71	67	0,4 / 0,2
Nicaragua	21	70,1 / 76,2	170	117 / 115	50 / 57	62 / 70	23 / 23	113	72	70	0,3 / 0,1
Panama	18	73,1 / 78,3	130	113 / 110	87 / 89	67 / 73	7 / 9	83			1,4 / 0,6
AMÉRIQUE DU SUD (17)	21	69,6 / 76,5						78	74	66	
Argentine	13	71,7 / 79,2	77	113 / 112	89 / 91	80 / 89	3 / 3	57	65		0,8 / 0,3
Bolivie	45	63,6 / 67,9	290	109 / 109	85 / 85	84 / 81	7 / 19	78	58	35	0,2 / 0,1
Brésil	23	68,9 / 76,2	110	146 / 135		101 / 111	12 / 11	89	77	70	0,4 / 0,2
Chili	7	75,6 / 81,6	16	107 / 102	99 / 99	90 / 92	4 / 4	60	64		0,4 / 0,2
Colombie	19	69,4 / 76,7	130	117 / 115	78 / 86	78 / 87	7 / 7	65	78	68	0,8 / 0,3
Équateur	21	72,2 / 78,1	210	117 / 117	77 / 78	67 / 68	8 / 10	83	73	58	0,5 / 0,2
Paraguay	32	69,8 / 74,0	150	113 / 110	86 / 90	66 / 67	6 / 8	72	73	61	0,8 / 0,3
Pérou	21	69,1 / 74,2	240	116 / 117	90 / 89	93 / 96	6 / 18	60	71	48	0,6 / 0,3
Uruguay	13	72,9 / 79,9	20	117 / 113	92 / 95	94 / 109	4 / 3	61	77	75	0,8 / 0,3
Venezuela	17	70,9 / 76,9	57	106 / 103	90 / 95	73 / 82	7 / 7	90	70	62	1,1 / 0,4
AMÉRIQUE DU NORD (18)	6	75,9 / 81,1						40	73	69	
Canada	5	78,4 / 83,0	7	100 / 99		119 / 116		15	74		0,5 / 0,2
États-Unis d'Amérique	6	75,7 / 80,9	11	98 / 99	96 / 98	94 / 94		42	73	68	0,9 / 0,3
Océanie	26	72,8 / 78,0						27	58	52	
Australie-Nouvelle-Zélande	4	78,9 / 83,4						16	72	66	
Australie (19)	4	79,0 / 83,7	4	105 / 105		154 / 146		14	71		0,3 / <0,1
Mélanésie (20)	55	57,1 / 62,6						48	28	20	
Nouvelle-Zélande	5	78,3 / 82,2	9	102 / 102		117 / 123		23	74	71	0,1 / <0,1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	60	54,7 / 60,4	470	60 / 50			37 / 49	51	26	20	1,8 / 1,2
PAYS EN TRANSITION (EX-URSS) (21)											
Arménie	29	68,5 / 75,2	76	96 / 100		88 / 91	0 / 1	30	53	20	0,2 / 0,1
Azerbaïdjan	72	63,9 / 71,3	82	98 / 95		85 / 81	0 / 2	29	55	12	0,3 / 0,1
Bélarus	9	63,2 / 75,3	18	97 / 95		95 / 97	0 / 1	22	73	57	0,3 / 0,1
Fédération de Russie	16	58,9 / 72,6	28	96 / 96		85 / 83	0 / 1	28	73	53	1,7 / 0,6
Géorgie	39	67,1 / 74,8	66	94 / 97	86 / 90	83 / 86		30	47	27	0,2 / 0,1
Kazakhstan	24	61,9 / 72,6	140	105 / 106		93 / 92	0 / 1	31	51	49	0,2 / 0,1
Kirghizistan	53	62,1 / 70,0	150	97 / 96		86 / 87	1 / 2	31	48	45	0,2 / 0,1
Ouzbékistan	55	64,1 / 70,5	24	97 / 94		103 / 102	2 / 4	34	65	59	0,1 / 0,1
République de Moldova	16	65,2 / 72,5	22	97 / 96		87 / 91	0 / 1	32	68	44	0,6 / 0,2
Tadjikistan	59	64,2 / 69,5	170	103 / 98		90 / 75	0 / 1	28	38	33	0,4 / 0,1
Turkménistan	74	59,1 / 67,6	130				1 / 2	16	62	53	
Ukraine	13	62,2 / 73,8	18	102 / 102		94 / 93	0 / 1	28	68	38	1,9 / 1,3

Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en millions) (2008)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2008)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population / ha de terres arables et cultivées en permanence	Indice synthétique de fécondité (2008)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$EU) (2006)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$EU)	Mortalité des moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
Total mondial	6 749,7	9 191,3	1,2	50	2,0		2,54	66	9 209				73 / 72	1 796	83
Régions développées (*)	1 226,3	1 245,2	0,3	75	0,5		1,60	100					9 / 8		
Régions en développement (+)	5 523,4	7 946,0	1,4	44	2,5		2,73	62					80 / 80		
Pays les moins avancés (‡)	823,8	1 742,0	2,4	28	4,1		4,60	35	1 076				145 / 133	312	
AFRIQUE (1)	987,0	1 997,9	2,3	39	3,3		4,63	47				2 310 570²²	148 / 135		
AFRIQUE ORIENTALE	315,8	692,9	2,5	23	3,9		5,21	34				1 259 919	140 / 125		
Burundi	8,9	28,3	3,9	10	6,8	5,3	6,79	34	320	19,1	1,0	11 942	178 / 156		79
Érythrée	5,0	11,5	3,2	21	5,4	5,4	5,00	28	680	11,3	1,7	9 974	79 / 72		60
Éthiopie	85,2	183,4	2,5	17	4,3	4,6	5,24	6	630		3,0	233 235	151 / 136	288	22
Kenya	38,6	84,8	2,7	22	4,0	4,6	4,92	42	1 470	23,6	2,1	169 437	111 / 95	484	61
Madagascar	20,2	44,5	2,7	29	3,8	3,8	4,72	51	870	8,4	2,0	13 038	110 / 99		46
Malawi	14,3	31,9	2,6	19	5,2	3,6	5,55	54	690	13,5	8,7	76 443	134 / 125		73
Maurice (2)	1,3	1,4	0,8	42	0,9	1,1	1,86	99	10 640	11,8	2,2	794	18 / 14		100
Mozambique	21,8	39,1	2,0	37	4,1	3,3	5,06	48	660	14,1	2,7	136 904	170 / 153	497	43
Ouganda	31,9	92,9	3,2	13	4,4	2,9	6,42	42	880	11,3	2,0	174 668	132 / 119		60
République-Unie de Tanzanie	41,5	85,1	2,5	25	4,2	2,8	5,11	43	980		2,9	160 011	123 / 110	530	62
Rwanda	10,0	22,6	2,8	18	4,2	5,6	5,86	28	730	11,3	4,1	67 329	199 / 173		74
Somalie	9,0	21,1	2,9	37	4,2	4,1	6,00	33				8 854	196 / 186		29
Zambie	12,2	22,9	1,9	35	2,3	1,4	5,13	43	1 140	5,4	2,7	148 100	163 / 147	621	58
Zimbabwe	13,5	19,1	1,0	37	2,2	2,3	3,15	69				49 190	100 / 86	741	81
AFRIQUE CENTRALE (3)	122,5	312,7	2,8	42	4,3		5,99	55				164 835	200 / 178		
Angola	17,5	44,6	2,8	57	4,4	3,2	6,40	45	3 890		1,5	30 640	243 / 215	615	53
Cameroun	18,9	33,1	2,0	57	3,5	1,2	4,27	63	2 060	10,3	1,5	19 445	150 / 136	392	66
Gabon	1,4	2,1	1,5	85	2,1	0,8	3,03	86	11 180		3,0	2 242	89 / 79	1 333	88
République centrafricaine	4,4	7,6	1,8	39	2,3	1,4	4,54	54	690	11,8	1,5	12 268	178 / 145		75
République dém. du Congo (4)	64,7	186,8	3,2	34	5,1	4,6	6,69	61	270		1,5	90 486	205 / 184	289	46
République du Congo	3,8	7,6	2,1	61	2,7	2,4	4,44	86		4,0	0,9	1 429	112 / 89	332	58
Tchad	11,1	29,4	2,9	27	4,7	1,7	6,16	14	1 170	7,3	1,5	8 325	195 / 180		42
AFRIQUE SEPTENTRIONALE (5)	199,5	310,2	1,7	51	2,4		2,86	71				108 269²³	55 / 46		
Algérie	34,4	49,6	1,5	65	2,5	0,9	2,36	95	5 940	11,3	2,6	3 485	34 / 30	1 058	85
Égypte	76,8	121,2	1,8	43	1,8	6,9	2,87	74	4 940		2,3	38 679	37 / 29	841	98
Jamahiriyah arabe libyenne	6,3	9,7	2,0	78	2,2	0,1	2,69	100	11 630		2,2	536	20 / 19	3 218	
Maroc	31,6	42,6	1,2	56	1,8	1,1	2,35	63	3 860	22,9	1,9	16 832	42 / 28	458	81
Soudan	39,4	73,0	2,2	43	4,3	1,1	4,17	49	1 780		1,4	43 513	110 / 96	499	70
Tunisie	10,4	13,2	1,1	67	1,7	0,5	1,91	90	6 490	24,1	2,4	5 224	23 / 21	843	93
AFRIQUE AUSTRALE	56,0	65,0	0,6	58	1,5		2,69	89				305 785	74 / 63		
Afrique du Sud	48,8	55,6	0,6	61	1,4	0,4	2,62	92	8 900	14,2	3,6	183 967	71 / 60	2 722	88
Botswana	1,9	2,7	1,2	60	2,5	2,1	2,87	99	11 730	17,2	4,5	27 676	73 / 60	1 032	95
Lesotho	2,0	2,4	0,6	25	3,5	2,3	3,33	55	1 810	24,2	8,5	10 647	104 / 90		79
Namibie	2,1	3,0	1,3	37	2,9	1,1	3,15	76	4 770	20,1	3,5	70 474	70 / 58	683	87
Swaziland	1,1	1,4	0,6	25	1,7	1,8	3,41	74	4 700	12,4	4,0	13 022	121 / 103		62
AFRIQUE OCCIDENTALE (6)	293,2	617,0	2,4	43	3,8		5,25	41				471 763	179 / 170		
Bénin	9,3	22,5	3,0	41	4,0	1,4	5,37	78	1 250	11,5	3,0	23 852	147 / 143	304	67
Burkina Faso	15,2	37,5	2,9	20	5,0	2,6	5,96	54	1 130	34,7	4,0	30 648	183 / 176		61
Côte d'Ivoire	19,6	34,7	1,8	49	3,2	1,1	4,40	57	1 580		0,8	35 229	192 / 173	422	84
Gambie	1,8	3,6	2,6	57	4,2	3,5	4,65	57	1 110	7,4	3,4	3 090	129 / 124		82

Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en millions) (2008)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2008)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population / ha de terres arables et cultivées en permanence	Indice synthétique de fécondité (2008)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$EU) (2006)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$EU)	Mortalité des moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
Ghana	23,9	41,9	2,0	50	3,5	1,9	3,79	50	1 240	12,8	2,1	53 639	90 / 86	397	75
Guinée	9,6	22,7	2,2	34	3,5	3,9	5,39	38	1 130		0,7	13 184	163 / 144		50
Guinée-Bissau	1,7	5,3	3,0	30	3,3	2,4	7,04	39	460		1,7	2 342	204 / 181		59
Libéria	3,9	12,5	4,5	60	5,7	3,7	6,75	51	260		4,4	7 069	212 / 194		61
Mali	12,7	34,2	3,0	32	4,8	1,9	6,46	41	1 000		2,9	31 466	206 / 189		50
Mauritanie	3,2	6,4	2,5	41	3,0	3,0	4,32	57	1 970	9,8	1,7	4 869	98 / 85		53
Niger	14,7	53,2	3,5	16	4,0	0,8	7,16	18	630	19,0	1,9	12 633	183 / 188		46
Nigéria	151,5	288,7	2,3	48	3,8	1,2	5,27	35	1 410		1,2	209 913	190 / 182	734	48
Sénégal	12,7	25,3	2,5	42	3,1	3,3	4,63	52	1 560	18,7	1,7	25 804	120 / 108	258	76
Sierra Leone	6,0	13,5	2,0	38	2,9	4,9	6,44	43	610		1,9	8 437	290 / 264		57
Togo	6,8	14,1	2,7	42	4,3	1,3	4,74	62	770	6,7	1,4	9 587	134 / 116	320	52
ASIE	4 075,4	5 265,9	1,1	41	2,5		2,33	65				929 713	56 / 61		
ASIE ORIENTALE (7)	1 546,9	1 591,2	0,5	47	2,2		1,68	98				63 405^{23,24}	23 / 32		
Chine	1 336,3	1 408,8	0,6	43	2,7	5,4	1,73	98	4 660		1,8	57 521	24 / 34	1 316	77
Hong Kong, Chine (8)	7,3	9,0	1,0	100	1,0		0,96	100	39 200	14,9			5 / 4	2 653	
Japon	127,9	102,5	0,0	66	0,2	0,8	1,27	100	32 840	22,6	6,7	(371 241)	5 / 4	4 152	100
Mongolie	2,7	3,4	1,0	57	1,2	0,5	1,86	99	2 810	14,3	3,3	4 764	57 / 49		62
République de Corée	48,4	42,3	0,3	81	0,6	1,7	1,20	100	22 990	18,6	3,1	151	5 / 5	4 426	92
République pop. dém. de Corée	23,9	24,7	0,3	63	0,9	2,1	1,85	97			3,0	969	62 / 62	898	100
ASIE DU SUD-EST	579,9	766,6	1,3	47	3,0		2,31	70				355 904	39 / 30		
Cambodge	14,7	25,1	1,7	22	4,6	2,5	3,13	44	1 550	6,1	1,5	47 122	92 / 84		41
Indonésie	234,3	296,9	1,2	52	3,3	2,5	2,16	66	3 310	2,6	1,0	155 125	36 / 26	814	77
Malaisie	27,0	39,6	1,7	70	3,0	0,5	2,57	100	12 160	18,6	1,9	381	12 / 10	2 389	99
Myanmar	49,2	58,7	0,9	33	2,9	3,0	2,04	57		2,7	0,3	8 771	105 / 87	307	78
Philippines	89,7	140,5	1,9	65	3,0	2,9	3,20	60	3 430	11,7	1,2	47 541	32 / 21	528	85
République dém. pop. lao	6,0	9,3	1,7	31	5,6	4,0	3,15	19	1 740	8,6	0,7	9 882	69 / 62		51
Singapour	4,5	5,0	1,2	100	1,2	5,0	1,26	100	43 300		1,1		4 / 4	6 933	100
Thaïlande	64,3	67,4	0,7	33	1,7	1,6	1,85	97	7 440	13,9	2,2	45 630	17 / 13	1 588	99
Timor-Leste (République démocratique du)	1,2	3,5	3,5	27	5,0	4,6	6,48	19	5 100		11,9	5 760	90 / 89		58
Viet Nam	88,5	120,0	1,3	28	3,1	6,2	2,12	88	2 310		1,5	75 690	26 / 19	617	85
ASIE CENTRALE ET DU SUD	1 724,6	2 536,0	1,5	32	2,5		2,86	47				371 544	77 / 85		
Afghanistan	28,2	79,4	3,9	24	5,4	2,0	7,03	14			1,0	45 621	232 / 237		39
Bangladesh	161,3	254,1	1,7	27	3,5	9,3	2,81	20	1 230	7,0	0,8	87 072	68 / 67	158	74
Bhoutan	0,7	0,9	1,4	35	4,9	3,4	2,17	51	4 000		2,8	4 289	67 / 58		62
Inde	1 186,2	1 658,3	1,5	29	2,4	3,4	2,78	47	2 460	11,1	1,0	141 359	73 / 83	491	86
Iran (République islamique d')	72,2	100,2	1,4	69	2,1	0,9	2,02	97	9 800	9,7	4,4	3 503	35 / 34	2 352	94
Népal	28,8	51,9	2,0	17	4,9	10,1	3,24	19	1 010	12,4	1,6	52 797	68 / 72	338	90
Pakistan	167,0	292,2	1,8	36	3,0	3,5	3,46	54	2 410	7,0	0,4	29 884	89 / 99	490	91
Sri Lanka	19,4	18,7	0,5	15	0,5	4,5	1,88	97	3 730		1,9	7 019	14 / 12	477	79
ASIE OCCIDENTALE	224,0	372,0	1,8	66	2,2		2,97	79				138 861²³	52 / 44		
Arabie saoudite	25,3	45,0	2,2	82	2,5	0,4	3,30	96	22 300		2,6	317	26 / 17	6 068	
Émirats arabes unis	4,5	8,5	2,9	78	2,9	0,6	2,28	100		7,1	1,9		9 / 9	11 436	100
Iraq	29,5	61,9	1,8	67	1,7	0,4	4,21	89			3,1	61 211	105 / 98		81
Israël	7,0	10,5	1,7	92	1,7	0,4	2,73		23 840	22,8	4,8		6 / 5	2 816	100
Jordanie	6,1	10,1	3,0	78	3,1	2,0	3,08	100	4 820	14,0	4,8	3 007	23 / 19	1 311	97
Koweït	2,9	5,2	2,4	98	2,5	1,6	2,17	100			1,7		11 / 9	11 100	

Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en millions) (2008)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2008)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population / ha de terres arables et cultivées en permanence	Indice synthétique de fécondité (2008)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$EU) (2006)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$EU)	Mortalité des moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
Liban	4,1	5,2	1,1	87	1,2	0,3	2,19	98	9 600	7,2	3,8	5 543	30 / 20	1 391	100
Oman	2,7	4,6	2,0	72	2,0	7,7	2,95	98		16,3	2,1	6	14 / 13	5 570	
République arabe syrienne	20,4	34,9	2,5	54	3,1	0,8	3,04	93	4 110	14,2	2,1	3 367	20 / 15	948	93
Territoire palestinien occupé	4,1	10,3	3,2	72	3,3	1,7	5,04	99				8 785	22 / 17		92
Turquie (10)	75,8	98,9	1,3	69	2,0	0,8	2,13	83	8 410	11,8	5,4	32 728	35 / 26	1 182	96
Yémen	23,1	58,0	3,0	31	4,9	5,8	5,44	20	2 090		2,1	23 896	83 / 72	319	67
ÉTATS ARABES (11)	337,3	586,3	2,0	56	2,5	2,7	3,3	71	5 978	11,2	2,3	228 124	62 / 53	1 646	84
EUROPE	731,1	664,2	0,0	72	0,2		1,45	100					11 / 9		
EUROPE ORIENTALE	293,6	221,7	-0,5	68	-0,4		1,29	100				5 826	19 / 14		
Bulgarie	7,6	4,9	-0,7	71	-0,3	0,1	1,31	99	10 270	19,0	4,7	323	16 / 12	2 592	99
Hongrie	10,0	8,5	-0,3	68	0,3	0,2	1,28	100	16 970	21,9	5,5		9 / 8	2 752	99
Pologne	38,0	30,3	-0,2	61	-0,3	0,5	1,22	100	14 250	22,9	4,3	10	8 / 7	2 436	
République tchèque	10,2	8,8	0,0	73	0,0	0,2	1,24	100	20 920	12,9	6,3		5 / 4	4 417	100
Roumanie	21,3	15,9	-0,5	54	-0,1	0,2	1,30	99	10 150		3,9	5 493	20 / 15	1 772	57
Slovaquie	5,4	4,7	0,0	56	0,2	0,3	1,25	100	17 060	13,0	5,2		9 / 8	3 496	100
EUROPE SEPTENTRIONALE (12)	97,6	108,2	0,4	84	0,5		1,78	99					6 / 6		
Danemark	5,5	5,5	0,2	87	0,5	0,1	1,80		36 190	25,5	7,7	(103 910)	6 / 6	3 621	100
Estonie	1,3	1,1	-0,4	69	-0,3	0,2	1,49	100	18 090	20,1	3,8		11 / 8	3 786	100
Finlande	5,3	5,4	0,3	63	0,8	0,1	1,83	100	33 170	18,7	5,8	(50 948)	5 / 4	6 664	100
Irlande	4,4	6,2	1,8	61	2,3	0,3	1,96	100	34 730	13,9	6,5	(143 654)	6 / 6	3 676	
Lettonie	2,3	1,8	-0,5	68	-0,5	0,2	1,29	100	14 840	20,6	3,9		16 / 11	2 050	99
Lituanie	3,4	2,7	-0,5	67	-0,4	0,2	1,26	100	149 550	14,4	4,0		13 / 9	2 515	
Norvège	4,7	5,7	0,6	77	0,7	0,2	1,84		50 070	21,7	7,5	(114 775)	4 / 4	6 948	100
Royaume-Uni	61,0	68,7	0,4	90	0,5	0,2	1,82	99	33 650	18,4	7,1	(863 793)	6 / 6	3 884	100
Suède	9,2	10,5	0,5	85	0,5	0,1	1,80		34 310	24,0	7,5	(369 569)	4 / 4	5 782	100
EUROPE MÉRIDIONALE (13)	152,1	146,3	0,3	67	0,7		1,43	99				13 324	8 / 7		
Albanie	3,2	3,5	0,6	47	1,9	2,0	2,04	100	6 000	7,8	2,6	4 055	24 / 20	762	96
Bosnie-Herzégovine	3,9	3,2	0,1	47	1,4	0,1	1,23	100	6 780		5,2	3 861	15 / 13	1 268	97
Croatie	4,6	3,7	-0,1	57	0,4	0,2	1,35	100	13 850	20,2	6,0	1 644	8 / 7	2 000	100
Espagne	44,6	46,4	0,8	77	1,0	0,1	1,42		28 200	18,6	5,9	(67 452)	6 / 5	3 346	100
Grèce	11,2	10,8	0,2	61	0,6	0,4	1,33		30 870	16,1	4,3	(13 641)	8 / 8	2 790	
Italie	58,9	54,6	0,1	68	0,4	0,2	1,38	99	28 970	25,9	6,8	(3 904)	6 / 6	3 160	
Macédoine (ex-République yougoslave de)	2,0	1,7	0,1	67	0,8	0,3	1,42	98	7 850	23,8	5,5	3 659	17 / 16	1 346	
Monténégro	0,6	0,6	-0,3	60	-0,8		1,83	99	8 930		6,2	1 392	25 / 23		
Portugal	10,7	10,0	0,4	59	1,4	0,7	1,46	100	19 960	24,4	7,4	(6 807)	7 / 7	2 575	
Serbie	9,9	9,6	0,1	52	0,5	0,4**	1,80	99	9 320		5,8	5 829	14 / 13		93**
Slovénie	2,0	1,7	0,0	48	-0,6	0,1	1,28	100	23 970	30,0	6,2		6 / 6	3 657	
EUROPE OCCIDENTALE (15)	187,9	188,0	0,2	77	0,4		1,59	100					6 / 5		
Allemagne	82,5	74,1	-0,1	74	0,1	0,1	1,36	100	32 680	16,6	8,2	(151 949)	5 / 5	4 180	100
Autriche	8,4	8,5	0,4	67	0,7	0,2	1,42		36 040	23,2	7,7	(7 959)	6 / 5	4 174	100
Belgique	10,5	10,6	0,2	97	0,3	0,2	1,65	99	33 860	20,2	6,9	(75 677)	6 / 5	5 407	
France	61,9	68,3	0,5	77	0,8	0,1	1,89	99	32 240	17,6	8,9	(250 720)	6 / 5	4 534	100
Pays-Bas	16,5	17,2	0,2	82	0,9	0,5	1,72	100	37 940	18,7	6,0	(546 801)	6 / 6	5 015	100
Suisse	7,5	8,4	0,4	73	0,5	1,0	1,42	100	40 840	24,9	6,8	(36 540)	6 / 5	3 651	100
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	579,4	769,2	1,2	79	1,7		2,35	89				316 094	30 / 23		
CARAÏBES (16)	41,6	50,4	0,9	66	1,6		2,40	73				125 582	44 / 32		
Cuba	11,3	9,9	0,0	76	0,0	0,4	1,50	100		37,6	6,9	5 116	7 / 6	906	91

	Population totale (en millions) (2008)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine (2008)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Population / ha de terres arables et cultivées en permanence	Indice synthétique de fécondité (2008)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$EU) (2006)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Dépenses de santé (secteur public) (en % du PIB)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$EU)	Mortalité des moins de 5 ans M/F	Consommation d'énergie par habitant	Accès à l'eau salubre
Haïti	9,8	15,3	1,6	47	4,5	5,0	3,50	26	1 070		3,2	96 668	82 / 59	269	54
Jamaïque	2,7	2,8	0,5	53	0,9	1,8	2,42	97	7 050	11,5	2,3	7 397	18 / 16	1 445	93
Porto Rico	4,0	4,4	0,6	98	0,8	0,8	1,83	100					9 / 8		
République dominicaine	9,9	14,0	1,5	69	2,6	1,0	2,80	96	5 550	8,1	1,7	14 453	37 / 28	777	95
Trinité-et-Tobago	1,3	1,3	0,4	13	2,9	0,8	1,64	98	16 800	15,7	2,4	1 948	20 / 15	9 599	91
AMÉRIQUE CENTRALE	149,6	202,0	1,3	71	1,8		2,44	83				83 595	27 / 21		
Costa Rica	4,5	6,4	1,5	63	2,3	1,4	2,08	94	9 220	17,0	5,4	1 581	13 / 10	883	97
El Salvador	7,0	10,0	1,4	61	1,9	2,2	2,66	69	5 610	9,2	3,8	9 241	32 / 26	694	84
Guatemala	13,7	27,5	2,5	49	3,4	2,8	4,11	41	5 120	6,5	2,0	14 992	44 / 33	628	95
Honduras	7,2	12,1	2,0	48	2,9	1,4	3,26	67	3 420		3,8	15 175	46 / 36	566	87
Mexique	107,8	132,3	1,1	77	1,5	0,8	2,19	94	11 990	15,5	2,9	11 322	22 / 17	1 712	97
Nicaragua	5,7	8,2	1,3	57	1,8	0,4	2,72	67	2 720	8,8	4,1	29 598	28 / 22	611	79
Panama	3,4	5,1	1,7	73	2,8	0,9	2,55	91	8 690	9,6	5,0	1 686	27 / 20	804	90
AMÉRIQUE DU SUD (17)	388,2	516,8	1,3	83	1,7		2,31	93				106 918	30 / 23		
Argentine	39,9	51,4	1,0	92	1,2	0,1	2,24	99	11 670	10,9	4,5	5 602	17 / 13	1 644	96
Bolivie	9,7	14,9	1,8	66	2,5	1,2	3,46	67	3 810	16,2	4,3	16 779	64 / 55	578	85
Brésil	194,2	254,1	1,3	86	1,8	0,4	2,23	97	8 700	10,8	3,5	17 509	32 / 24	1 122	90
Chili	16,8	20,7	1,0	88	1,3	1,0	1,93	100	11 300	12,8	2,8	2 964	10 / 8	1 815	95
Colombie	46,7	61,9	1,3	74	1,7	2,3	2,21	96	6 130	19,5	6,2	8 307	29 / 22	636	93
Équateur	13,5	18,0	1,1	66	2,1	1,2	2,56	80	6 810		2,1	11 128	29 / 21	799	94
Paraguay	6,2	9,9	1,8	60	2,8	0,5	3,05	77	4 040	12,6	2,7	5 189	43 / 32	674	86
Pérou	28,2	39,0	1,2	71	1,3	1,8	2,49	73	6 490	6,7	2,1	35 370	30 / 26	506	83
Uruguay	3,4	3,6	0,3	92	0,4	0,2	2,11	100	9 940	6,5	3,4	538	17 / 14	875	100
Venezuela	28,1	42,0	1,7	93	2,0	0,6	2,53	95	10 970		2,1	3 534	24 / 19	2 293	83
AMÉRIQUE DU NORD (18)	342,1	445,3	1,0	82	1,3		2,00	100					8 / 8		
Canada	33,2	42,8	0,9	80	1,0	0,0	1,52	100	36 280		6,8	(300 868)	6 / 6	8 417	100
États-Unis d'Amérique	308,8	402,4	1,0	82	1,3	0,0	2,05	100	44 070	21,5	7,2	(2 535 693)	8 / 8	7 893	100
OCÉANIE	34,7	48,7	1,2	71	1,3		2,29	76				52 325	37 / 32		
Australie-Nouvelle-Zélande	25,2	33,3	1,0	88	1,2		1,82	100					6 / 5		
Australie (19)	21,0	28,0	1,0	89	1,2	0,0	1,79	100	33 940	16,4	5,9	(95 463)	6 / 5	5 978	100
Mélanésie (20)	8,3	13,8	1,9	19	2,0		3,59	46					81 / 69		
Nouvelle-Zélande	4,2	5,2	0,9	87	1,0	0,1	1,99	95	25 750	19,4	6,9	(17 663)	6 / 6	4 090	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6,5	11,2	2,0	12	1,9	5,1	3,74	38	1 630		3,6	52 325	90 / 76		39
PAYS EN TRANSITION (EX-URSS) (21)												105,294			
Arménie	3,0	2,5	-0,2	64	-0,3	0,6	1,37	98	4 950		1,8	3 015	36 / 31	848	92
Azerbaïdjan	8,5	9,4	0,8	52	1,0	1,0	1,80	97	5 430	6,3	1,0	9 615	89 / 81	1 649	77
Bélarus	9,6	7,0	-0,6	73	0,0	0,2	1,20	100	9 700	14,1	5,0	3 830	14 / 10	2 720	100
Fédération de Russie	141,8	107,8	-0,5	73	-0,6	0,1	1,34	100	12 740		3,2	4 725	24 / 18	4 517	97
Géorgie	4,4	3,1	-0,8	53	-0,6	0,7	1,40	92	3 880		1,7	9 176	45 / 37	718	82
Kazakhstan	15,5	17,3	0,7	58	1,2	0,1	2,29	100	8 700	10,0	2,5	9 324	33 / 23	3 462	86
Kirghizistan	5,4	6,6	1,1	36	1,6	0,9	2,45	98	1 790	7,6	2,5	7 002	69 / 58	544	77
Ouzbékistan	27,8	38,4	1,4	37	1,6	1,3	2,46	100	2 190		2,4	6 186	71 / 60	1 798	82
République de Moldova	3,8	2,9	-0,9	42	-1,5	0,3	1,40	100	2 660	16,6	4,2	3 041	21 / 17	917	92
Tadjikistan	6,8	10,8	1,5	26	1,6	1,9	3,31	83	1 560	8,7	1,1	5 304	81 / 72	528	59
Turkménistan	5,0	6,8	1,3	49	2,2	0,6	2,48	100			3,2	622	104 / 84	3 381	72
Ukraine	45,9	30,9	-0,8	68	-0,7	0,2	1,21	100	6 110	14,8	3,7	43 456	18 / 13	3 041	96

Indicateurs retenus pour les pays / territoires les moins peuplés

Suivi des objectifs de la CIPD - Indicateurs retenus

	Indicateurs de mortalité			Indicateurs d'éducation		Indicateurs de santé reproductive			
	Mortalité infantile Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M / F	Ratio de mortalité maternelle	Taux brut de scolarisation primaire M / F	Taux brut de scolarisation secondaire M / F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quel-conque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) M / F
Antilles néerlandaises	15	71,4 / 78,9		125 / 123	87 / 95	30			
Bahamas	13	70,9 / 76,6	16	98 / 98	91 / 91	53	62	60	4,4 / 1,6
Bahreïn	11	74,4 / 77,6	32	120 / 119	100 / 104	17	62	31	
Barbade	10	74,5 / 79,9	16	104 / 102	100 / 104	42	55	53	1,8 / 0,6
Belize	16	73,3 / 79,3	52	125 / 121	77 / 81	79	56	53	1,6 / 2,5
Brunéi Darussalam	5	75,0 / 79,8	13	107 / 106	96 / 100	27			
Cap-Vert	24	68,4 / 74,6	210	108 / 103	75 / 86	83	61		
Chypre	6	76,6 / 81,7	10	103 / 102	96 / 97	8			
Comores	48	63,2 / 67,6	400	91 / 80	40 / 30	49	26	19	0,1 / <0,1
Djibouti	84	53,8 / 56,2	650	49 / 40	27 / 18	23	18	17	2,4 / 3,7
Fidji	19	66,7 / 71,2	210	101 / 99	80 / 88	32			0,1 / 0,1
Guadeloupe	7	76,1 / 82,3				19			
Guam	9	73,3 / 78,0				52	67	58	
Guinée équatoriale	91	50,6 / 53,0	680	125 / 119	41 / 23	123			2,8 / 4,1
Guyana	42	64,3 / 70,0	470	125 / 124	106 / 104	63	35	34	2,0 / 3,0
Îles Salomon	54	62,9 / 64,4	220	102 / 98	33 / 27	41			
Islande	3	80,3 / 83,3	4	98 / 97	108 / 111	15			0,3 / 0,1
Luxembourg	4	75,8 / 81,7	12	102 / 103	94 / 98	10			0,3 / 0,1
Maldives	33	67,7 / 69,7	120	118 / 114	76 / 84	23	39	34	<0,1 / <0,1
Malte	6	77,4 / 81,4	8	101 / 99	99 / 100	13	86	46	0,1 / 0,1
Martinique	7	76,6 / 82,4				30			
Micronésie (25)	34	70,0 / 74,3		109 / 111	80 / 86	37	49	47	
Nouvelle-Calédonie	6	73,0 / 79,8				26			
Polynésie (26)	16	70,7 / 75,8				28	43	37	
Polynésie française	8	71,8 / 76,9				34			
Qatar	8	75,3 / 76,5	12	105 / 104	103 / 100	18	43	32	
Réunion	13	72,4 / 80,6				33	67	64	
Samoa	22	68,7 / 75,0		100 / 100	76 / 86	27			
Suriname	28	67,0 / 73,6	72	121 / 121	66 / 90	40	42	41	3,4 / 1,4
Vanuatu	28	68,4 / 72,3		110 / 106	43 / 37	44	39	28	

Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

	Population totale (en milliers) (2008)	Population prévue (en milliers) 2050	Pourcentage de population urbaine (2008)	Taux de croissance de la population urbaine (2005-2010)	Pop. / ha de terres arables et cultivées en permanence	Indice synthétique de fécondité (2008)	Pourcentage de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant PPA en \$EU (2006)	Mortalité des moins de 5 ans M / F
Antilles néerlandaises	194	186	93	1,6	0,1	1,86		20 / 13	
Bahamas	335	449	84	1,4	0,8	2,01	99	20 / 14	
Bahreïn	766	1 173	89	1,8	1,0	2,27	99	14 / 14	
Barbade	295	272	40	1,5	0,6	1,50	100	12 / 10	
Belize	294	487	52	3,1	0,8	2,90	91	7 080	22 / 17
Brunéi Darussalam	398	681	75	2,6	0,1	2,28	100	49 900	7 / 6
Cap-Vert	542	1 002	60	3,5	2,0	3,33	89	2 590	38 / 19
Chypre	864	1 183	70	1,3	0,4	1,60	100	25 060	8 / 6
Comores	860	1 715	28	2,7	4,3	4,24	62	1 140	70 / 53
Djibouti	848	1 480	87	2,2		3,90	93	2 180	132 / 116
Fidji	844	910	52	1,6	1,1	2,73	99	4 450	24 / 24
Guadeloupe	448	468	98	0,7	0,4	2,10	99		10 / 8
Guam	176	242	93	1,3		2,52	87		11 / 10
Guinée équatoriale	520	1 183	39	2,8	1,5	5,34	63	16 620	162 / 145
Guyana	736	477	28	-0,1	0,2	2,32	94	3 410	65 / 47
Îles Salomon	507	955	18	4,1	4,4	3,82	43	1 850	72 / 71
Islande	303	355	92	0,9	3,0	2,06		33 740	4 / 4
Luxembourg	472	722	82	1,0	0,1	1,66	100	60 870	7 / 6
Maldives	311	510	38	5,3	5,1	2,59	84	4 740	41 / 41
Malte	408	428	94	0,7	0,5	1,36	100	20 990	8 / 7
Martinique	400	350	98	0,3	0,6	1,91	100		8 / 8
Micronésie (25)	560	808	68	1,6		2,66	88	6 070	41 / 42
Nouvelle-Calédonie	245	360	65	2,1	8,5	2,06	92		9 / 8
Polynésie (26)	666	850	43	1,6		3,02	99		20 / 19
Polynésie française	266	357	52	1,3		2,25	100		10 / 10
Qatar	856	1 333	96	2,2	0,4	2,64	100		9 / 12
Réunion	817	1 072	93	1,6	0,5	2,35			20 / 10
Samoa	189	215	23	1,7		3,89	100	5 090	27 / 25
Suriname	461	426	75	1,0	1,2	2,40	71	7 720	40 / 29
Vanuatu	232	454	25	4,1		3,70	92	3 480	38 / 28

Notes relatives aux indicateurs

Les appellations utilisées dans la présente publication n'impliquent aucune prise de position de la part du Fonds des Nations Unies pour la population quant au statut juridique des pays, territoires ou régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données concernant les petits pays ou régions, généralement ceux dont la population ne dépassait pas 200 000 habitants en 1990, ne figurent pas comme elles dans le présent tableau. Elles ont été reprises dans les chiffres concernant la population de leur région.

- (*) Les régions développées comprennent l'Amérique du Nord, le Japon, l'Europe et l'Australie-Nouvelle-Zélande.
- (+) Les régions en développement comprennent toutes les régions d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie (sauf le Japon), la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.
- (‡) Pays les moins avancés, conformément à la nomenclature type de l'Organisation des Nations Unies.
- (1) Y compris le Territoire britannique de l'océan Indien et les Seychelles.
- (2) Y compris Agalesa, Rodrigues et Saint-Brandon.
- (3) Y compris Sao Tomé-et-Principe.
- (4) Appelé antérieurement le Zaïre.
- (5) Y compris le Sahara occidental.
- (6) Y compris Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha.
- (7) Y compris Macao.
- (8) Depuis le 1er juillet 1997, Hong Kong fait partie de la Chine, où il constitue une région administrative à régime spécial (SAR).
- (9) Ce pays est compris dans l'ensemble des pays développés, mais non dans les évaluations concernant la région géographique.
- (10) La Turquie est incluse dans l'Asie occidentale pour des raisons géographiques. Dans d'autres classifications, elle fait partie de l'Europe.
- (11) Comprennent les pays suivants: Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Territoire palestinien occupé, Tunisie et Yémen. Le total régional pour les indicateurs démographiques est indiqué par la Division de la population (ONU). Les totaux pour les autres indicateurs sont des moyennes pondérées établies sur la base des pays pour lesquels des données sont disponibles.
- (12) Y compris les îles Anglo-normandes, les îles Féroé et l'île de Man.
- (13) Y compris l'Andorre, Gibraltar, le Saint-Siège et Saint-Marin.
- (14) Données désagrégées non disponibles pour la Serbie et le Monténégro; ce sont donc les valeurs agrégées qui sont données ici. À la suite de la déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006, la République de Serbie assure la continuité de la qualité de Membre de la communauté étatique de Serbie-et-Monténégro au sein de l'Organisation des Nations Unies, et le 28 juin 2006, la République du Monténégro a été admise en tant que nouveau Membre de l'Organisation.
- (15) Y compris le Liechtenstein et Monaco.
- (16) Y compris Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, la Dominique, la Grenade, Montserrat, les Antilles néerlandaises, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, les îles Turques et Caïques, et les îles Vierges américaines.
- (17) Y compris les îles Falkland (Malvinas) et la Guyane française.
- (18) Y compris les Bermudes, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- (19) Y compris l'île Christmas, les îles Cocos (Keeling) et l'île Norfolk.
- (20) Y compris la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.
- (21) Les États successeurs de l'ex-URSS sont incorporés aux régions existantes. L'Europe orientale englobe le Bélarus, la Fédération de Russie, la République de Moldova et l'Ukraine. L'Asie occidentale englobe l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. L'Asie centrale englobe le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.
- (22) Total régional, à l'exclusion des données sur les sous-régions figurant séparément ci-après.
- (23) Ces sous-régions sont comprises dans la région « États arabes et Europe » de l'UNFPA.
- (24) Le total de l'Europe orientale comprend quelques États balkaniques d'Europe méridionale et quelques États baltes d'Europe septentrionale.
- (25) Comprend les États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, les îles Marshall, Nauru, les îles Mariannes septentrionales et les îles du Pacifique (Palaos).
- (26) Comprend les Samoa américaines, les îles Cook, l'île Johnston, Pitcairn, le Samoa, les îles Tokélaou, Tonga, les îles Midway, Tuvalu et les îles Wallis-et-Futuna.

Notes techniques

Une fois de plus, les tableaux statistiques publiés dans le rapport sur *L'État de la population mondiale* accordent une place spéciale aux indicateurs permettant de mesurer le progrès réalisé vers les objectifs quantitatifs et qualitatifs adoptés à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant la réduction de la mortalité, l'accès à l'éducation, l'accès aux services de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, et la prévalence du VIH/sida parmi les jeunes. On trouvera ci-après, par catégorie, la source des indicateurs et la raison qui a motivé leur choix.

Suivi des objectifs de la CIPD

INDICATEURS DE MORTALITÉ

Mortalité infantile, espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance : Source : Tableurs fournis par la Division de la population. Ces indicateurs mesurent les niveaux de mortalité, respectivement pendant la première année de vie (qui est la plus délicate sur le plan du développement) et sur toute la durée de la vie. Les données estimatives portent sur 2008.

Ratio de mortalité maternelle : Source : OMS, UNICEF et UNFPA, 2005. *Maternal Mortality in 2005. Estimates Developed by WHO, UNICEF and UNFPA*. Genève: OMS. Cet indicateur présente le nombre de décès de femmes, pour 100 000 naissances vivantes, qui sont imputables aux suites d'une grossesse ou d'un accouchement et aux complications connexes. Il est difficile d'atteindre à la précision, mais les ordres de grandeur fournissent des indications. En dessous de 50, les évaluations n'ont pas été arrondies; de 50 à 100, elles sont arrondies à la tranche de 5 la plus proche; de 100 à 1 000, elles le sont à la tranche de 10 la plus proche; au-delà de 1 000, elles le sont à la tranche de 100 la plus proche. Pour ce qui est de la mortalité maternelle, une série d'évaluations s'écarte des chiffres officiels fournis par les gouvernements. Les évaluations se fondent sur les chiffres communiqués, chaque fois que possible, avec l'aide de méthodes visant à améliorer la comparabilité des données émanant de sources différentes. Voir la source pour des détails sur l'origine de certaines évaluations nationales. Évaluations et méthodologies sont régulièrement révisées par l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, des établissements universitaires et d'autres organismes et elles seront révisées, le cas échéant, dans le cadre d'un processus continu d'amélioration des données relatives à la mortalité maternelle. En raison des changements intervenus dans les méthodes, les évaluations antérieures concernant les niveaux de 1995 peuvent n'être pas strictement comparables avec les présentes évaluations.

INDICATEURS D'ÉDUCATION

Taux bruts de scolarisation primaire des garçons et des filles; taux bruts de scolarisation secondaire des garçons et des filles. Source : Tableur fourni par l'Institut de statistique de l'UNESCO, avril 2008. Les données relatives à la population sont basées sur : Division de la population (ONU), 2005/06. *World Population Prospects: The 2006 Revision*. Les taux bruts de scolarisation indiquent le nombre d'étudiants inscrits à un niveau donné du système éducatif pour 100 individus de la population qui se trouvent dans le groupe d'âge correspondant à ce niveau. Ces taux bruts ne sont pas corrigés pour tenir compte des individus qui ont dépassé l'âge correspondant au niveau en raison d'une scolarité tardive ou interrompue ou d'un redoublement de classe. Les données sont les évaluations pour l'année la plus récente de la période 1999-2007, pour laquelle elles soient disponibles.

Analphabetisme chez les hommes et les femmes adultes.

Source : Voir la section « Taux bruts de scolarisation primaire » ci-dessus pour la source; les données sont ajustées en fonction de l'analphabetisme à partir de celles relatives à l'instruction primaire. Les définitions de l'analphabetisme varient selon les pays; trois définitions largement acceptées sont utilisées. Dans la mesure du possible, les données se réfèrent à la proportion des personnes incapables de lire et d'écrire, en le comprenant, un texte simple et concis concernant la vie quotidienne. L'analphabetisme des adultes (taux d'analphabetisme chez les personnes âgées de plus de 15 ans) tient compte à la fois des niveaux de scolarisation récents et de la scolarité passée. Les indicateurs d'éducation ci-dessus ont été mis à jour en utilisant les évaluations de la Division de la population (ONU), 2008, tirées de *World Population Prospects: The 2006 Revision*. New York, ONU. Les données sont les évaluations pour l'année la plus récente de la période 1995-2004 pour laquelle elles soient disponibles.

Pourcentage des enfants scolarisés qui terminent la cinquième année de l'enseignement primaire. Source : Voir la section « Taux bruts de scolarisation primaire » ci-dessus pour la source. Les données sont les plus récentes qui soient disponibles pour les années scolaires de la période 1999-2007.

INDICATEURS DE SANTÉ EN MATIÈRE DE REPRODUCTION

Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Source : Tableur fourni par la Division de la population (ONU). Il s'agit d'un indicateur du fardeau de la fécondité qui pèse sur les femmes pendant leur jeunesse. Étant donné qu'il indique le nombre moyen de naissances par femme chaque année, on pourrait le multiplier par cinq pour connaître approximativement le nombre de naissances pour 1 000 jeunes femmes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 20 ans.

Cette mesure n'indique pas dans sa totalité le nombre réel de grossesses d'adolescentes, car seules les naissances vivantes sont prises en considération. L'indicateur ne tient pas compte de la mortalité, ni des avortements spontanés ou provoqués. Les évaluations portent sur la période 2005-2010.

Prévalence de la contraception. Source : Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Ces données, qui sont tirées d'enquêtes par sondage, évaluent la proportion de femmes mariées (y compris les femmes vivant en concubinage) qui utilisent actuellement soit une méthode quelconque de contraception, soit une méthode moderne. Les méthodes modernes ou cliniques comprennent la contraception chirurgicale masculine et féminine, le DIU, la pilule, les injectables, les implants hormonaux, les préservatifs masculins et les méthodes mécaniques utilisées par les femmes. Ces chiffres sont comparables en gros, mais pas complètement, d'un pays à l'autre, en raison des différences concernant l'époque à laquelle les enquêtes ont été menées et le détail des questions qui ont été posées. Toutes les données nationales et régionales se rapportent à des femmes âgées de 15 à 49 ans. Les données des enquêtes les plus récentes dont on dispose sont citées; elles vont de 1986 à 2007.

Taux de prévalence du VIH/sida, M/F (15-49 ans).

Source : Données de la Division de la population (ONU) et d'ONUSIDA, 2006. Ces données proviennent de rapports établis par les systèmes de surveillance et d'évaluations modèles. Les données fournies pour les hommes et femmes âgés de 15 à 49 ans sont des évaluations ponctuelles pour chaque pays. L'année de référence est 2007. Les différences entre les taux masculins et féminins traduisent la vulnérabilité physiologique et sociale de chaque sexe à la maladie et sont en partie fonction de la différence d'âge entre les partenaires sexuels.

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Population totale en 2008, population prévue en 2050, taux annuel moyen de croissance démographique pour la période 2005-2010 : Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Ces indicateurs présentent les effectifs actuels, les effectifs prévus dans l'avenir et l'accroissement annuel de la population des différents pays dans le présent.

Pourcentage de la population urbaine, taux d'accroissement de la population urbaine. Source: Division de la population (ONU). 2006. *World Urbanization Prospects: The 2007 Revision*. Données numérisées disponibles sur CD-ROM. New York: ONU. Ces indicateurs reflètent la proportion de la population nationale vivant dans les zones urbaines et le taux d'accroissement de cette population prévu.

Population agricole par hectare de terre arable et cultivée en permanence. Source : Données fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Division de statistique, à partir de données concernant la population agricole sur la base de la population totale communiquées par la Division de la population (ONU).

2008. *World Population Prospects: The 2006 Revision*. New York: ONU ; et taux d'activité de la population active d'après : OIT, 1996 : *Economically Active Population, 1950-2010* ; 4e édition, Genève : OIT. Cet indicateur a trait au chiffre de la population agricole par rapport à la superficie des terres se prêtant à la production agricole. Il tient compte des changements intervenus tant dans la structure des économies nationales (proportion de la main-d'œuvre travaillant dans l'agriculture) que dans les techniques de mise en valeur des sols. Des valeurs élevées peuvent être liées à un souci prédominant de rendre les terres productives et à la fragmentation des exploitations agricoles. Toutefois, l'indicateur tient compte également des différences en matière de niveau de développement et de politique d'utilisation des sols. Les données se réfèrent à l'année 2005.

Indice synthétique de fécondité (2008). Source : Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Cette mesure indique le nombre d'enfants qu'une femme aurait pendant qu'elle est en âge d'en avoir, si elle avait le nombre d'enfants correspondant au taux estimé pour les différents groupes d'âge pendant la période spécifiée. Les pays peuvent atteindre le niveau prévu à des moments différents de cette période.

Naissances avec assistance qualifiée. Source : Tableau fourni par l'OMS avec données provenant de la base de données sur les naissances assistées par un accoucheur qualifié. Genève : OMS. Site web : www.who.int/reproductive-health/global_monitoring/data.html. Cet indicateur est fondé sur des rapports nationaux, concernant la proportion de naissances bénéficiant de la présence "d'un personnel sanitaire qualifié ou d'une accoucheuse qualifiée: de médecins (spécialistes ou non-spécialistes) et/ou de personnes ayant une formation de sage-femme qui soient capables de diagnostiquer et gérer des complications obstétricales aussi bien que des accouchements normaux". Les données relatives aux pays développés traduisent le niveau plus élevé de leur performance sous ce rapport. Comme il est admis que les données couvrent l'ensemble du pays considéré, il se peut que les statistiques officielles ne tiennent pas pleinement compte de l'incomplétude des données (et de la couverture) concernant les groupes de population marginalisés, ainsi que de l'impact des retards dans le transport des patientes. Les données estimatives sont les plus récentes qui soient disponibles pour la période 1995-2006.

Revenu national brut par habitant. Source : Chiffres les plus récents (2006) communiqués par la Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web: <http://devdata.worldbank.org/dataonline/> (par abonnement). Cet indicateur, antérieurement dénommé produit national brut (PNB) par habitant, mesure la production totale de biens et de services destinés à la consommation qui sont produits ou fournis par les résidents et les non-résidents, sans égard au fait qu'ils peuvent être affectés au remboursement de créances vis-à-vis de nationaux ou d'étrangers, par rapport à la taille de la population. Il s'agit d'un indicateur de la producti-

tivité économique d'un pays. Il se distingue du produit intérieur brut (PIB) en ce qu'il tient compte des revenus provenant de l'étranger et imputables au travail et au capital de résidents, ainsi que des paiements analogues faits à des non-résidents, et en ce qu'il incorpore différents ajustements techniques, dont ceux ayant trait aux variations des taux de change dans le temps. Cette mesure prend aussi en considération la différence du pouvoir d'achat des monnaies en incluant les ajustements de parité du pouvoir d'achat (PPA) du « PNB réel ». Certains chiffres relatifs au PPA sont basés sur des modèles de régression; d'autres sont extrapolés à partir des dernières évaluations du Programme de comparaison internationale; pour les détails, prière de se reporter à la source initiale.

Dépenses du gouvernement central en matière d'éducation et de santé. Source : Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web: <http://devdata.worldbank.org/dataonline/> (par abonnement). Ces indicateurs reflètent la priorité accordée au secteur de l'éducation et de la santé par un pays à travers la part des dépenses publiques qui y est affectée. Ils ne tiennent pas compte des différences dans la répartition des allocations de fonds dans un secteur donné, par exemple l'éducation primaire ou les services de santé primaires, par rapport à d'autres niveaux des secteurs éducatif et sanitaire, différences qui peuvent être extrêmement marquées. Le fait que la répartition des responsabilités administratives et budgétaires entre gouvernement central et pouvoirs locaux, ainsi que le rôle des secteurs public et privé, varient selon les pays rend difficile une comparaison directe. Les évaluations communiquées s'entendent en pourcentage du PIB par habitant pour l'éducation et en pourcentage du PIB pour la santé. On ne saurait trop recommander une grande prudence dans les comparaisons entre pays, parce que le prix des intrants diffère selon les contextes et les secteurs. Les données sont les évaluations pour l'année la plus récente de la période 1999-2005 pour laquelle elles soient disponibles

Assistance étrangère en matière de population. Source: UNFPA. 2006. *Flux de ressources financières pour les activités en matière de population en 2006*. New York: UNFPA. Cet indicateur fournit le montant de l'assistance extérieure qui a été affecté en 2006 aux activités de population dans chaque pays. Les fonds d'origine étrangère sont disponibles par le canal d'organismes multilatéraux et bilatéraux d'assistance et d'organisations non gouvernementales. Les pays donateurs sont indiqués, le montant de leur contribution figurant entre parenthèses. Les totaux régionaux indiqués comprennent les projets de pays et les activités régionales (qui ne figurent pas ailleurs dans le tableau).

Mortalité des moins de 5 ans. Source: Tableau fourni par la Division de la population (ONU). Cet indicateur a trait à l'incidence de la mortalité sur les nourrissons et les enfants en bas âge. Il reflète donc l'impact des maladies et d'autres causes de décès des nourrissons, des enfants en bas âge et des jeunes enfants. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants d'un à quatre ans, qui rendent compte des

différentes causes et de la fréquence de la mortalité à cet âge, sont des mesures démographiques plus courantes. La mesure est donc plus sensible que la mortalité infantile au tribut prélevé par les maladies de l'enfance, y compris celles qui peuvent être évitées par une meilleure alimentation et des programmes de vaccination. La mortalité des moins de 5 ans indique le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année donnée. Les évaluations portent sur la période 2005-2010.

Consommation d'énergie par habitant. Source : Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web: <http://devdata.worldbank.org/dataonline/> (par abonnement). Cet indicateur reflète la consommation annuelle d'énergie primaire marchande (charbon, lignite, pétrole, gaz naturel et hydroélectricité, électricité nucléaire et électricité géothermique) en kilogrammes d'équivalent-pétrole par habitant. Il indique le niveau de développement industriel, la structure de l'économie et les modes de consommation. Les changements qui surviennent avec le temps peuvent refléter les changements intervenus dans le volume et l'importance relative des différentes activités économiques et les changements qui concernent les modes d'utilisation plus ou moins efficaces de l'énergie (y compris l'augmentation ou la diminution des gaspillages). Les données estimatives portent sur 2005.

Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité. Source : OMS et UNICEF. 2007. *Meeting the MDG Drinking Water and Sanitation Target : The Urban and Rural Challenge of the Decade*. Genève : OMS. Cet indicateur donne le pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau potable de meilleure qualité fournissant une quantité suffisante d'eau salubre et située à une distance raisonnable de l'habitation de l'utilisateur. Les mots en italique renvoient aux définitions retenues par chaque pays. L'indicateur est à mettre en relation avec le degré d'exposition aux risques de santé, notamment ceux qui sont imputables à un assainissement insuffisant. Les données correspondent aux estimations pour l'année 2004.

Équipe de rédaction

État de la population mondiale 2008

Chargée des recherches/auteur principal : Joy Moncrieffe

Rédacteur en chef : Alex Marshall

Conseillère pour la culture, le genre et les droits de la personne : Azza Karam

Coordonnateur : Christian Fuersich

Assistante de rédaction : Triana D'Orazio

Rédactrice et administratrice associée : Mirey Chaljub

Remerciements :

L'Équipe de rédaction exprime sa gratitude particulière aux personnes suivantes auxquelles sont dus les documents de travail : Alan Greig, Vasantha Kandiah, Cecilia Maria Bacellar Sardenberg et Maya Unnithan.

Elle remercie également tous les chercheurs et les professionnels qui ont émis des commentaires particulièrement utiles : le professeur Abdullah An-Na'im, le professeur Josef Boehle, le rabbin Amy Eilberg, Katérina Stenou, le Révérend Hans Ucko et la Révérende Sœur Francisca Ngozi Uti. Sa gratitude va également aux collègues de l'UNFPA qui ont apporté diverses contributions à l'élaboration du présent rapport, et tout particulièrement à : Purnima Mane, Mari Simonen et Aminata Touré, Stan Bernstein, José Miguel Guzman, Werner Haug, Kristin Hetle, Abubakar Dungus, Laura Laski, Nuriye Ortayli, Sherin Saadallah et Saskia Schellekens.

Enfin, l'UNFPA tient à remercier tout particulièrement le Gouvernement suisse, ainsi que le Gouvernement allemand et le Gouvernement suédois, de l'appui qu'ils apportent à ses programmes concernant la culture depuis 2002.



Fonds des Nations Unies pour la population

220 East 42nd Street, 23rd Floor

New York, NY 10017

États-Unis d'Amérique

www.unfpa.org

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, est un organisme de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que tous les jeunes soient protégés du VIH et du sida et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect.

L'UNFPA — parce que tout le monde compte.



Fonds des Nations Unies pour la population
220 East 42nd Street
New York, NY 10017
www.unfpa.org

ISBN 978-0-89714-891-7
F/9 500/2008 Numéro de vente F.08.III.H.1